



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 182 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 3 mai 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 mai 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

•(1010)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le vice-président: Je dois faire savoir à la Chambre que, conformément au paragraphe 81 du Règlement, la motion qu'elle abordera lundi lors de la prise en considération des motions relatives aux crédits se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait cesser et abandonner ses attaques législatives et politiques soutenues contre le mode de vie et le gagne-pain des Canadiens des régions rurales et les communautés où ils vivent.

La motion inscrite au nom du député de Yorkton—Melville ne peut faire l'objet d'un vote. On peut s'en procurer copie auprès du greffier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1020)

[Français]

LA LOI DE 2002 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mai 2002, de la motion: Que le projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, prendre la parole sur le projet de loi C-55 n'exige pas de redéfinir longuement le contexte dans lequel nous évoluons depuis le 11 septembre, ayant débattu plus d'une fois des impacts de ces attentats et des mesures à prendre pour prévenir, sinon contrer, de tels événements.

D'ailleurs, le Bloc québécois a proposé des pistes de solution claires afin d'éliminer un des terreaux fertiles du terrorisme, soit la pauvreté extrême dans laquelle vivent des millions de personnes dans le monde. Par ailleurs, nous avons convenu qu'il importait également de protéger notre territoire de toute attaque éventuelle. La sécurité de la population doit être assurée par des mesures concrètes et par des législations bien définies ayant fait l'objet de débats éclairés.

Toutefois, nous devons bien nous garder de sombrer dans l'autre extrême, soit celui de faire des lois pouvant brimer les libertés et les droits de ceux que nous voulons protéger en prétextant la lutte contre

le terrorisme. Nous n'avons pas à remonter bien loin pour nous souvenir du désormais défunt projet de loi C-42, décrié pour la mise en veilleuse des libertés et droits fondamentaux.

À l'époque, le gouvernement se targuait haut et fort d'être un ardent promoteur de la sécurité de ses concitoyens et concitoyennes et réfutait les critiques venant de ce côté-ci de la Chambre. Nous voilà maintenant à l'étape d'entamer un nouveau débat sur un projet semblable, avec toutefois quelques modifications.

Pourquoi avons-nous ce nouveau débat? Tout simplement parce que le peuple n'étant pas dupe, il s'est élevé comme le Bloc québécois contre le projet de loi C-42 qui bafouait les libertés civiles et faisait craindre le pire, nous rappelant de bien mauvais souvenirs, entre autres 1970 et la Loi sur les mesures de guerre. Le gouvernement n'a eu d'autre choix que de se rendre à l'évidence en admettant que le jugement de la population peut faire rougir les membres du corps libéral.

Le projet de loi devant nous aujourd'hui est le projet de loi C-42, nouvelle manière. En quoi le projet de loi C-55 est-il différent? Est-ce une version améliorée? Voilà deux questions fondamentales auxquelles nous devons répondre.

Tout d'abord, en quoi est-il différent? En bien peu de choses, hélas! Dans la première ébauche de ce projet de loi, puisqu'il est sans doute approprié de qualifier d'ébauche le projet de loi C-42, un pouvoir énorme était conféré à un seul homme, soit celui désigné par le titre de ministre de la Défense.

Alors que le pouvoir dévolu aux exécutifs est remis en question, alors que l'on demande au corps législatif d'avoir un impact plus important dans les prises de décisions, comment expliquer qu'on puisse confier un si grand pouvoir aux mains d'une seule personne? La situation est d'autant plus alarmante que l'on constate qu'on s'en remet à son bon jugement pour ce qui est de la suspension des droits fondamentaux de la population.

Depuis le dépôt du projet de loi C-42, il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts. En effet, nous avons pu constater la très haute qualité du jugement du ministre de la Défense, lui qui a omis d'informer le premier ministre de la capture des prisonniers afghans et de leur remise aux Américains. Le tollé soulevé en cette Chambre suite à la révélation du fond de cette histoire est encore frais à la mémoire de chacun. C'est à cette même personne que le projet de loi C-55 veut remettre la gestion de nos droits et libertés. Monsieur le Président, si vous sentez un frisson vous parcourir le dos, ne craignez rien, ce n'est pas la grippe; vous êtes tout à fait normal, vous êtes un homme de jugement.

Initiatives ministérielles

Imaginez un instant. Ce ministre peut, à lui seul, décider de mettre en place des zones militaires d'accès contrôlé et déterminer quelles en seront les délimitations. S'il juge qu'il vaut mieux tenir cela secret, il en a également le pouvoir. Il serait légitime d'espérer que les critères lui permettant de prendre toutes ces décisions soient bien définis et qu'ils soient enchâssés dans la législation même. Il n'en est rien.

Le projet de loi dit simplement que le ministre doit prendre ses décisions sur ce qu'il juge «raisonnablement nécessaire». Pourrait-on trouver une formule plus discrétionnaire que celle-là? J'en doute. Non seulement on parle de jugement, ce qui est loin d'être objectif et rassurant, mais en plus on ajoute «raisonnablement nécessaire».

Permettez-moi de poser la question suivante: qu'est-ce que «raisonnablement nécessaire» veut bien dire? Dans quelle mesure un tel qualificatif peut-il limiter et baliser les actions du ministre?

Par exemple, en ce qui me concerne, je peux trouver «raisonnablement nécessaire» d'extraire ces mentions du projet de loi et de définir précisément quelles sont les limites imposées au ministre. Je peux aussi croire qu'il est «raisonnablement nécessaire», puisque nous sommes en situation de démocratie représentative, que le Parlement soit consulté avant de mettre de l'avant de telles mesures. Est-ce que mon interprétation va coïncider avec celle du ministre? Se poser la question, c'est y répondre.

• (1025)

Ainsi, sur les zones militaires d'accès contrôlé, le ministre n'est pas tenu de requérir l'approbation du gouvernement provincial. Cela comprend bien sûr tous les corollaires à ce pouvoir. Est-ce qu'il vaut la peine de rendre publique cette information? Non, pas vraiment, nous dira-t-on. Comment faire autrement que de se méfier et de rester encore très vigilants face à cette situation qui, soit dit en passant, a résisté à la mort du projet de loi C-42 pour renaître dans le projet de loi C-55.

Le recours au tribunal pour les personnes lésées par une zone militaire d'accès contrôlé est un autre point découlant de ces fameuses zones militaires qui nous laisse perplexe, et pour cause. Si vous êtes lésé par l'établissement d'une telle zone, vous n'aurez pas de recours, même si l'on prétend le contraire. Le projet de loi stipule clairement, et je cite:

260.1 (14) Est irrecevable l'action pour dommage, pertes ou blessures qui se fonde uniquement sur la création d'une zone militaire d'accès contrôlé ou la prise de mesures d'exécution accessoires.

Si l'établissement d'une zone militaire brime de quelque façon les droits d'une personne et lui cause un tort certain, aucun recours judiciaire ne lui est possible. De plus, le paragraphe qui suit stipule:

(15) Tous dommages, pertes, ou blessures subis en raison de l'exercice des pouvoirs conférés par le présent article sont indemnisés par le Trésor.

Quelle belle affaire! C'est le Trésor qui décide combien mérite le tort que j'ai reçu.

Il y a là matière à réflexion. Pourquoi? Simplement parce que nous avons fait le choix un jour de vivre dans un État de droit. Que fait-on de ce principe maintenant? D'un coup de plume électronique, l'État décide d'en faire autrement? Pour certaines situations, nous sommes un État de droit, en d'autres circonstances, nous devons ronger notre frein si un tort nous est fait?

On se rappellera, il n'y a pas si longtemps encore, le gouvernement se pavanait en commémorant le vingtième anniversaire de la Charte des droits et libertés. Bien sûr, on se souvient également qu'il omettait, probablement selon son jugement nécessairement raisonnable, de faire référence au rapatriement unilatéral de la Constitution. Toujours est-il qu'à quelques nuits de cette commémoration et un

bref éclat de soleil plus tard, ce même gouvernement est prêt à mettre de côté ces droits et libertés au nom de la lutte au terrorisme. Comment se fait-il que la main gauche du gouvernement libéral s'évertue à vanter la Charte des droits et libertés pendant que la main droite bafoue sans coup férir ces mêmes droits? Un peu de cohésion au sein de ce gouvernement lui ferait grand bien, mais peut-être est-ce là rêver?

Monsieur le Président, si l'établissement d'une zone vous a causé un tort quelconque, ce sera tout simplement bien dommage pour vous. Ce qui peut vous rassurer, c'est qu'une telle zone ne sera conservée que pour une période maximale de deux ans. On admettra que c'est finalement un peu long. Encore là, le gouvernement vous dira qu'il est fallacieux de prétendre que vos droits et libertés sont brimés et que, chance ultime, nous vivons dans un État de droit.

Le projet de loi a soigneusement conservé les dispositions permettant à différents ministres de prendre des arrêtés d'urgence. Il y a toutefois une légère différence qui mérite d'être soulignée. La durée initiale des arrêtés d'urgence passe de 90 à 45 jours. Ensuite, les arrêtés devront être déposés devant les deux chambres du Parlement dans les 15 jours de séance suivant leur prise. Jusque là, tout va bien. Mais voilà quelle est la vraie nature de ces arrêtés. Il est clairement stipulé au paragraphe (4) que l'arrêté d'urgence est soustrait à l'application de l'article 3 de la Loi sur les textes réglementaires. En langage clair, cela veut dire que l'arrêté d'urgence n'a pas à être conforme à la Charte canadienne des droits et libertés et la Déclaration canadienne des droits.

N'est-ce pas là la preuve que ce gouvernement cherche à se doter d'un pouvoir d'action qui lui permet de sabrer impunément dans nos droits et libertés. Ce que nous craignons, ce qui a été délibérément inclus dans ce projet afin de pouvoir mettre de côté les éléments les plus importants de notre démocratie, c'est la perte du respect intégral des droits et libertés de chacun.

Certaines personnes ont tenu un discours sévère pour décrier le projet de loi C-55. C'est notamment le cas du commissaire à la protection de la vie privée. Ce dernier a clairement affirmé que ce gouvernement s'inspirait carrément de pratiques en vigueur dans des États totalitaires. Le commissaire n'octroyait même pas la note de passage à cette nouvelle législation antiterroriste. Ce n'est pas très bon pour un gouvernement qu'on dit libéral, d'autant plus qu'il ne peut qualifier de partisans les commentaires du commissaire à la protection de la vie privée.

J'ai d'autres commentaires intéressants, mais je vais les remettre à mes collègues. Peut-être pourront-ils s'en servir.

En terminant, au début de mon intervention, j'avais parlé de deux questions. La première était de savoir si le projet de loi C-55 est différent? La réponse est non. En quelque part, il est même pire. La deuxième question était de savoir s'il s'est vraiment amélioré? Il faut se rendre à l'évidence que ce nouveau projet de loi ne répond pas aux attentes que nous avons, pas plus qu'il n'apaise nos craintes.

Initiatives ministérielles

•(1030)

On ne peut tolérer, en ces temps où le respect de tous et chacun est plus que jamais essentiel, que les libertés et les droits fondamentaux soient mis au rancard sous prétexte que nous cherchons à combattre le terrorisme. Les citoyens et les citoyennes que nous voulons protéger devraient également être préservés des abus. Rien ne nous indique que ce sera le cas advenant l'adoption du projet de loi C-55.

[Traduction]

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela nous montre le sérieux avec lequel le gouvernement prend la loi. Il lui a fallu 20 minutes pour trouver assez de ses députés à la Chambre pour ouvrir la séance. Je me demande même s'il y a assez de députés à la Chambre dans le moment.

Le gouvernement a présenté le projet de loi antiterroriste suite aux événements du 11 septembre. À mon avis, cette mesure législative ne porte absolument pas sur le terrorisme.

Lors de son intervention sur le projet de loi C-42, le ministre a affirmé qu'il s'agissait d'une autre étape importante dans la lutte contre le terrorisme. Or, dans cette mesure législative omnibus, le seul élément commun, que ce genre de mesure doit par ailleurs comporter, est la centralisation du pouvoir dans les mains de l'exécutif du gouvernement face auquel le Parlement n'a que peu ou pas de droit de regard. Le projet de loi C-55 demeure un abus de pouvoir ministériel.

En novembre 2001, en réponse à une question du député de Fraser Valley, le ministre des Transports a déclaré ce qui suit:

Dans un cas d'urgence ponctuelle localisée, les ministres doivent être en mesure d'intervenir rapidement. C'est ce qui est arrivé le 11 septembre dernier. S'il y avait eu d'autres attentats terroristes et que le pays s'était retrouvé dans une situation de crainte, il est évident que la Loi sur les mesures d'urgence aurait été mise en application.

Il faut poser cette question. S'il existait une mesure législative permettant aux ministres de réagir de façon appropriée à ce moment-là, pourquoi nos vis-à-vis ont-ils besoin de cette mesure législative aujourd'hui? Je prétends qu'ils veulent accroître les pouvoirs du ministre et empêcher le Parlement d'exercer un contrôle là-dessus.

Les modifications prévues par le projet de loi C-55 ne sont pas précises. On insère deux nouvelles mesures en matière de sécurité. L'une touche les passagers turbulents ou s'attaque, si vous le préférez, à la rage de l'air et l'opposition pense que ces nouvelles dispositions sont une bonne chose. L'autre est la nécessité pour les transporteurs aériens de fournir des renseignements figurant sur leurs manifestes à divers services.

La différence entre l'ancien projet de loi, le projet de loi C-42, et le nouveau, le projet de loi C-55, c'est que ce dernier précise très clairement comment on doit procéder. Dans l'ancien projet de loi, le ministre avait un pouvoir discrétionnaire quant à la façon d'aborder cette question aux termes de la réglementation.

Avant les vacances de Noël, le Comité des transports a présenté un excellent rapport sur la façon d'aborder la sécurité dans le transport aérien. D'une part, il donnait tous les détails quant à la mise en oeuvre du système et, d'autre part, il prévoyait un certain pouvoir discrétionnaire pour le ministre. Au lieu de cela, l'actuel ministre des Transports veut carte blanche pour faire ce qu'il veut et être la seule autorité en matière de mesures de sécurité.

Il est intéressant de voir que les députés libéraux d'arrière-ban sont tout à fait disposés à permettre à l'exécutif, au Cabinet, de leur retirer leur capacité de jouer un rôle.

Une autre modification contenue dans le projet de loi C-42 touche la Loi sur l'immigration. Le nouveau projet de loi supprime les dispositions du projet de loi précédent qui portaient sur la Loi sur l'immigration. Dans le projet de loi C-42, le gouvernement a proposé des modifications à la Loi sur l'immigration qu'il venait d'adopter, soit le projet de loi C-11, mais qui n'avait pas encore été mise en oeuvre. Le projet de loi C-42 aurait abrogé des modifications contenues dans le projet de loi C-11, comme un délai de 72 heures pour les renvois et un délai de 90 jours pour l'audition des demandes, qui auraient grandement écourté le processus d'appel. Le projet de loi C-42 a supprimé cela.

En février 2001, on nous a soumis des propositions de modifications au projet de loi C-11. En novembre 2001, on a éliminé ces modifications proposées. En avril 2002, nous supprimons maintenant les modifications proposées au projet de loi C-11 qu'on aurait apportées en février. Pas surprenant alors que les Canadiens n'aient pas confiance ou presque dans le ministre de l'Immigration, dans le ministre et dans la Loi sur l'immigration. Chez les ministériels, y a-t-il quelqu'un qui sache ce qui se passe avec la Loi sur l'immigration?

•(1035)

D'autres dispositions de ce projet de loi modifieraient la Loi sur la défense nationale. Certains de ces changements sont bons, d'autres mauvais et d'autres douteux. En incluant les conflits armés dans la définition d'état d'urgence, qui renferme déjà les insurrections, les émeutes, les invasions et les guerres, je présume qu'on veut s'assurer que tout événement du genre de ceux du 11 septembre déclenchera officiellement l'état d'urgence. Cependant, on peut se demander si l'expression conflit armé définirait adéquatement des actes terroristes comme ceux du 11 septembre, une attaque biologique ou chimique ou encore une cyberattaque contre nos réseaux informatiques. Le gouvernement devrait plutôt inclure spécifiquement le terrorisme dans la définition de l'état d'urgence.

L'opposition appuie la protection des emplois des officiers et des militaires du rang de la force de réserve. Nous demandons depuis des années que ces emplois soient protégés; cependant, nous déplorons qu'ils le soient uniquement si on déclare un état d'urgence. Qu'en est-il des réservistes appelés à participer à des missions de maintien de la paix? Leurs emplois ne sont-ils pas aussi protégés?

La création de zones militaires d'accès contrôlé nous préoccupe aussi. Le gouvernement prétendait dans le projet de loi C-42, et il fait de même dans le projet de loi C-55, que ces zones militaires d'accès contrôlé ne serviraient qu'à protéger le matériel et le personnel militaires et ne seraient pas utilisées pour repousser des manifestations publiques. Cependant, en remplaçant le libellé du C-42 par celui qu'on trouve dans le C-55, le gouvernement admet que ces zones militaires d'accès contrôlé mentionnées dans le C-42 avaient été conçues pour contrer des groupes de protestataires légitimes, même si le ministre affirme le contraire.

Puisque nous ne pouvions faire confiance au ministre lors de la présentation du premier projet de loi, pourquoi pense-t-il que nous pourrions maintenant croire qu'il n'utilisera pas ces dispositions spéciales pour réprimer les manifestations publiques? Il me semble que ces mesures sont conçues pour les protestataires et les mouvements de désobéissance civile et non pas pour les terroristes.

Initiatives ministérielles

Pourquoi est-ce que j'en arrive à cette conclusion? Il suffit d'examiner l'exemple qu'a évoqué le ministre de la Défense, l'attaque contre le *USS Cole* perpétrée au Yémen en octobre 2000 par Al-Qaïda, qui a fait sauter un bateau bourré d'explosifs contre le flanc du navire de guerre. Que ferait le gouvernement d'après le projet de loi? Il recourrait à une certaine force et imposerait une amende de 1 000 \$ aux terroristes. Quelle sorte de mesure de dissuasion est-ce là contre des terroristes que de les frapper d'une amende de 1 000 \$?

Pour combattre les terroristes, il faut utiliser une force meurtrière. On ne leur impose pas une amende de 1 000 \$ qui équivaut à leur taper sur les doigts. Voilà pourquoi il est clair pour moi qu'il ne s'agit pas d'une mesure antiterroriste. Elle va plutôt servir contre la désobéissance civile. Si le gouvernement veut s'en servir à cette fin, je n'y vois pas d'objection, mais il devrait être franc, honnête et ouvert avec le public et dire que c'est bien là ce qu'il cherche à faire au lieu de le dissimuler.

Nous trouvons à redire aux arrêtés d'urgence qui donnent un pouvoir écrasant au Cabinet. Nous sommes contrariés de voir qu'on ne prévoit aucune surveillance ni aucun examen de la part du Parlement. C'est pourtant nécessaire pour faire rendre des comptes au gouvernement et au pouvoir exécutif.

Je dois dire qu'il s'agit d'une autre tentative de la part du gouvernement d'enlever la responsabilité au Parlement pour la mettre entre les mains du Cabinet. Le gouvernement n'est pas disposé à soumettre ces arrêtés d'urgence à un comité du Cabinet. Il suffirait que quatre ministres donnent leur accord. Cela ne devrait pas être difficile. Il a du mal à obtenir la présence de ses députés ici, mais il n'est sûrement pas si difficile d'amener quatre ministres à se réunir pour examiner une mesure qui est censée être conçue pour lutter contre le terrorisme. Il faut vraiment mettre en doute l'objet du projet de loi.

Notre parti est vraiment enclin à dire que le projet de loi devrait être scindé. C'est ce que réclame l'amendement. Prenons les bons éléments du projet de loi pour les adopter et ne pensons plus qu'il vise à lutter contre le terrorisme. Telle n'est pas la raison d'être du projet de loi.

● (1040)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis une autre députée néo-démocrate ravie d'intervenir pour s'opposer au projet de loi C-55 à l'étude aujourd'hui.

Je vais revenir sur des commentaires de notre porte-parole en matière de transports, la députée de Churchill. Hier, au moment où elle a décrit les effets du projet de loi, elle a souligné à juste titre, contrairement à ce que dit le gouvernement au public, que la sécurité nationale sert de façade au pouvoir de fonctionner dans le secret conféré par le projet de loi C-55 aux ministres et au gouvernement.

Cette observation décrit le fondement du projet de loi. Le document l'ayant précédé, soit le projet de loi n° C-42, a soulevé un grand tollé dans le public, car les Canadiens ont compris qu'il avait très peu à voir avec la sécurité nationale et qu'il contrevenait plutôt de façon profonde à leurs libertés civiles et à leurs droits. Les représentants du NPD qui ont eu l'occasion d'analyser cette récente version, le gouvernement en étant à sa deuxième tentative avec le projet de loi C-55, ont abouti à la même conclusion.

Le projet de loi est présenté au Parlement sous le couvert de la sécurité nationale, mais c'est un document qui doit être analysé attentivement, ligne par ligne. Sa lecture nous fait prendre conscience du pouvoir énorme qu'il recèle et que peuvent utiliser des ministres, le Cabinet et le gouvernement fédéral. Le NPD tient à

avertir les Canadiens que le projet de loi C-55 diffère essentiellement très peu du projet de loi original, le projet de loi C-42.

C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi au fil de son cheminement à la Chambre et en comité. Nous demanderons aux Canadiens de réagir et d'affirmer leurs droits politiques et civils afin de faire savoir clairement que le projet de loi est tout à fait inacceptable.

Le Nouveau Parti démocratique n'est pas le seul de cet avis. C'est aussi l'opinion d'un nombre croissant de personnes qui, ayant examiné le projet de loi, se rendent compte que nous devrions être grandement préoccupés de l'incidence qu'il pourrait avoir sur notre société démocratique.

J'ai lu un communiqué de presse diffusé par le Bureau du commissaire à la protection de la vie privée du Canada. C'est un bureau créé et une personne nommée par le Parlement afin de protéger la vie privée des Canadiens, de créer et d'établir un juste équilibre entre le besoin du gouvernement de présenter une mesure législative visant à protéger l'intérêt public et le besoin de protéger les droits à la vie privée des particuliers.

Les députés ministériels devraient prêter attention à ce qu'avait à dire le Bureau du commissaire à la protection de la vie privée. Son communiqué visait en particulier l'article 4.82 du projet de loi, qui accorderait à la GRC et au SCRS un accès sans restriction aux renseignements personnels de tous les Canadiens voyageant sur des vols intérieurs comme ou sur des vols internationaux.

Selon le commissaire, cet article priverait les Canadiens de l'important droit de protection de leur vie privée face à la police et aux autres agents de l'État dans leur quotidien. Le communiqué précise:

Au Canada, il est bien établi que les individus n'ont pas à fournir leur identité à la police, à moins d'être arrêtés ou à moins d'exercer une activité nécessitant un permis, comme la conduite d'un véhicule.[...] Permettre à la GRC d'obtenir les listes de passagers et de les passer au peigne fin pour repérer toute personne à l'égard de laquelle un mandat aurait été délivré pour une infraction punissable d'une peine d'emprisonnement de cinq ans ou plus semble sans rapport aucun avec la finalité antiterroriste attribuée au projet de loi C-55. Cela semble plutôt être une expansion spectaculaire des pouvoirs de police intrusifs, sans explication ni justification de sa nécessité.

● (1045)

Les députés ministériels écoutent-ils? Ont-ils écouté ce qu'avait à dire le commissaire à la protection de la vie privée? Il indique que les autorités pourraient vérifier les listes de passagers aériens, mais où cela s'arrêtera-t-il? Cette mesure s'appliquera-t-elle ensuite aux personnes qui voyagent en train, en autocar ou même à celles qui louent des autos?

La lecture du communiqué du commissaire à la protection de la vie privée m'a beaucoup préoccupée. Cette personne est officiellement mandatée pour protéger les droits des Canadiens en matière de vie privée. Le projet de loi C-55 empiéterait sur ces droits. Il convient de demander au gouvernement ce qui justifie ce projet de loi.

Le porte-parole de mon parti en matière de transport et d'autres députés à la Chambre ont rappelé énergiquement que le gouvernement a déjà à sa disposition des lois, des ressources pour assurer la sécurité nationale. Il y a lieu de se demander pourquoi ce projet de loi a été présenté. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas écouté les Canadiens et notamment les juristes, les spécialistes du droit international et les défenseurs des libertés civiles? Comment se fait-il que le gouvernement n'a pas compris que son projet de loi va complètement à l'encontre des principes démocratiques reconnus dans notre pays?

Initiatives ministérielles

Tous les jours, nous sommes témoins de cette intrusion insidieuse des militaires et des policiers dans la société civile. Dans l'est du centre-ville de Vancouver-Est, ma circonscription, la police s'apprête à installer des caméras dans les lieux publics pour surveiller ce qui se passe dans les rues. Le commissaire à la protection de la vie privée a également critiqué cette mesure, disant qu'il s'agissait d'une intrusion dans la vie privée.

Ces questions sont liées. En tant que députée, il m'incombe et il incombe à mes collègues du Nouveau Parti démocratique de dire que nous devrions être très inquiets de ces intrusions dans la vie privée des Canadiens.

Le gouvernement soutient que le libellé du projet de loi C-55 a été adouci, mais il reste encore des dispositions très importantes qui autoriseraient la création de zones militaires lorsque du matériel est apporté. Il y aura toujours des risques d'énormes abus au cours de rencontres internationales.

Si un dirigeant étranger venait au Canada avec son personnel militaire, comme ce fut le cas pendant le sommet de l'APEC, les dispositions du projet de loi seraient-elles soudainement appliquées pour cette raison? Cette situation s'est produite à Vancouver, lors de la visite du président de l'Indonésie au Canada. Il était accompagné de militaires armés. Est-ce pour un tel motif que les dispositions du projet de loi pourraient être soudainement appliquées et que, tout à coup, une manifestation civile pacifique pourrait entraîner la création d'une zone militaire, pourrait être bloquée, censurée et mener à l'arrestation de personnes?

Ce sont là quelques-unes des préoccupations du NPD. Nous continuerons de nous opposer au projet de loi, car nous estimons qu'il est dangereux. Il constitue une violation de nos libertés civiles fondamentales et une intrusion dans la vie privée des Canadiens. Le projet de loi C-55 minerait le fondement de la démocratie que nous, à la Chambre, avons été élus pour protéger.

• (1050)

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je sais que mes collègues seront si fascinés par mon discours que la présidence devra m'interrompre en cours de route pour leur laisser le temps de tout assimiler et que je devrai poursuivre mon exposé après la période des questions.

Nous étudions l'amendement de l'Alliance canadienne visant à scinder le projet de loi. Comme le gouvernement aime bien le faire, il a proposé un projet de loi omnibus qui aborde de très nombreuses questions et touche divers ministères. En fait, le tiers du projet de loi porte sur les transports et le reste, sur la justice. Hier, au Comité de la justice, nous avons discuté du fait que nous sommes appelés à examiner une mesure législative qui traite davantage de justice que de transport. Voilà pourquoi nous avons proposé de scinder le projet de loi et d'en faire deux mesures législatives, une qui porterait sur les transports et l'autre, sur la justice.

Ce qui nous inquiète encore plus, c'est de constater que le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. Le premier ministre a même juré de précipiter l'adoption du projet de loi C-55. Au diable le débat et la démocratie, ce à quoi nous sommes déjà habitués à la Chambre, il veut faire adopter ce projet de loi à toute vitesse. C'est ce qu'il a dit.

Comme solution de rechange, voici ce que nous proposons: puisque le gouvernement juge que son projet de loi est valable et que nous pensons qu'il pose de nombreux problèmes, dont certains ont été mentionnés par le dernier orateur néo-démocrate, analysons-le, mais surtout veillons à ce que les modifications proposées soient

insérées bien à leur place et prenons le temps nécessaire non seulement pour en débattre à la Chambre, mais aussi pour consulter la population.

Le seul fait que le gouvernement veuille faire adopter à toute vitesse un projet de loi qui, de l'avis du Commissaire à la protection de la vie privée, devrait alarmer les citoyens respectueux de la loi suffit à nous inciter à prendre notre temps. Le premier ministre aime bien, de temps à autre, précipiter l'adoption de certaines mesures. Par exemple, il a rapidement réglé l'achat de nouveaux jets valant plus de 100 millions de dollars pour que lui et ses collègues du Cabinet puissent se promener un peu partout, malgré le fait que les responsables des jets actuels soutiennent que leurs appareils sont en bon état de service. Il a agi si vite qu'il n'en a même pas informé son Cabinet et qu'il a fait approuver la transaction avant le congé pascal.

Voyons les choses que le premier ministre pourrait faire avancer plus vite. Il pourrait accélérer l'achat de nouveaux hélicoptères pour les militaires. Après tout, ils se servent d'appareils qui ont 40 ans. C'est comme si les membres du Cabinet se promenaient sur la colline du Parlement dans des Ford Flathead. Le gouvernement remplace ses voitures très régulièrement. Ce ne sont pas des Ford Flathead qu'ils conduisent, les membres du gouvernement. Ce ne sont même pas des modèles très anciens. Or, le gouvernement s'attend à ce que les militaires utilisent des hélicoptères qui ont 40 ans. Un de ces jours, l'un de ces hélicoptères va se retrouver à Rockcliffe. Quand un ancien aviateur emmènera ses petits-enfants voir l'un de ces appareils et qu'il leur dira que c'est ce qu'il pilotait, ils ne le croiront pas. En fait, l'ironie de la chose est qu'il y a actuellement des membres des forces armées qui pilotent ces appareils que leurs propres grands-pères ont peut-être pilotés eux aussi du temps où ils étaient dans les Forces armées canadiennes.

De même, le premier ministre n'a pas accéléré l'achat d'uniformes appropriés pour nos forces qui se battent en Afghanistan. Le gouvernement adore nous accuser de ne pas appuyer nos troupes, de ne pas reconnaître le travail formidable qu'elles font. C'est faux. Nous reconnaissons que nos troupes portent des tenues de camouflage faites pour la jungle et qu'elles ont dû acheter de la peinture beige pour en barbouiller leurs uniformes. Avec l'entière approbation de leurs officiers supérieurs, nos soldats recouvrent de peinture beige leurs uniformes et certaines de leurs armes afin de se camoufler; c'est de la peinture, même pas de la teinture, parce que c'est tout ce qu'ils peuvent trouver. Quand nous voyons des images des Forces canadiennes en action en Afghanistan, nous n'avons jamais de mal à les reconnaître, même au sein d'une force multinationale, car ce sont toujours elles qui portent des uniformes foncés dans le désert.

En plus, le gouvernement n'a pas accéléré la présentation d'une mesure législative sur la pornographie juvénile. Nous avons encore des gens comme John Sharpe, en Colombie-Britannique, qui prétend que la pornographie qu'il écrit a une valeur artistique, et qui continue à publier des livres glorifiant ce genre de pornographie.

Par ailleurs, le premier ministre ne fait rien pour accélérer l'adoption de mesures dans le dossier du bois d'oeuvre. En fait, le ministre responsable est allé jusqu'à dire qu'il n'y avait vraiment pas de raison réelle de s'alarmer car personne n'avait encore perdu son emploi. C'est juste une restructuration de l'industrie. Le gouvernement est tellement à côté de la plaque que c'est incroyable.

*Article 31 du Règlement***DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

● (1055)

[Traduction]

LE FESTIVAL DES ORCHESTRES JEUNESSE

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, les programmes d'Échanges Canada, appliqués par le ministère du Patrimoine canadien, visent à aider les jeunes Canadiens à connaître et à comprendre leur pays.

Ce week-end, Échanges Canada réunit 270 jeunes musiciens à Ottawa pour le Festival des orchestres jeunesse du Canada. Lorsque les neuf orchestres jeunesse s'exécuteront ce week-end, ils illustreront vraiment le rôle unificateur que la musique peut jouer. Ces jeunes musiciens sont venus de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de tout l'Ontario pour apprendre au contact les uns des autres et fêter leur amour commun de la musique.

Ce festival, qui en est à sa deuxième année, a pour mission de stimuler et de soutenir les talents musicaux chez les jeunes Canadiens. Que ces jeunes exceptionnels soient les bienvenus dans la capitale nationale, et je leur souhaite, ainsi qu'aux organisateurs de cette manifestation unique, un week-end passionnant et gratifiant.

* * *

LE HOCKEY

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les compétitions sportives sont rassembleuses et elles font la fierté des collectivités. C'est justement de la fierté que ressentent mes électeurs cette semaine, après l'éclatante victoire des Trojans de Tisdale au Championnat canadien de hockey midget.

Dimanche dernier, en effet, les Trojans ont remporté la coupe Air Canada, la plus grande distinction au hockey midget au Canada, par une impressionnante victoire de 6 à 2 sur les Subways de Dartmouth. Le joueur étoile de la dernière partie a été Myles Zimmer, fils du maire de Tisdale, Rollie Zimmer. Il a réussi le tour du chapeau et fait la fierté de son père et de tous les habitants de Tisdale. L'entraîneur en chef, Darrell Mann, vient de Sylvania, localité située un peu au sud de Tisdale.

Tisdale est une localité de 3 800 habitants qui est extrêmement fière. Félicitations à Tisdale et aux Trojans pour cette magnifique victoire.

* * *

● (1100)

LES PAYS-BAS

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Monsieur le Président, dimanche prochain sera une journée spéciale pour les Néerlandais et les Canadiens, car ce sera l'anniversaire de la libération des Pays-Bas.

Mis sous occupation en 1940, les Pays-Bas ont été libérés par étapes, à partir du mois d'octobre 1944, principalement par des troupes canadiennes. Dimanche, nous commémorerons les quelque 7 600 Canadiens qui ont donné leur vie pour libérer les Pays-Bas. Par ailleurs, nous pouvons nous consoler en pensant que de l'horreur de la Seconde Guerre mondiale sont nés entre nos deux pays des liens d'amitié et de respect mutuel sincères et profonds qui ne se démentent pas.

Les tulipes qui fleurissent tous les printemps à Ottawa témoignent de cette amitié. Témoignent également de cette amitié les soins et

l'attention que la population néerlandaise prodigue à la sépulture de ceux des nôtres qui sont tombés au combat durant la guerre.

Le dimanche 5 mai nous donnera l'occasion de faire une pause et de réfléchir tant au sacrifice consenti par nos soldats pour la libération des Pays-Bas qu'aux solides liens d'amitié qui unissent toujours nos deux pays.

* * *

LA SENSIBILISATION AU DIABÈTE

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre que nous célébrons aujourd'hui la Journée nationale de sensibilisation au diabète chez les autochtones.

Le diabète est une importante cause de décès prématuré, de cécité, de cardiopathies et de maladies du rein, d'accidents cérébrovasculaires, d'amputation de membres et d'autres graves problèmes de santé.

Le fardeau qu'entraînent le diabète et ses complications est particulièrement lourd à porter chez les autochtones. En fait, l'incidence du diabète y est de trois à cinq fois plus élevée que dans la population canadienne en général. Le diabète de type 2 est maintenant diagnostiqué chez des enfants.

En 1999, pour faire face à ce fléau, le gouvernement a créé la Stratégie canadienne du diabète, qui comprend un volet important, l'Initiative sur le diabète chez les autochtones. Cette initiative a été lancée ce matin au Centre Wabano, ici même à Ottawa. C'est une campagne nationale qui vise à sensibiliser les autochtones à la prévention du diabète.

Je vous invite à vous joindre à moi pour souhaiter un franc succès aux organismes et aux personnes qui livrent une chaude lutte au fléau du diabète chez les autochtones.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais joindre aujourd'hui ma voix à celles de mes collègues afin de féliciter le premier ministre pour le discours inspiré et opportun qu'il a livré hier à Montréal. En cette période de conflits dans le monde, il est essentiel que les Canadiens demeurent fidèles aux principes de diversité et de respect auxquels ils ont adhéré.

Le premier ministre a déclaré que l'expérience canadienne repose sur l'idée d'une société unie et diversifiée où les gens peuvent vivre et travailler ensemble, peu importe leur langue, leur religion ou la couleur de leur peau.

Il a aussi mis en garde les Canadiens contre l'intolérance à l'intérieur même de nos frontières. L'histoire, a-t-il dit, nous enseigne qu'il est dangereux de fermer les yeux sur les actes d'intolérance.

Cela n'a jamais été aussi vrai. J'exhorte les Canadiens à se conduire correctement pour faire en sorte que notre société demeure toujours ouverte et tolérante.

LES PAYS-BAS

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les sacrifices faits par nos braves militaires en Afghanistan aujourd'hui nous rappellent les sacrifices consentis par une génération antérieure de Canadiens qui ont combattu en Europe vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Il y aura 57 ans dimanche, le général Charles Foulkes, commandant du 1^{er} Corps d'armée canadien, acceptait la reddition des forces ennemies aux Pays-Bas. Les combats dans ce pays, qui ont coûté la vie à 7 600 Canadiens, figurent parmi les plus difficiles auxquels ait participé l'armée canadienne. Si la campagne a été ardue et terrible, la victoire remportée sur l'ennemi a rendu la liberté au peuple hollandais et créé un lien d'amitié durable entre le Canada et les Pays-Bas.

Dimanche prochain, en priant pour nos hommes et nos femmes en mission en Afghanistan, rappelons-nous la victoire remportée en Europe il y a de cela bien des années par nos braves soldats canadiens, qui ont contribué non seulement à préserver notre liberté, mais à rendre leur liberté aux habitants des Pays-Bas.

* * *

[Français]

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Mark Assad (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, le 17 avril dernier, soit le jour du 20^e anniversaire de la Charte canadienne des droits et libertés, 200 personnes de partout au pays ont acquis la citoyenneté canadienne.

Ces personnes ont profité de cette journée particulièrement propice pour déclarer leur engagement envers le Canada. Plusieurs personnes choisissent notre pays en raison des valeurs de liberté et de respect consacrées dans notre Charte.

Dans un monde où plusieurs personnes n'ont pas accès au choix, ou sont chassées de leur maison à cause de l'intolérance et de l'injustice, nous devons être fiers de la façon dont nous respectons nos engagements internationaux en aidant les réfugiés authentiques à commencer une vie nouvelle au Canada.

Ces nouveaux arrivants, qui contribuent à l'essor de notre économie et à l'élargissement de notre culture, méritent tous notre encouragement et notre appui.

* * *

•(1105)

LA MARCHÉ BELL POUR LES JEUNES

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, dimanche le 5 mai, de l'Atlantique au Pacifique, se tiendra la première Marche Bell pour les jeunes au bénéfice de l'organisme Jeunesse J'écoute.

Cet organisme offre aux jeunes un service téléphonique de consultation et de références accessible 24 heures par jour, sept jours par semaine dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Quotidiennement, ce sont quelque 1 000 jeunes qui trouvent au bout du fil une personne prête à les écouter, les rassurer et les guider. Leurs préoccupations sont nombreuses et diversifiées. Aucun sujet n'est tabou et peu importe la problématique, le jeune trouvera une oreille attentive et compatissante parce que chaque jeune a le droit d'être entendu, le droit d'accéder à des ressources et le droit de se prendre en main.

Si vous partagez cette vision, allez marcher le 5 mai ou encore faites un don. La société dans laquelle nous vivons est à notre image

Article 31 du Règlement

et seule la solidarité que nous démontrerons à l'égard de notre jeunesse la préparera à assumer ses futures responsabilités de citoyen. Si vous y croyez, composez le 1-866-925-5454.

* * *

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

M. John Richardson (Perth—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, hier soir à Montréal, le premier ministre a prononcé un discours dans lequel il demandait aux Canadiens de faire preuve de tolérance et de s'accepter les uns les autres. J'aimerais prendre un moment pour faire écho à ces sentiments.

Chaque jour, les informations nous présentent de nombreux exemples de tensions et d'actes de violence entre groupes religieux et ethniques. Les Canadiens doivent être vigilants et voir à faire preuve d'ouverture, de tolérance et de respect les uns envers les autres. Le premier ministre a dit que:

Nous avons été témoins récemment de bon nombre de manifestations d'intolérance un peu partout dans le monde. Des actes antisémites se sont produits en France et ailleurs en Europe, et même ici au Canada où des synagogues ont été profanées [...] Nous avons été témoins de manifestations de haine contre des musulmans au Canada et à l'étranger après le 11 septembre [...] on ne peut absolument pas accepter l'intolérance.

Je demande à tous les députés et à tous les Canadiens d'écouter le premier ministre et de voir à ce que le Canada demeure...

Le vice-président: Le député de Palliser a la parole.

* * *

WOODROW LLOYD

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, bon nombre de personnes âgées qui nous écoutent aujourd'hui se souviennent peut-être qu'il y a 40 ans, des médecins, appuyés par les associations médicales canadienne et américaine, se sont battus farouchement pour contrer l'adoption du régime d'assurance-maladie en Saskatchewan. Des menaces ont été proférées contre les enfants du premier ministre. Sa résidence a été saccagée. Un ecclésiastique bien connu a déclaré que si le gouvernement n'abandonnait pas ce projet, le sang coulerait dans les rues.

En pleine tourmente, le 3 mai 1962, le premier ministre Woodrow Lloyd a pris la parole devant 600 médecins de la Saskatchewan Medical Association qui constituaient réellement les troupes de choc de la lutte contre l'assurance-maladie. Son entrée dans la salle de réunion à Regina a donné lieu à des huées, des sifflements et de l'agitation. Peu de participants ont été convertis, mais la plupart d'entre eux ont clairement saisi la profondeur de sa détermination. Le premier ministre n'était pas prêt à reculer et le régime d'assurance-maladie serait mis en oeuvre.

Il a fait preuve d'un grand courage et les jeunes d'aujourd'hui qui tiennent le régime d'assurance-maladie pour acquis devraient avoir une bonne pensée pour le premier ministre Woodrow Lloyd.

* * *

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, ces derniers jours, des députés recourent impunément au terme corruption à la Chambre. Permettez-moi de citer des faits solides concernant la corruption.

Article 31 du Règlement

Transparency International a prouvé que le Canada est l'un des pays les moins corrompus. Cette organisation non gouvernementale visant à freiner la corruption n'a pas d'équivalent dans le monde. Son «Index des perceptions de la corruption» est cité dans les médias du monde entier comme étant le plus important index en la matière.

En 2001, Transparency International a classé 91 pays en fonction du degré de corruption de leurs fonctionnaires et de leurs politiciens. L'organisation a publié un indice agrégatif fondé sur 14 sondages différents effectués chez les gens d'affaires et les spécialistes de l'analyse par pays, ainsi que parmi des habitants locaux et expatriés. Des 91 pays développés et en développement visés par l'indice, le Canada se classe au 7^e rang, ce qui traduit un taux de corruption perçue très bas. Il est intéressant de noter que l'Australie vient au 11^e rang, le Royaume-Uni au 13^e et les États-Unis au 16^e.

Il est temps pour l'opposition de regarder les faits et de passer aux choses sérieuses.

* * *

LE PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le nouveau député de Dufferin—Peel—Wellington—Grey, l'honorable Ernie Eves, premier ministre de l'Ontario.

Hier soir, les électeurs de Dufferin—Peel—Wellington—Grey ont manifesté leur appui au nouveau premier ministre. C'était une victoire à la fois pour le conservatisme pragmatique et contemporain d'Ernie Eves, pour le conservatisme progressiste et pour la responsabilité fiscale et la compassion envers la société. C'était également une victoire du pragmatisme et du bon gouvernement sur le dogmatisme.

On sait aussi que c'était une victoire pour les progressistes-conservateurs de l'Ontario, mais une défaite pour le Parti libéral de l'Ontario. Même si les sondages leur donnaient une avance de 20 p. 100, les libéraux de Dalton McGuinty ont été pratiquement rayés de la carte dans la circonscription de Nipissing. Normalement, il devrait y avoir une course à la direction du Parti libéral du Canada, mais la direction du Parti libéral de l'Ontario ne tardera pas, elle non plus, à soulever des questions.

* * *

•(1110)

[Français]

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a prononcé un discours important hier soir, à Montréal, devant 1 500 personnes. Il a réitéré l'importance d'être tolérants et respectueux envers toutes les communautés culturelles présentes au Canada.

Les événements qui surviennent sur la scène internationale nous touchent directement et personnellement, mais il est nécessaire de faire la part des choses et de ne pas associer les minorités du Canada aux événements malheureux qui arrivent ailleurs.

Le Canada est une terre d'accueil avec une longue tradition humanitaire. Chaque année, des gens de partout dans le monde viennent au pays pour y trouver liberté, respect et harmonie, donc un meilleur avenir pour leur propre famille.

Aujourd'hui, je joins ma voix à celle du premier ministre en disant que l'intolérance est inacceptable. Il me fait plaisir de saluer toute la communauté ethnoculturelle du Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui

contribue à faire de notre région une des régions où le niveau de vie est le plus intéressant.

* * *

[Traduction]

L'ÉGLISE DE LA NATIVITÉ

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le monde entier est attristé par l'occupation actuelle de l'Église de la Nativité, un des principaux lieux saints de la chrétienté.

Il y a plus d'un mois, une trentaine d'hommes armés du Hamas et du Jihad islamique ont envahi l'église avec d'autres Palestiniens qui cherchaient à échapper à l'opération israélienne Rempart. L'opération israélienne s'est avérée un énorme succès, du moins à court terme, se traduisant par une baisse de 96 p. 100 des attentats terroristes et des morts de civils de mars à avril.

Depuis un mois, les forces militaires israéliennes ont fait preuve de retenue et de respect envers le sanctuaire de l'église, refusant d'entrer de force dans ce lieu sacré, même si des moines qui ont réussi à s'en échapper ont déclaré avoir été battus et volés par certains des terroristes à l'intérieur.

La vocation ancienne du sanctuaire n'a jamais été de fournir aux terroristes armés une excuse pour envahir et profaner un lieu saint chrétien. Tout le monde civilisé, notamment les leaders religieux, devrait intervenir pour exhorter les hommes armés à mettre un terme à leur occupation et à se livrer aux autorités concernées. S'ils n'ont pas commis de crimes, ils n'ont aucune raison d'avoir peur et s'ils en ont commis, ils devraient faire face aux conséquences et être traduits en justice.

Mais surtout, nous prions et nous espérons que l'invasion de cette église connaîtra un dénouement rapide et pacifique.

* * *

LE MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, mai est le Mois du patrimoine asiatique. Il reconnaît l'histoire riche et longue des Canadiens d'origine asiatique ainsi que leur apport à l'édification de notre pays.

Au Canada, notre diversité culturelle est, de bien des façons, un enrichissement pour tous les membres de notre société, dans l'optique sociale, politique, économique et culturelle. Le Mois du patrimoine asiatique est pour nous tous une occasion idéale de célébrer la beauté et la sagesse de diverses cultures asiatiques.

Depuis la première fois où l'on a célébré le Mois du patrimoine asiatique à Toronto, en 1993, des villes de partout au Canada, dont Halifax, Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver, tiennent des festivités annuelles pendant le mois de mai, afin de reconnaître le Mois du patrimoine asiatique. En décembre 2001, le Sénat du Canada a adopté une motion désignant mai comme le Mois du patrimoine asiatique.

J'invite tous les Canadiens à participer aux festivités...

Le vice-président: Le député de Lotbinière—L'Érable a la parole.

Questions orales

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, c'est sous le thème «Terrorisme et médias» qu'est célébrée aujourd'hui la Journée mondiale de la liberté de la presse dans le monde entier. Cet événement a comme objectif de sensibiliser le public à l'importance et à la valeur de la liberté d'expression en tant que droit fondamental.

Les événements du 11 septembre dernier et les activités terroristes ont évidemment un effet sur la liberté d'information. Tous les jours, les journalistes affectés à la couverture de ces événements sont la cible des terroristes dans les zones de conflits. Ces derniers doivent faire preuve de vigilance et, surtout, démontrer énormément de courage afin de rapporter une information juste et objective dans un contexte où leur sécurité est constamment remise en question.

Je voudrais ici justement rendre hommage aux journalistes qui risquent leur vie au nom de la liberté de presse. Je pense notamment à Daniel Pearl, reporter du *Wall Street Journal*, qui a été assassiné au Pakistan en février dernier, et à tous les autres journalistes qui, dans leur quotidien, font preuve de persévérance et de courage pour donner l'information à un public qui se réfère...

* * *

● (1115)

[Traduction]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les prévisions économiques catastrophiques de décembre dernier ont été balayées par une croissance inespérée au cours du premier trimestre de 2002. Les recettes fiscales remplissent les coffres de l'État et les économistes estiment aujourd'hui que l'excédent se situera entre 7 et 10 milliards de dollars.

Il s'agit maintenant de savoir ce que le ministre des Finances compte faire avec cet excédent. À mon avis, il devrait veiller à ce que ses collègues ministériels prodigues ne dépensent pas trop, afin de pouvoir rembourser la dette nationale de 547 milliards de dollars. En temps normal, lorsqu'ils ont des rentrées inattendues, les gens raisonnables en profitent pour rembourser une partie de ce qu'ils doivent, au lieu de se lancer dans des dépenses effrénées et excessives, surtout si les intérêts à payer équivalent au quart de leur budget.

L'année dernière, le service de la dette nationale a coûté 42 milliards de dollars aux contribuables canadiens. Le gouvernement libéral doit maîtriser ses habitudes dépensières, à défaut de quoi, il risque de compromettre le remboursement de cette dette. Si nous négligeons de rembourser cette dette alors que nous sommes dans une période favorable sur le plan économique, quand le ferons-nous?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les familles de travailleurs de tout le pays ont été trahies par le gouvernement qui est incapable de régler d'importantes questions commerciales.

L'économie du Canada dépend du commerce. À la suite de la décision américaine dans le dossier du bois d'oeuvre et de l'adoption du nouveau projet de loi agricole aux États-Unis, le gouvernement n'a pas su protéger les familles de travailleurs laborieux du Canada. Le premier ministre a échoué. Il n'a aucune influence à Washington et il n'a pas le bras suffisamment long pour protéger les Canadiens.

Le premier ministre suppléant va-t-il expliquer aux familles canadiennes pourquoi le gouvernement n'a pas su protéger leurs intérêts contre le protectionnisme américain?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le bois d'oeuvre, le bilan est très clair. Le gouvernement a pris des mesures dynamiques. Le ministre du Commerce international a réussi à établir une position unanime parmi les intervenants et les gouvernements provinciaux. Le premier ministre s'est entretenu à de multiples reprises avec le président américain. Le gouvernement a soutenu fermement l'industrie, les collectivités et les intervenants et nous allons continuer de déployer des efforts pour parvenir au commerce libre et loyal que nous prônons.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement s'est si bien débrouillé qu'à l'heure actuelle, 30 000 travailleurs de cette industrie se retrouvent sans emploi. S'il s'agissait de Bombardier plutôt que de familles laborieuses, le gouvernement aurait peut-être pris des mesures concrètes.

Le ministre a sidéré les Canadiens hier lorsqu'il a présenté la situation comme une restructuration de l'industrie. Il y a deux ou trois mois, le secrétaire parlementaire a dit que ces innocentes victimes étaient des personnes nerveuses.

Comment le ministre peut-il expliquer cette négligence, cette gabegie, ces gâchis, cette ignorance et cette arrogance?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le bilan est clair et éloquent. Il est question d'une chronologie d'efforts coordonnés de la part du gouvernement, de tous les gouvernements provinciaux, de l'industrie et des collectivités concernées. Nous avons présenté nos arguments aux Américains. Nous les avons présentés à l'Organisation mondiale du commerce, et nous sommes dans notre droit. Nous allons avoir gain de cause. Nous utilisons tous les recours légaux qui s'offrent à nous et nous allons nous assurer de soutenir les collectivités touchées et l'industrie.

Le ministre a travaillé très fort avec ses collègues de tout le pays pour présenter notre cause. Nous voulons un commerce libre et loyal et nous allons continuer de faire ce qu'il faut pour y parvenir.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre a échoué et des collectivités se meurent dans tout le pays. En réponse à des questions sur la façon d'aider les familles innocentes, hier, le ministre du Commerce international a déclaré qu'il était important «de prendre la bonne décision au bon moment». Nous sommes abasourdis de voir que le ministre pense pouvoir s'en tirer avec de telles inepties. Même en Colombie-Britannique, et le ministre le sait, il y a une période d'attente de 13 semaines et demie pour les prestations d'assurance-emploi. C'est la norme à l'heure actuelle.

Les Canadiens de la Colombie-Britannique et de toutes les régions doivent savoir exactement ce que le gouvernement va faire pour aider les 30 000 à 50 000 personnes qui vont se retrouver sans emploi au Canada à cause de l'échec du ministre. Je ne parle pas du ministre qui parle aujourd'hui, mais du ministre qui a échoué dans ce dossier. Que va-t-il faire pour aider les Canadiens?

Questions orales

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député qu'il s'agit d'un effort d'équipe de la part du gouvernement, de ses ministres et des ministres provinciaux. Nous sommes restés unis dans ce dossier. C'est une façon de procéder bien canadienne.

Permettez-moi également de préciser clairement que nous allons soutenir les collectivités et les travailleurs ainsi que les gens qui seront touchés par ce droit tout à fait injuste et scandaleux.

Nous ne devons pas oublier le fondement même du problème. Il ne se trouve pas dans cette enceinte, mais de l'autre côté de la frontière. Nous exhortons à nouveau l'administration américaine à écouter toutes les voix dans ce débat, y compris celles au Congrès qui exhortent l'administration à favoriser un commerce libre et loyal. C'est notre objectif.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le protectionnisme américain va bien au-delà du bois d'oeuvre. Nos agriculteurs sont aussi attaqués puisque les libéraux ne viennent toujours pas à leur défense. Les États-Unis vont injecter 73 milliards de dollars de plus dans leurs programmes agricoles. Nos agriculteurs ne peuvent pas lutter seuls contre le Trésor américain.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas assuré des possibilités internationales pour les agriculteurs canadiens au moyen de négociations commerciales qui prévoiraient la diminution progressive de ces subventions internationales?

● (1120)

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a obtenu exactement ce que le secteur industriel lui avait demandé d'obtenir dans la déclaration sur l'agriculture à Doha et aux négociations de l'OMC. Nous avons exprimé, pour la première fois, l'exigence et l'espoir de tous les pays de l'OMC, dont le Canada, que soient réduites et éventuellement supprimées des choses comme les subventions nationales qui faussent le commerce et la production.

Malheureusement, comme on le souligne dans le cadre du projet de loi agricole américain ces derniers jours, certains pays ne font pas ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient à Doha.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela semble être à peu près la même réponse que celle que nous avons reçue à la Chambre en 1993, lorsque les libéraux ont pris le pouvoir. Nous ne sommes pas plus avancés.

Le gouvernement ne semble avoir aucune idée de ce contre quoi il se bat. C'est une année électorale aux États-Unis et les législateurs américains sont déterminés à adopter un projet de loi prévoyant des subventions agricoles massives.

Il est plus que temps que le premier ministre s'en mêle. Le premier ministre doit intervenir. Pourquoi a-t-il laissé tomber des familles de travailleurs dans le secteur du bois d'oeuvre et dans le secteur agricole? Pourquoi n'a-t-il pas protégé leur gagne-pain?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que beaucoup d'intervenants, dont le premier ministre, le vice-premier ministre, le secteur industriel et moi-même, notamment, ont exposé leurs préoccupations et leur opinion aux Américains.

Le député en membre d'un parti qui veut que les lois canadiennes soient faites au Canada. Malheureusement, les lois américaines sont

faites aux États-Unis. Nous pouvons dire ce que nous pensons de ces lois et essayer de les faire modifier, mais nous ne pouvons pas voter au Congrès et, heureusement, les Américains ne peuvent pas voter ici non plus.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, dans le conflit du bois d'oeuvre, le gouvernement doit mettre en place un plan d'aide aux travailleurs et aux entreprises pour montrer aux Américains que le Canada n'entend pas se laisser faire, d'autant plus que les prêts garantis aux entreprises ne contreviennent pas aux règles de l'OMC.

C'est ce gouvernement qui a échoué dans les négociations. C'est lui qui a la responsabilité d'agir, et l'industrie réclame unanimement son aide. Qu'attend-il pour se mettre au travail et enfin aider les communautés, les travailleurs et l'industrie qui ne peuvent faire face à cette surtaxe de 27 p. 100?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous avons l'intention de continuer de lutter contre ces droits imposés par les Américains.

Nous allons explorer toutes les possibilités de recours devant l'Organisation mondiale du commerce et nous allons appuyer les industries et les communautés affectées par ces droits.

Comme l'ont dit clairement hier le premier ministre et le ministre du Commerce international, nous allons continuer de lutter pour le libre-échange.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, entre-temps, les travailleurs et les communautés attendent des mesures concrètes et on a hâte de savoir quelles vont être ces mesures.

Je rappelle également au ministre que lors des dernières élections, les libéraux ont multiplié les promesses et se sont targués qu'ils allaient régler les problèmes de l'assurance-emploi, qu'ils allaient aider les régions et qu'en plus, ils créeraient de l'emploi. Or, voici que le conflit du bois d'oeuvre impose des actions concrètes.

Maintenant que la situation le commande, qu'entend faire le gouvernement pour réaliser ses engagements non tenus?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il existe déjà des programmes pour appuyer les personnes, les familles et les communautés affectées par les droits imposés par les Américains. Nous avons l'esprit ouvert en ce qui concerne les autres mesures.

Nous avons présentement des discussions avec nos homologues des gouvernements provinciaux. Nous allons continuer de travailler pour nous assurer que les communautés soient protégées contre ces actions injustes de la part des Américains.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, alors que l'industrie du bois d'oeuvre fait face à une guerre commerciale sans précédent, le ministre du Commerce international, de son côté, multiplie les déclarations ambiguës.

Il affirmait, hier, que les pertes d'emploi dans l'industrie du bois d'oeuvre ne découlent pas de la décision américaine, mais bien plutôt de la restructuration normale du marché.

Questions orales

Est-ce que, par ces propos, le ministre est en train de nous dire que le gouvernement se cache derrière la restructuration pour camoufler son inaction?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Pas du tout, monsieur le Président. Hier, le ministre du Commerce international a précisé notre position.

C'est clair. Nous allons continuer de travailler avec les gouvernements provinciaux, les ministres provinciaux et l'industrie. Nous allons continuer de soutenir notre cause devant les tribunaux pour obtenir les résultats que nous recherchons comme État.

Nous considérons que les droits imposés par les Américains sont complètement injustes.

• (1125)

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, ce sont de bien belles paroles. Mais l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec soutient que les pertes d'emplois sont fortement liées à l'insécurité entourant les droits compensatoires et les syndicats affirment, de leur côté, qu'il faut que les gouvernements stimulent le domaine de la construction.

Devant ces réactions, quelles mesures le gouvernement entend-il mettre de l'avant pour sauver de la catastrophe l'industrie du bois d'oeuvre?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons écarté aucune option. Toutes les options sont sur la table et nous sommes maintenant en train de les considérer. Nous allons agir en temps voulu.

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, la position du gouvernement n'est pas claire. Depuis des mois, la ministre du Développement des ressources humaines vante les programmes d'aide de son ministère pour les travailleurs mis à pied depuis le début du différend sur le bois d'oeuvre. C'est donc qu'elle estime qu'il y a eu des pertes d'emploi. Or, voilà que le ministre du Commerce international a soudainement déclaré, hier, que les mesures protectionnistes des États-Unis n'avaient entraîné aucune mise à pied.

Le ministre de l'Industrie, qui devrait être au courant d'une ou deux choses dans ce dossier, peut-il dire lequel de ses collègues a tort? Est-ce que les mesures tarifaires américaines ont entraîné des pertes d'emploi?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la position est claire. Les mesures tarifaires causent des préjudices. Elles sont injustes et protectionnistes. Nous n'avons pas cessé de nous y opposer. Nous avons été agressifs dans les négociations, dans l'intérêt du Canada. Les Américains agissent de façon déraisonnable. Nous voulons que l'administration commence à entendre les autres voix qui se manifestent au sein du Congrès pour réclamer la justice au plan du libre-échange entre nos deux pays.

Quelle que soit la cause des pertes d'emploi, j'assure à la députée que nous ferons le nécessaire pour appuyer les collectivités et les familles touchées par ces mesures injustes.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, la position du gouvernement est aussi claire que de la boue. Pour l'amour du ciel, quelle est la stratégie du gouvernement? Le ministre du Commerce a le culot de dire qu'il n'y a pas de pertes d'emploi directes. J'invite ce ministre et d'autres ministres à se rendre dans certaines de ces collectivités côtières qui ont déjà subi 15 000 pertes d'emploi, pertes qui pourraient se chiffrer à 50 000 au total.

Quelle est la stratégie du gouvernement? Ce gouvernement serait-il à court d'idées? Que dire du logement à coût abordable? Utilisons notre propre bois d'oeuvre. Même le groupe de travail libéral sur les affaires urbaines en discute. Quelle est la stratégie précise du gouvernement en vue de protéger...

Le vice-président: Le ministre de l'Industrie a la parole.

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la députée et son parti n'ont pas le monopole des préoccupations à l'endroit des collectivités, des personnes et des familles touchées. C'est d'ailleurs cette préoccupation-là qui motive le ministre du Commerce international à travailler sans relâche depuis des mois à l'élaboration d'une position canadienne reflétant les intérêts des gouvernements provinciaux et des collectivités victimes de la situation. Il s'est montré un négociateur farouche.

Les Américains exagèrent. Nous comptons recourir à tous les programmes existants en vue d'aider ces collectivités et nous ferons le nécessaire, s'il y a lieu, en vue d'assurer qu'elles sont à l'abri de ces mesures américaines déraisonnables.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, ce n'est pas comme si le gouvernement ne savait pas que le projet de loi agricole américain serait bientôt adopté. C'en est maintenant fini de l'agriculture canadienne: des subventions américaines de 180 milliards de dollars; l'inclusion des légumineuses; et l'étiquetage selon le pays d'origine. Ce projet de loi est le dernier clou dans le cercueil de notre agriculture, et notre ministre n'a aucun plan.

J'ai une suggestion: pourquoi ne pas offrir autant de subventions que les Américains? Le fera-t-il?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que les paiements versés en vertu de programmes aux agriculteurs canadiens ont totalisé 3,7 milliards de dollars l'année dernière. Nous avons des programmes en place cette année. Nous reconnaissons la nécessité de mesures de transition et de soutien pour les agriculteurs tandis que nous mettons en place une bien meilleure approche que les États-Unis en matière de politique agricole.

Je rappelle au député que même le *New York Times* a déclaré que le projet de loi agricole accepté par une commission mixte de la Chambre et du Sénat constituait un retour regrettable à certaines des pires politiques du passé. Nous allons mettre en place de bonnes politiques de soutien, pas des mauvaises politiques.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, ce sont des politiques qui vont absolument dévaster l'agriculture canadienne. Le gouvernement libéral est constitué d'une bande de chiffres molles en matière de commerce international.

Ni le ministre du Commerce international ni le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'ont de coeur au ventre, à moins qu'ils ne se soucient tout simplement pas de la situation.

Je vais citer les propos de Larry Combest, le président républicain du comité américain de l'agriculture, qui a dit hier que «le projet de loi agricole est pour l'Amérique rurale. Il n'est pas pour le Mexique rural. Il n'est pas pour le Canada rural. Il n'est pas pour l'Europe rurale.»

Quand le gouvernement et le ministre prendront-ils la défense du Canada rural? Pourquoi ne s'en soucie-t-il pas?

Questions orales

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a démontré très clairement qu'il s'en soucie. Nous avons pris l'initiative à l'OMC. Nous nous joignons à tous les autres pays dans le monde aujourd'hui pour dénoncer les politiques et l'orientation du projet de loi agricole des États-Unis qui, à long terme, n'aideront pas les agriculteurs américains. Leur propre recherche a démontré que cela entre dans le calcul du coût de leurs intrants et qu'ils se situent déjà bien au-dessus de ceux des producteurs à moindre coût.

Nous aiderons nos agriculteurs à réussir leur transition vers une industrie rentable.

* * *

• (1130)

LE SECTEUR DU BOIS D'OEUVRE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, certains des plus grands producteurs de bois d'oeuvre ayant des intérêts aux États-Unis, comme Canfor et Weyerhaeuser, vont poursuivre les États-Unis en dommages-intérêts, dans le cadre de l'ALENA, en raison des mesures anti-dumping et des droits compensateurs décrétés par les États-Unis hier.

Le gouvernement tente-t-il d'informer les petits producteurs de bois d'oeuvre canadiens, qui pourraient avoir des intérêts aux États-Unis, au sujet de leur droit de recours prévu dans l'ALENA?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous nous prévalons de tous les recours à la disposition du gouvernement du Canada. Nous nous adressons à toutes instances compétentes pour obtenir justice relativement aux mesures prises par les Américains.

Nous travaillons de concert avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et ceux d'autres provinces du pays. Nous serons heureux de travailler avec nos partenaires provinciaux pour informer les entreprises individuelles de leurs droits.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais finir par ne plus avoir de langue à force de la mordre si souvent. J'essaie seulement de collaborer.

Maintenant que le Canada a perdu la bataille du bois d'oeuvre auprès de la Commission du commerce international des États-Unis, le ministre est sûrement conscient que la peur va finir par avoir raison de la solidarité des provinces et de l'industrie.

Diviser pour régner est la maxime qui a guidé les États-Unis la dernière fois pour l'accord sur le bois d'oeuvre de 1996, et cela pourrait arriver de nouveau si les différents intéressés décident de faire cavaliers seuls.

Que fait le ministre pour empêcher l'éclatement de la coalition qui existe actuellement au Canada?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, le ministre du Commerce international était en Colombie-Britannique lundi dernier pour rencontrer des représentants de l'industrie et de la province.

Je pense qu'une des grandes réalisations du ministre du Commerce international dans ce dossier, c'est qu'il a réussi à former une coalition canadienne pour que le Canada parle d'une seule voix dans cette affaire.

Ce n'est pas le Canada qui est la source du problème. Ce sont les États-Unis où le Congrès est protectionniste et où le gouvernement fait la sourde oreille aux partisans du libre-échange.

[Français]

LES AFFAIRES URBAINES

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, selon les médias, le premier ministre aurait commenté les récents propos du ministre des Finances qui cherche un moyen de financer les municipalités en passant par-dessus la tête des provinces, en disant qu'il n'était pas question pour le gouvernement de s'engager dans cette voie.

Face à ces déclarations contradictoires du premier ministre d'une part, et de l'aspirant premier ministre et ministre des Finances, d'autre part, peut-on connaître la position officielle du gouvernement?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on peut trouver la position officielle du gouvernement du Canada dans le discours du Trône. On dit, dans le discours du Trône, que nous cherchons des solutions pour aider les municipalités partout au pays, avec le consentement des provinces.

C'est le premier ministre qui a chargé la députée de York-Ouest de développer des idées, lesquelles sont dans le rapport qu'elle a déposé hier. C'est un excellent rapport qui nous guidera pour notre politique dans l'avenir.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, alors que le gouvernement est incapable d'assumer ses propres responsabilités en matière d'assurance-emploi, de bois d'oeuvre, d'aide aux personnes âgées, entre autres, est-ce qu'il ne ferait pas mieux de se mêler de ses affaires, plutôt que de multiplier les attentes dans des domaines qui ne relèvent pas du tout de ses compétences, et de créer de nouveaux sujets de confrontation avec les provinces?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, 80 p. 100 de la population demeure dans les grandes villes et c'est dans l'intérêt du gouvernement fédéral de l'aider, de lui donner de l'assistance.

Nous allons travailler avec les provinces pour chercher des solutions. C'est clair. Mais c'est notre gouvernement qui va donner le leadership dans ce dossier, parce que nous nous soucions des grandes villes de notre pays et du peuple qui demeure dans les grandes villes.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au lieu de se ranger derrière nos agriculteurs et nos éleveurs et de défendre leurs intérêts, le ministre de l'Agriculture semble se borner à garder le silence. Il est demeuré silencieux pendant que ses collègues au conseil des ministres jetaient les grandes lignes du projet de loi sur les espèces en péril, lequel ne prévoit aucune indemnisation pour les propriétaires fonciers. Il a observé le silence également pendant l'élaboration du projet de loi sur la cruauté envers les animaux, qui exposera les hommes et les femmes qui produisent nos aliments à des poursuites judiciaires intentées par des activistes pour la défense des animaux convaincus que les rats devraient avoir les mêmes droits que les enfants.

Quand le ministre de l'Agriculture commencera-t-il à faire passer en premier, plutôt qu'en dernier, les besoins et les préoccupations des agriculteurs et des éleveurs canadiens?

Questions orales

•(1135)

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de groupe au Canada aussi conscient de la nécessité de protéger les espèces en péril que celui composé de nos producteurs primaires, nos éleveurs et nos agriculteurs canadiens. Aucun autre groupe ne porte autant d'attention et de soin aux animaux et à leur gestion.

Par l'entremise du caucus des députés des régions rurales, ces producteurs ont exprimé très clairement leur point de vue à ce sujet aux ministres compétents. Je suis convaincu que nous finirons par apaiser les inquiétudes de tous les députés sur la question.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre nous sert de jolies platitudes, mais les agriculteurs ne sont pas intéressés à ses platitudes ni à sa soi-disant compassion. Ils ne s'intéressent qu'à son soutien et à l'aide qu'ils devraient recevoir de lui et du gouvernement.

Quels sont les articles du projet de loi C-5 qui assurent une indemnisation aux propriétaires fonciers dont les terres abritent des espèces menacées? Pourquoi le projet de loi sur la cruauté envers les animaux ne met-il pas les pratiques éprouvées de zootechnie des agriculteurs canadiens à l'abri des attaques des activistes pour la défense des animaux?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je pensais avoir répondu à cette question de l'Alliance plus tôt cette semaine. Il s'agit de l'article 64 du projet de loi C-5. Si les députés alliés se donnaient la peine de le lire, ils y trouveraient le passage suivant: «verser à toute personne une indemnité juste et raisonnable pour les pertes subies en raison des conséquences extraordinaires...» S'ils ont de la difficulté à saisir le sens des mots plus longs, nous pouvons les aider.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, même s'il prétend vouloir respecter les obligations internationales du Canada, le ministre de l'Immigration suspend pourtant la mise en place de la Section d'appel des réfugiés pour une période d'un an.

Il laisse ainsi entre les mains d'une seule personne le sort des réfugiés, sachant très bien qu'une décision peut signifier le renvoi vers la torture, l'emprisonnement et même la mort.

Est-ce que le ministre de l'Immigration peut prendre l'engagement de maintenir à deux le nombre de commissaires avant la mise sur pied de la Section d'appel afin d'assurer aux réfugiés un traitement juste de leur demande?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je pense qu'une chose doit être claire. Déjà 55 p. 100 de l'ensemble de l'analyse des revendications qui sont jugées par la commission ne l'est qu'avec un commissaire. C'est le premier élément.

Le deuxième, c'est qu'il y a quand même un processus en cours. Si cette personne n'est pas satisfaite, elle peut demander la permission à la Cour fédérale et, avant le renvoi, elle a aussi une autre étape qui permet effectivement de la protéger.

Le Canada est non seulement signataire de la Convention internationale, mais je pense qu'on a la réputation de protéger les gens qui risquent la torture.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, la Cour fédérale ne peut pas se prononcer sur les faits à l'origine de la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, pas plus qu'elle ne peut renverser sa décision.

La Section d'appel, elle, aurait ce pouvoir. Est-ce que le ministre peut, durant la période de suspension de la Section d'appel, s'engager à ce qu'il y ait au moins deux commissaires en place?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je pense que ce qui est important, c'est de nous assurer qu'à la prochaine étape, nous puissions avoir un système adéquat.

Nous remplissons nos obligations face à la Convention de Genève pour nous assurer, effectivement, que cette personne puisse, en toute diligence, avoir un processus juste et équitable. C'est ce que nous faisons présentement.

La priorité de ce gouvernement est claire: c'est de nous assurer qu'on puisse avoir un système qui protège les réfugiés, tout en remplissant nos obligations internationales.

* * *

[Traduction]

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le solliciteur général a dit récemment que le projet de loi C-55 ferait en sorte que les autorités soient plus à l'affût de personnes comme des meurtriers, par exemple, qui peuvent entrer dans notre pays, pour que nous puissions les arrêter.

Il aurait peut-être pu en discuter avec le ministre du Revenu, qui a comparé récemment les douaniers canadiens à des caissiers de banque et qui estime qu'il ne faudrait pas détenir à la frontière des personnes armées et dangereuses.

Pourquoi le gouvernement dépose-t-il un projet prévoyant des pouvoirs qui, même selon le commissaire fédéral à la protection de la vie privée, devraient inquiéter les citoyens respectueux des lois, alors que nous ne donnons même pas à Douanes Canada les moyens d'accomplir son travail qui est de protéger nos frontières?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je m'étonne que mon collègue reproche au gouvernement d'accorder à la police les moyens dont elle a besoin pour accomplir son travail. C'est néanmoins ce que le gouvernement va faire. Il va veiller à ce que les policiers aient les moyens, les dispositions législatives et les ressources financières voulus pour que le Canada demeure l'un des pays les plus sûrs de la planète, sinon le plus sûr.

•(1140)

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on dirait que c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Le gouvernement veut donner à la police plus de pouvoirs pour qu'elle puisse accomplir le travail qui lui a été refilé parce que le gouvernement ne veut pas le confier aux douanes.

Avant que nous n'adoptions une loi qui donne à des ministres libéraux des pouvoirs dont ils n'ont pas à rendre compte et avant que le gouvernement ne consacre plus de 100 millions de dollars à l'achat de nouveaux jets inutiles pour le premier ministre, le gouvernement va-t-il au moins donner aux douaniers canadiens les moyens nécessaires pour protéger nos frontières? Le gouvernement va-t-il cesser de les traiter comme des caissiers de banque et des percepteurs de l'impôt?

Questions orales

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, notre priorité, c'est la sécurité. Notre priorité, c'est d'assurer cet équilibre entre l'ouverture et la diligence.

Ce dont on a effectivement besoin, c'est d'avoir ce partenariat entre l'ensemble des ministères pour nous assurer qu'on puisse accomplir notre tâche. C'est exactement ce qu'on fait dans ce projet de loi.

* * *

[Traduction]

LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du premier ministre.

Un quart de tous les échanges commerciaux du Canada se font à la frontière entre Windsor et Detroit, quelque 13 000 véhicules commerciaux empruntant chaque jour le pont Ambassador. Depuis le 11 septembre, il y a des retards à la frontière pour des raisons de sécurité.

Afin de régler le problème, que fait le gouvernement pour consulter les entreprises canadiennes victimes de ces retards?

M. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait peut-être, le vice-premier ministre travaille en très étroite collaboration avec son homologue américain, Tom Ridge, pour mettre en oeuvre un plan d'action frontalier sensé.

Depuis le début du processus, le vice-premier ministre et ses collègues du Cabinet ont reçu des idées très constructives de diverses provenances, dont le milieu des affaires. Cet apport est capital pour garantir que le plan d'action appuie les initiatives de Canadiens et d'entreprises de notre pays. En fait, lundi, le vice-premier ministre, en compagnie de la ministre responsable de la Coopération internationale, participera à une autre série de dialogues avec les personnes concernées par les questions frontalières, à Windsor.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture dira à son homologue américaine aujourd'hui que l'administration Bush a tort d'approuver l'ignoble projet de loi agricole américain. Nous sommes d'accord. Ils ont tort, nous avons raison; nous remportons une autre victoire morale. Cependant, au bout du compte, après tous ces hauts cris, les agriculteurs américains ont la manne et les agriculteurs canadiens sont en panne à l'issue des négociations de Doha.

Que fait le gouvernement, mis à part de beaux discours, pour aider les agriculteurs canadiens?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son appui. Il a certainement montré son soutien en exprimant nos inquiétudes par rapport aux États-Unis lorsqu'il m'a accompagné à Washington il y a quelques semaines.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous sommes en train de mettre en place avec les provinces et l'industrie canadienne un cadre stratégique en matière d'agriculture. Nous reconnaissons la nécessité d'établir certaines mesures de transition dans le cadre de ce processus. Cependant, nous sommes en train d'élaborer une politique

qui améliorera le mode de subsistance et la rentabilité des agriculteurs canadiens, pas une politique comme celle des États-Unis, qui est diamétralement opposée.

* * *

LA SANTÉ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le conseil municipal de Vancouver s'est prononcé unanimement hier en faveur de l'adoption de mesures de sauvetage et de réduction des préjudices en réponse à la situation d'urgence dans le domaine de la santé publique qui sévit actuellement dans le secteur est du centre-ville de Vancouver. Cette intervention va à l'encontre des efforts manifestés au cours de la conférence «Ideas» en vue de nous ramener à l'âge de pierre. Il est très important maintenant que Santé Canada et le gouvernement du Canada fassent clairement état de leur appui à l'égard de la mise sur pied de centres d'injection sûrs pour empêcher de nouveaux décès reliés à ce problème.

Pendant combien de temps encore devons-nous attendre que le gouvernement prenne les mesures qui s'imposent et prévoient des centres d'injection sûrs ainsi qu'un plan détaillé? Quand le gouvernement le fera-t-il?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, Santé Canada reconnaît sans contredit que l'injection de drogues représente un grave problème dans les villes canadiennes. Le ministère travaille également au niveau fédéral-provincial-territorial à ce sujet.

Ces questions vont généralement de pair avec celles auxquelles le groupe de la Chambre des communes qui se penche sur la consommation de drogues au Canada fait face. Je peux vous assurer que toute initiative de ce genre qui serait présentée au gouvernement du Canada devrait très certainement obtenir d'abord un vaste appui de la part des provinces et des divers conseils municipaux.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, l'analogie avec le hockey évoquée récemment par le premier ministre, lors d'une activité de financement tenue à Montréal, minimise la crise du bois d'oeuvre. Son commentaire selon lequel il n'a pas réussi à faire lever les droits de douane sur le bois d'oeuvre, parce que l'équipe de hockey des Canadiens avaient battu celle des Américains aux Olympiques, était non seulement hors de propos, mais puéril. De toute évidence, le premier ministre ne saisit ni la nature ni l'impact de la crise.

Le ministre du Commerce international s'imagine qu'aucune perte d'emploi n'est liée au bois d'oeuvre. Quand le premier ministre se décidera-t-il à prendre ce dossier au sérieux? A-t-il un plan quelconque et quel est l'échéancier?

● (1145)

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la participation du premier ministre dans ce dossier est constante et efficace. Il l'a abordé à maintes reprises avec le président américain. Il a coordonné les efforts du Cabinet en vue d'élaborer une approche du genre Équipe Canada, qui fait participer les gouvernements provinciaux et l'industrie.

Le premier ministre fait preuve du leadership nécessaire pour que notre position l'emporte. Légalement et moralement, nous devrions être là pour appuyer les collectivités et l'industrie, et garantir le libre-échange pour le Canada.

Questions orales

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, la participation du premier ministre a échoué sur tous les fronts: il n'est arrivé ni à appliquer le libre-échange au bois d'oeuvre ni à préserver des emplois. Il faudra attendre une décision de l'OMC pendant des années. C'est aujourd'hui qu'il faut accélérer l'aide aux villes et aux travailleurs forestiers qui sont touchés, afin d'alléger le fardeau que représentent les droits compensateurs et antidumping imposés par les États-Unis.

Quelle aide immédiate le premier ministre offre-t-il aux travailleurs forestiers du Canada?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit clairement que nous ferons le nécessaire pour fournir cette aide dans le cadre des programmes existants. Nous sommes disposés à fournir tout ce qui pourrait se révéler nécessaire.

Je rappelle aux gens d'en face que le véritable problème n'est ni à la Chambre, ni au gouvernement, ni au Canada, mais de l'autre côté de la frontière.

Si le député et son parti ont des propositions constructives pour faire avancer notre cause sur la scène internationale, qu'ils les formulent. Mais l'opposition n'a encore rien fait de tel.

* * *

[Français]

LES MICROBRASSERIES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les microbrasseries du Canada luttent pour leur survie à cause des taxes spoliatrices des libéraux. Les petits brasseurs doivent déboursier autant en droits d'accise fédéraux qu'en coûts de production. C'est pourquoi le tiers de nos microbrasseries ont fait faillite récemment.

Quand le gouvernement accordera-t-il aux petits brasseurs le même traitement fiscal qu'ont leurs compétiteurs américains, en établissant à 40 p. 100 le taux de la taxe d'accise pour ces petites entreprises en difficulté?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, le projet de loi C-47 n'a pas trait à la bière. Il porte sur le vin, les spiritueux, le tabac et les provisions de bord.

Le député devrait savoir que le gouvernement analyse présentement des propositions présentées par les microbrasseries et l'industrie de la bière en général. Nous allons agir de façon prudente et pertinente dans le cadre de ce très important enjeu pour tous les Canadiens.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'est pas prudent d'être inactif pendant que les microbrasseries créatrices d'emplois font faillite. Ce n'est pas une bonne politique économique.

Des dizaines de microbrasseries luttent pour leur survie parce que les taxes d'accise qu'elles paient sont aussi élevées que leurs coûts de production. Quand le gouvernement prêtera-t-il l'oreille à cette industrie et mettra-t-il un terme à l'évaporation des emplois en réduisant immédiatement le taux de la taxe d'accise frappant les produits des petites brasseries?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes à l'écoute. C'est l'opposition qui n'écoute pas. En réalité, l'industrie de la bière nous a demandé d'aller de l'avant avec le projet de loi C-47. Nous

adoptons des mesures très précises dans l'analyse de l'information reçue et nous réagissons en conséquence.

Le député d'en face voudrait que nous réagissions de façon inappropriée et que nous ne fassions pas la bonne chose. Nous allons faire ce qu'il faut. Nous allons faire ce qu'il faut pour les microbrasseries et nous le ferons bientôt.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, pendant que les pays de l'Union européenne réussissaient, en 2000, à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre de 3,5 p. 100 par rapport à 1990, le Canada lui, les augmentait de 20 p. 100. Il s'agit d'un échec lamentable du gouvernement canadien. Chaque jour qui passe sera utilisé par le gouvernement pour justifier son recul.

Le ministre de l'Environnement conviendra-t-il avec nous que le bilan de l'inaction et l'absence de leadership du gouvernement finiront par nous coûter très cher?

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la question du député recèle une contradiction fondamentale. D'une part, il se plaint du remarquable bilan économique du Canada au cours des huit dernières années, qui a donné une hausse de 30 p. 100 de la production sans entraîner d'augmentation proportionnée des émissions, puis-je ajouter. D'autre part, il laisse entendre que nous devrions réduire la confiance envers l'économie et que, d'une façon ou d'une autre, nous devrions réduire les émissions en nous privant de ce genre de croissance.

De ce côté-ci de la Chambre, nous cherchons à avoir une économie dynamique et efficace et, parallèlement, à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, les mesures mises en place par le gouvernement fédéral sont nettement insuffisantes, comme en fait foi la hausse de 20 p. 100 des émissions canadiennes.

Puisque le ministre refuse de fixer une échéance, le gouvernement peut-il au moins s'engager à prendre des mesures immédiates d'ici la ratification du protocole de Kyoto, pour que le Canada commence tout de suite à intensifier ses efforts de réduction de gaz à effet de serre? Le ministre serait-il d'accord pour hausser les investissements canadiens dans les énergies renouvelables?

● (1150)

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si le député est conscient de la contradiction totale de ses déclarations en ce qui concerne la consultation avec les provinces et à peu près tout ce qu'a dit ce parti au cours des huit dernières années.

Nous avons dit clairement à ce sujet que nous prévoyons consulter les provinces, les territoires, l'industrie touchée et les Canadiens en général, d'un océan à l'autre. Parallèlement, nous voulons un plan qui ne pénalise pas une région du pays d'une façon inéquitable ou inhabituelle.

Questions orales

À notre avis, de semblables consultations avec les provinces sont nécessaires. Ces députés ne pensent pas que ce soit le cas. C'est bien. À tout le moins, on voit clairement qui croit dans l'utilisation unilatérale du pouvoir fédéral et...

Le vice-président: Le député de Prince Albert a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au cours d'un débat au Congrès américain cette semaine, Nick Smith, un représentant du Michigan, a déclaré que les tentatives de fixer un plafond aux subventions agricoles avaient lamentablement échoué. En bref, M. Smith a affirmé que le projet de loi agricole des États-Unis assure un soutien illimité au secteur agricole américain pour les six prochaines années.

Qu'entend faire le gouvernement libéral pour protéger les agriculteurs canadiens face à ces nouvelles subventions américaines?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député constate, comme je l'ai indiqué précédemment, que même aux États-Unis, des gens se rendent compte du ridicule de la politique mise en place par leur gouvernement. En outre, une grande partie des subventions ne va même pas aux agriculteurs. En fait, les exploitations agricoles américaines de petite ou de moyenne taille ne reçoivent qu'une très petite portion de ces subventions.

Au Canada, les agriculteurs ont tous un accès égal aux programmes agricoles qui s'appliquent à l'ensemble de leurs activités. Nos programmes n'entraînent aucune distorsion au niveau de la production et du commerce. De ce point de vue, ils ne placent pas les agriculteurs canadiens dans une situation non concurrentielle. Nous allons continuer de procéder ainsi et d'aider...

Le vice-président: Le député de Prince Albert a la parole.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en matière de belles paroles, je donnerais A + au ministre. Toutefois, pour les résultats, je considère qu'il est en situation d'échec depuis les neuf dernières années. Voilà un exemple de la dégradation du gouvernement libéral. Parlons-en.

Quand le ministre annoncera-t-il la création d'un programme efficace pour protéger nos agriculteurs contre ces nouvelles subventions?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, il faut prévoir différentes approches pour les agriculteurs canadiens. L'industrie a besoin d'une approche complète et intégrée pour s'adapter aux demandes des consommateurs et aux débouchés qu'offre le marché.

Nous savons également qu'il est nécessaire d'élaborer des mesures transitoires pour contrer les effets des politiques ridicules des États-Unis au chapitre des subventions agricoles.

* * *

L'AFRIQUE

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Coopération internationale.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique nécessitera la participation de la société civile. Comment le gouvernement du Canada compte-t-il réaliser cet objectif valable, certes, mais néanmoins extrêmement ardu?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a pris des mesures

visant à assurer que tous les secteurs de la société, tant en Afrique qu'au Canada, auront l'occasion non seulement de discuter des principes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, mais d'avoir leur mot à dire.

En fin de semaine, Montréal sera l'hôte d'une conférence réunissant des partenaires africains et canadiens dans le cadre de discussions sur la portée du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Par ailleurs, le Canada a aussi créé un fonds de 500 000 \$ destinés à des consultations en Afrique.

Notre gouvernement s'est engagé à oeuvrer en vue de la réduction de la pauvreté en Afrique et à assurer que toutes les parties interviennent dans ce processus des plus importants.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les familles de la Saskatchewan triment dur et attendent un signe de la part du gouvernement.

Pourquoi le ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture et notre propre ministre responsable de la Commission canadienne du blé n'acceptent-ils pas l'invitation de la Saskatchewan à se rendre dans cette province pour expliquer ce qu'ils comptent faire pour protéger les familles agricoles?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan devrait dire que j'ai passé cinq heures en sa compagnie la semaine dernière dans l'Ouest. Il se joindra à moi et à tous nos collègues provinciaux et territoriaux dimanche soir, toute la journée lundi, lundi soir et une bonne partie de mardi, ici à Ottawa, la semaine prochaine.

Nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises et nous profiterons de cette nouvelle occasion de le faire. Je suis toujours heureux de m'entretenir avec le ministre et tous ses collègues.

• (1155)

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je dois tout de même poser ma question.

Le gouvernement doit faire quelque chose pour les fermes familiales de la Saskatchewan pour faire changement. L'Assemblée législative a invité les ministériels à se rendre dans la province. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé connaît très bien l'endroit.

Pourquoi les ministres refusent-ils de se rendre directement sur place pour parler aux gens gravement touchés par les terribles défaillances du gouvernement?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il y a seulement trois ou quatre semaines, j'ai passé une journée complète en Saskatchewan. J'ai parlé devant la Saskatchewan Agrivision Corporation. J'ai rencontré des groupes de producteurs. Je le fais continuellement, comme mes collègues d'ailleurs, et nous continuerons de le faire.

Comme le député le sait et l'affirme, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé est très au courant du dossier et il se rend souvent dans la province. Nous continuerons d'agir comme nous l'avons fait dans le passé. Avant la fin de la journée, je rencontrerai d'autres représentants de l'industrie céréalière de la Saskatchewan.

Questions orales

[Français]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, en dépit de l'énorme croissance connue par l'industrie canadienne de l'automobile depuis la signature du Pacte de l'automobile, le Québec n'a jamais obtenu sa juste part des retombées.

Avec la fermeture de l'usine d'assemblage de GM Boisbriand, c'est plus de 1 400 emplois directs qui disparaîtront dans la grande région de Montréal.

Est-ce que ce gouvernement va enfin se décider à faire sa part et agir concrètement pour sauver GM Boisbriand?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes naturellement préoccupés par la possibilité de la perte d'emplois. C'est pour ça que nous avons appuyé le comité de soutien. Nous avons travaillé avec le maire de Boisbriand, avec les intervenants locaux et avec le gouvernement du Québec. Les anciens ministres de l'Industrie ont visité Detroit, avec M^{me} Marois. Nous continuons d'exercer toute la pression possible sur GM pour résoudre ces problèmes. Et nous sommes préoccupés par...

Le vice-président: L'honorable député de Hillsborough a la parole.

* * *

[Traduction]

COMMUNICATIONS CANADA

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Communications Canada. Comme la majorité des Canadiens sans doute, je suis très fier du site Web du gouvernement fédéral et de la possibilité qu'il offre à tous les Canadiens de communiquer avec le gouvernement.

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prévues pour permettre au site de conserver son avance sur tous ses concurrents?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'aborder ce très important sujet. Je rappelle aux députés que le projet du Gouvernement en direct a été reconnu, pour une deuxième année de suite, comme le meilleur au monde. Nous avons cependant pris des mesures pour l'améliorer et en faciliter l'accès aux Canadiens, notamment ceux qui éprouvent des handicaps moteurs.

Un nouveau site sera également créé et les députés, en particulier ceux de l'opposition, pourront se tenir au courant de l'actualité et accéder à l'information concernant quelque 35 ministères et organismes...

Le vice-président: Le député d'Edmonton-Sud-Ouest a la parole.

* * *

LES CAMPAGNES À LA DIRECTION

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voilà une question à laquelle il n'est pas facile d'obtenir réponse. Le ministre de l'Industrie n'a toujours pas rendu compte du travail de son personnel dans le cadre de sa campagne à la direction. Tout au long de la semaine, les députés de ce côté-ci ont tenté de savoir si les collaborateurs du ministre ont voyagé en avion aux frais des contribuables.

Je vais de nouveau poser une question au ministre au sujet de son personnel, et je ne veux pas savoir si des documents ont été déposés ou non. Que fait M. Thiara pour Industrie Canada?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député doit se brancher. Il a demandé de l'information au sujet des dépenses qui ont été engagées. Cette information a été fournie. Le député semble maintenant dire qu'il n'y a pas eu suffisamment de dépenses engagées.

Toutes les dépenses qui ont été engagées pour le gouvernement ont été réclamées et l'information a été communiquée.

* * *

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, depuis 1999, l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe lutte pour conserver son accréditation de l'American Veterinary Medical Association.

Sans cette reconnaissance, l'école, la seule francophone en Amérique et dans la technopole de l'agroalimentaire, perdrait son expertise de recherche et ne pourrait survivre à cette décote.

Est-ce que le ministre de l'Agriculture peut nous dire quand le gouvernement fédéral fera sa part et injectera les 59 millions de dollars nécessaires à la survie de l'École?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il faut tout d'abord rappeler que l'éducation postsecondaire est une compétence provinciale. Certains partis à la Chambre dénoncent le gouvernement fédéral lorsqu'il intervient, en créant les bourses du millénaire, par exemple.

Cela étant dit, nous reconnaissons néanmoins l'importance de l'école francophone des vétérinaires au Canada et le rôle important des autres écoles vétérinaires canadiennes pour la santé des Canadiens et des animaux. Le gouvernement continuera de chercher des façons d'aider, parce que nous reconnaissons l'importance de l'accréditation internationale pour ces établissements.

* * *

● (1200)

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, la Commission canadienne du blé signale une sécheresse extrême et l'absence d'humidité dans le sol dans la région sud de l'Alberta située au nord de Red Deer et dans des régions de la Saskatchewan allant de Saskatoon jusqu'à toute la région sud-ouest de la province. Entre-temps, tout l'argent prévu pour l'aide destinée à combattre les effets de la sécheresse aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies a déjà été distribué. Nous ne sommes qu'en mai, mais tout l'argent a disparu. Cela n'a rien à voir avec le projet de loi agricole aux États-Unis.

Le ministre de l'Agriculture va-t-il s'engager à accroître les fonds immédiatement et de façon marquée, afin d'aider les agriculteurs et les éleveurs qui sont dans une situation de plus en plus désespérée?

Affaires courantes

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député va reconnaître que la semaine dernière encore, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a été en mesure de financer 800 demandes qui ne pouvaient l'être auparavant.

Je suis fier de dire que toutes les sommes en question sont venues du gouvernement fédéral. Je suis cependant déçu de préciser que le gouvernement de la Saskatchewan, malgré l'importance de l'agriculture pour cette province, a décidé qu'il n'avait pas suffisamment d'argent pour soutenir les agriculteurs ainsi.

Nous aurons plus d'argent disponible pour les agriculteurs de la Saskatchewan par l'entremise du Programme de l'aménagement hydraulique rural et par d'autres moyens également.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, à cause de l'ancien ministre Gagliano, le gouvernement a conclu un marché qui a fait en sorte que des pièces d'avion et de matériel militaire ont été entreposées et vendues à partir d'un entrepôt situé en Floride que possédait et exploitait une personne reconnue coupable de trafic de drogue et de blanchiment d'argent à l'échelle internationale.

Qu'est-il advenu de ces pièces de rechange? Le gouvernement a-t-il été payé? Ont-elles été saisies par les autorités américaines ou sont-elles tombées entre les mains de terroristes internationaux? Pourquoi n'a-t-on pas lancé une enquête sur la vente de ces pièces détenues par Henry McFliker, un contrevenant américain reconnu? Où sont passées ces pièces?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, c'est la première fois que le député nous parle de ces pièces destinées à l'armée canadienne qui auraient été entreposées en Floride. J'ignore si cette information est exacte ou pas.

Nous allons vérifier, bien entendu, et je serai heureux de l'informer, lui ou la Chambre, s'il soulève à nouveau la question, le plus tôt possible.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le vice-président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Geraldine Frasn-Moleketi, ministre de la Fonction publique et de l'Administration de l'Afrique du Sud.

Des voix: Bravo.

Le vice-président: Je signale également la présence à notre tribune côté nord du 29^e régiment de reconnaissance, le South Alberta Regiment.

Des voix: Bravo.

Le vice-président: Nos visiteurs se rendront dans la salle 253-D où ils sont impatients de faire connaissance avec les députés disponibles qui pourront les rencontrer.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

● (1205)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PÊCHES ET OCÉANS

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le septième rapport du Comité permanent des pêches et des océans.

[Français]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le comité a complété l'examen de la question de la gestion de la chaussée de Little Harbour.

* * *

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-461, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais relatifs à l'adoption d'un enfant).

—Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de South Surrey—White Rock—Langley pour avoir appuyé mon projet de loi.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et à la rendre plus équitable pour les parents, en l'occurrence les parents qui adoptent un enfant. Si la Chambre le fait sien, ce projet de loi permettra aux parents adoptifs de déduire les frais relatifs à l'adoption d'un enfant, jusqu'à concurrence de 7 000 \$. Les frais doivent avoir été engagés au cours de l'année d'imposition ou des deux années précédentes.

Le Canada est amené à relever le défi présenté par une population vieillissante et une natalité à la baisse. En tant que législateurs, nous devons faire de notre mieux pour encourager les couples sans enfant à fonder une famille. L'adoption de ce projet de loi nous permettra de faire progresser cette cause.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LE CRTC

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravie de représenter des électeurs de la région des basses terres du Fraser. Les signataires de la pétition d'aujourd'hui s'inquiètent de l'effet que peuvent produire sur leurs enfants les scènes de violence et de sexe télédiffusées en début de soirée.

Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de légiférer de manière que le CRTC réduise le contenu sexuel et violent des programmes faisant partie des services de base fournis par câble ou par satellite.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Le vice-président: La présidence a reçu du chef de l'opposition une demande en vue de la tenue d'un débat d'urgence.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vous ai écrit pour demander, conformément à l'article 52 du Règlement, que la Chambre, par votre entremise, permette la tenue d'un débat d'urgence relativement aux relations commerciales entre le Canada et les États-Unis.

Hier, la Commission du commerce international des États-Unis a donné tort au Canada dans la poursuite engagée à son encontre par l'industrie du bois d'oeuvre américaine. La commission a statué que les importations canadiennes de bois d'oeuvre menaçaient la vigueur de l'industrie aux États-Unis.

Cette décision, qui constitue le pire des scénarios-catastrophes pour les travailleurs forestiers et leurs collectivités de même que pour l'ensemble de l'industrie forestière canadienne, frappe de plein fouet l'économie du Canada. Le gouvernement fédéral canadien doit montrer de l'audace dans les mesures qu'il prendra et un leadership solide, car la période que nous traversons sera déterminante. L'annonce d'un plan d'intervention d'urgence prévoyant des mesures d'aide et la garantie du paiement des tarifs douaniers s'impose immédiatement.

Par ailleurs, le Congrès américain a adopté une nouvelle loi agricole, hier. Cette loi, qui prévoit le versement de subventions additionnelles de 73,5 milliards de dollars US dans les programmes de soutien à la production agricole, érigera des barrières protectionnistes qui limiteront les exportations canadiennes, dont la valeur se chiffre en milliards de dollars chaque année. Le gouvernement doit agir promptement afin de protéger les fermes familiales. Tout délai supplémentaire pourrait s'avérer catastrophique pour l'industrie agricole.

Deux de nos principales industries sont touchées et des dizaines de milliers de travailleurs se retrouveront sans emploi. Nous devons tenir un débat à ce sujet à la Chambre des communes, et le plus tôt sera le mieux.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: La présidence a examiné les questions sérieuses que le chef de l'opposition, le député de West Vancouver—Sunshine Coast, a soulevées. Je rappelle que le député est aussi intervenu sur une de ces questions, hier. Je tiens compte aussi du fait que la semaine prochaine, compte tenu de la question du jeudi posée

Initiatives ministérielles

hier, il y aura trois journées consacrées à l'opposition lors desquelles ces questions pourraient fort bien être vidées.

En conséquence, la présidence estime que la demande ne satisfait pas aux critères de l'article du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1210)

[Traduction]

LOI DE 2002 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais parler d'un sujet soulevé lors de la période des questions, aujourd'hui. Dans son intervention sur le projet de loi C-55, le solliciteur général a affirmé que cette mesure législative aiderait les autorités à repérer certains individus, notamment les meurtriers, qui pourraient entrer au Canada et qu'il serait possible de les appréhender. Au cours de la période des questions, il a ajouté que nous devrions être contents du fait que le gouvernement donne à la police le pouvoir nécessaire pour faire cela.

En réalité, les agents des douanes canadiennes effectuent déjà un contrôle de sécurité aux frontières. Ces fonctionnaires sont dévoués, bien formés et savent comment repérer les indésirables qui se présentent aux frontières. Toutefois, alors qu'ils se trouvent aux frontières mêmes, ils ne disposent pas des outils que le solliciteur général a affirmé avoir fournis à la police pour s'occuper des indésirables.

Cela remonte à l'époque de l'ancienne ministre de l'Immigration qui était incapable de traiter le cas des indésirables qui arrivaient aux frontières. C'est pourquoi elle a été rétrogradée au portefeuille du Revenu et appuie maintenant un document interne dans lequel on peut lire que:

Un agent des douanes qui repère un individu faisant l'objet d'un avis de signalement précisant qu'il est armé et dangereux, doit laisser entrer l'individu, aviser immédiatement la police et fournir tous les détails possibles pour permettre son arrestation.

C'est de la foutaise. Pour défendre cette politique ridicule, la ministre a poursuivi en comparant les agents de douanes canadiennes à des caissiers de banque. Je suis certain que le ministre des Finances les considère déjà comme des percepteurs d'impôts. Ne l'a-t-on pas déjà entendu dire plus ou moins qu'aucun impôt ne lui déplaît. Évidemment, le ministre aimerait qu'ils consacrent leurs énergies à percevoir de l'argent pour ce gouvernement avide de recettes.

Dire, comme le solliciteur général l'a fait aujourd'hui, que nous avons donné aux policiers les outils pour s'occuper des mauvais sujets qui se présentent à nos frontières, cela équivaut à dire, comme l'a fait le ministre chargé du dossier du bois-d'oeuvre, que le gouvernement s'occupe du problème et offre des prestations d'assurance-emploi aux travailleurs qui perdent leur emploi. Nous préférons avoir de véritables emplois pour ces travailleurs.

Initiatives ministérielles

Cela équivaldrait également à dire que le gouvernement améliorera les services d'ambulance pour les rendre mieux en mesure d'amener les victimes d'accident à l'hôpital au lieu de faire quelque chose pour remédier à l'état déplorable du réseau routier national.

La confusion est bien sûr en partie attribuable au fait que les ministres libéraux se plaisent souvent à tenir des discours contradictoires, comme on l'a vu lorsque le même ministre qui a dit que le gouvernement prenait des mesures pour atténuer, grâce à l'assurance-emploi, l'impact des pertes d'emplois dans le secteur du bois d'oeuvre, a également soutenu qu'il n'y avait pas eu de pertes directes d'emplois et qu'une restructuration naturelle du secteur était en cours de sorte qu'aucune action véritable ne s'imposait de la part du gouvernement. Je suppose que c'est ainsi que le gouvernement justifie la position qu'il adopte.

C'est singulier que le gouvernement présente un projet de loi comportant beaucoup de pouvoirs draconiens contre lesquels s'élèvent même certains de ses députés d'arrière-ban. En même temps, il refuse de prendre des mesures simples, évidentes, par exemple doter nos agents des douanes canadiennes du matériel nécessaire pour bien faire leur travail à la frontière. Ils constituent notre première ligne de défense aux frontières de notre pays, mais on ne leur donne pas les outils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur travail.

Nous discutons présentement de notre amendement au projet de loi et nous reviendrons au projet de loi au cours des autres étapes de son étude. Je puis assurer à la Chambre que je serai ici. Je m'exprimerai au nom des Canadiens à qui le projet de loi inspire des inquiétudes et qui s'alarment de voir que le gouvernement voudrait le faire adopter à toute vitesse sans un débat suffisant. Ils s'alarment de voir que le gouvernement continue de présenter ce genre de projets de loi omnibus sans même songer à les scinder de sorte qu'ils puissent être examinés convenablement par les divers comités intéressés.

•(1215)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques jours, précisément le 17 avril, plusieurs députés de cette Chambre, la main sur le coeur, célébraient non pas ce qui est considéré au Québec comme étant le fruit de la «nuit des longs couteaux», non pas ce qu'on appelle communément le rapatriement unilatéral de la Constitution—ils évitaient évidemment de parler de ces éléments plus ou moins rassembleurs—, mais ils célébraient la main sur le coeur l'anniversaire de la Charte des droits et libertés.

Ils nous disaient à quel point la Charte des droits et libertés avait modifié le visage du Canada et permis à ses citoyennes et citoyens d'avoir le sentiment de vivre dans une démocratie où leurs droits fondamentaux seraient dorénavant protégés par ce document légal enchaîné dans la Constitution.

Le député de Frontenac—Mégantic avait déclaré, au sujet de la Charte des droits et libertés, qu'elle définissait son identité, ses convictions et les valeurs qui lui tiennent à coeur. La députée de St. Paul's déclarait le même jour que les droits fondamentaux des Canadiens et Canadiennes étaient définis par cette Charte des droits et libertés. L'ineffable président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales affirmait, parlant toujours de la Charte, et je le cite: «Elle va protéger leurs droits»—leurs droits étant ceux des citoyennes et des citoyens du Canada—«comme cela s'est fait dans le passé depuis 20 ans, et

comme cela se fera dans l'avenir.» C'est curieux comme l'avenir ne dure pas toujours très longtemps

De quoi parlons-nous aujourd'hui? Nous parlons du projet de loi C-55. Nous aurions pu très certainement célébrer le projet de loi C-55. En cette période où, de plus en plus, nos concitoyennes et concitoyens s'interrogent, sont cyniques et ressentent un certain désintérêt et un certain cynisme à l'égard de la politique, on aurait pu s'attendre à ce que ce projet de loi C-55 soit une occasion de célébrer. Célébrer le fait que le gouvernement aurait enfin cessé de faire preuve d'arrogance, aurait pu faire preuve de modestie et d'écoute, qu'il aurait pu prendre en considération les nombreuses voix qui se sont fait entendre ici, au Parlement, par les représentants et représentantes élus de la population, mais également dans la population, pour s'opposer au précédent projet de loi C-42 sur la sécurité que le gouvernement a choisi de retirer.

C'est pourquoi nous aurions pu être fiers. Nous aurions pu célébrer le fait que le gouvernement se serait montré sensible aux attentes et aux préoccupations de la population. Pourtant, qu'avons-nous sous les yeux? Un projet de loi, soit le projet de loi C-55, qui s'intitule Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique. C'est un titre ronflant s'il en est un. Tout cela pour dire qu'au fond, ce titre ne constitue qu'un camouflage pour un projet de loi qui, à toutes fins utiles, est presque en tous points semblable au projet de loi C-42.

Bien sûr, quelques modifications cosmétiques y ont été apportées, mais il n'en demeure pas moins que ce projet de loi laisse planer, tout comme le précédent, de sérieuses menaces sur ces fameux droits et libertés que nous célébrions ou, devrais-je dire, que nos collègues des autres formations politiques de cette Chambre célébraient, la main sur le coeur, le 17 avril dernier.

•(1220)

Je ne peux m'empêcher de rappeler les paroles que le commissaire à la protection de la vie privée, George Radwanski, a prononcées au sujet du projet de loi C-55 qui fait l'objet de l'attention de la Chambre aujourd'hui. Je vous rapporte ses propos, cités dans *La Presse* du 2 mai dernier et je cite:

[...] le nouveau projet de loi antiterroriste du gouvernement Chrétien s'inspirent carrément de pratiques en vigueur dans des États totalitaires, [...]

Ce n'est pas peu dire. On parle du Canada. On parle d'un projet de loi qui vise à mettre en oeuvre, selon le commissaire à la protection de la vie privée, des pratiques qui étaient en vigueur dans des États totalitaires.

Je poursuis, toujours dans *La Presse* d'hier: «[...] ces mesures «exceptionnelles»» prévues dans le projet de loi C-55 sont «loin de constituer des outils de lutte contre le terrorisme, [...]

Cela est grave parce que ce projet de loi est supposé nous donner des outils additionnels pour lutter contre le terrorisme. Alors, le commissaire à la protection de la vie privée dit que:

[...] ces mesures «exceptionnelles», loin de constituer des outils de lutte contre le terrorisme, sont en réalité «une expansion spectaculaire des pouvoirs de police intrusifs, sans explication ni justification de sa nécessité».

Dans un article publié dans *Le Soleil* d'aujourd'hui, on cite encore M. Radwanski qui aurait écrit:

Le précédent créé par l'article 4.82 pourrait ouvrir la porte, en principe, à des pratiques rappelant celles qui existent dans les États totalitaires, où il est monnaie courante de voir la police monter dans les trains ou dresser des barrages routiers pour vérifier les papiers d'identité.

Initiatives ministérielles

Il y a donc là de quoi s'inquiéter très sérieusement. Il semble bien qu'à la Chambre, seule l'opposition soit inquiète des propos rapportés par le commissaire à la protection de la vie privée.

En fait, hier, le député de Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, a même eu l'outrecuidance de nous faire le grand jeu, de soulever une question de privilège pour décrier le fait que, selon lui, le commissaire à la protection de la vie privée n'aurait pas respecté son mandat en n'avisant pas la Chambre, dans un premier temps, des commentaires qu'il a faits à l'égard du projet de loi C-55.

La tentation autocratique du gouvernement en place va même jusqu'à tenter de museler les officiers de la Chambre pour les empêcher de dire ce qui doit être dit par rapport au caractère inquiétant de certaines législations avancées par ce gouvernement.

On va d'inquiétude en inquiétude à force d'entendre ce genre de commentaire de la part de députés de cette Chambre. Il y a vraiment de quoi être, pour le moins, perplexe.

Depuis quand demandons-nous aux officiers nommés par la Chambre, que ce soit le vérificateur général, que ce soit le directeur général des Élections, de faire rapport à la Chambre à chaque fois qu'ils s'expriment publiquement, lorsque interrogés, par exemple, par des journalistes?

À sa face même, les arguments avancés par notre collègue de Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot sont tout à fait futiles, fallacieux et il faut les réfuter sans hésitation.

J'aurais pu, bien sûr, élaborer longuement sur les thèmes d'inquiétude sur les zones militaires d'accès contrôlé sur lesquelles ma collègue de Laval—Centre a insisté, ce matin, sur les arrêtés d'urgence, sur la possibilité qui est offerte maintenant à la GRC et au SCRS d'obtenir des renseignements personnels sur les voyageurs au niveau des compagnies aériennes.

Je n'insisterai pas davantage, sinon pour vous dire que ce projet de loi nous déçoit beaucoup. Nous étions fort heureux, je dois dire, que le gouvernement ait entendu les appels du Bloc québécois notamment, en retirant l'unique projet de loi C-42, mais nous sommes profondément déçus de voir que le gouvernement ne l'a retiré que pour le ramener sous une forme à la fois tout à fait différente, mais, à toutes fins utiles, sur le fond très semblable pour ne pas dire presque identique.

• (1225)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'intervenir sur l'amendement proposé au projet de loi C-55. Je sais que la motion renvoie le projet de loi non seulement au Comité des transports, mais également à celui de la justice. J'estime que, de façon générale, le NPD appuie cette idée parce que personne n'a réussi à nous convaincre du bien-fondé de renvoyer une mesure d'une telle portée, un tel projet de loi fourre-tout au Comité des transports. Personne n'a pu nous expliquer pourquoi un projet de loi qui modifie 19 lois et touche à neuf ministères doit être renvoyé au Comité des transports. Nombre de députés se posent la question.

Je suis certes disposé à appuyer l'amendement proposé par l'Alliance, mais j'irai même jusqu'à demander que le projet de loi soit scindé en plusieurs parties plus commodes à étudier, qui seraient renvoyées aux comités liés aux neuf ministères que touche le projet de loi. La seule raison que le gouvernement a donnée, c'est qu'il fallait faire vite. Il voulait traiter la question au moyen d'un projet de loi fourre-tout plutôt que d'avoir à renvoyer la question aux divers comités permanents ayant compétence sur chacun des domaines

touchés, ce qui est plus long. Je ne pense pas qu'il faille adopter le projet de loi C-55 à toute vapeur.

Il est vrai que le projet de loi C-55 trouve son origine dans les tragiques événements du 11 septembre. Cependant, s'il y avait urgence à ce moment-là, il n'y a plus rien d'urgent maintenant. Si le gouvernement invoque l'urgence de la situation pour justifier le fait d'adopter cette mesure à toute vapeur, pourquoi donc s'est-il donc écoulé quatre mois entre la version précédente du projet de loi et celle que le gouvernement nous présente maintenant? Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas empressé de présenter une autre mouture du projet de loi C-42, qu'il a retiré après s'être rendu compte qu'il l'avait conçu trop à la hâte? Pourquoi quatre mois se sont-ils écoulés avant que soit présenté le projet de loi C-55, qu'il faut maintenant adopter à toute vapeur?

Les Canadiens se posent des questions au sujet du projet de loi parce qu'il réduit les droits et libertés fondamentaux qui sont à la base même de l'identité canadienne. C'est grave.

Je ne cherche pas à alarmer les Canadiens en leur disant qu'un sombre complot se trame contre eux, que l'État tentaculaire tente de changer leurs vies. Je tente seulement de leur signaler que ces mesures ont un effet sur les libertés fondamentales dont ils jouissent. Nous leur devons bien cela.

À mon avis, ce projet de loi ne devrait pas faire l'objet d'une procédure accélérée, non pas pour permettre aux députés de faire de longs discours ennuyeux, mais plutôt pour permettre aux Canadiens de participer à ce débat. S'il n'en tient qu'au gouvernement, le projet de loi sera adopté à toute vapeur. Les Canadiens n'en sauront rien parce que, il faut bien le reconnaître, ils ne suivent pas quotidiennement ce qui se passe à la Chambre. Les Canadiens n'en seront pas informés avant qu'il soit trop tard. Les Canadiens devraient avoir le droit de consulter leurs compatriotes et de discuter avec eux d'une question fondamentale qui est de savoir s'ils sont prêts à sacrifier une partie de leurs libertés individuelles pour accroître le niveau de la sécurité nationale. D'ici à ce que nous puissions consulter les Canadiens à ce sujet, le projet de loi ne devrait pas faire l'objet d'une procédure accélérée.

Nous savons que le projet de loi C-42 a accru les pouvoirs de bon nombre de services d'application de la loi. Le projet de loi C-55 n'est pas qu'une version rafraîchie du projet de loi C-42. Il présente de toutes nouvelles mesures qui exigent un débat approfondi et la participation des Canadiens.

Je dirais tout d'abord que je suis très sceptique devant cette tentative à peine voilée de vendre aux Canadiens tout un ensemble de choses qui ne représentent à mon avis qu'un cheval de Troie. Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi modifiera 19 lois et il sera soumis en entier aux 15 membres du Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales.

Des modifications seront apportées au Code criminel. Pourquoi le comité de la justice n'est-il pas appelé à étudier les modifications au Code criminel?

Le projet de loi fourre-tout C-55 modifiera aussi la Loi canadienne sur la santé. Cette mesure ne devrait-elle pas être étudiée par le Comité permanent de la santé? Les modifications à la Loi sur les licences d'importation et d'exportation devraient être étudiées par le comité des affaires étrangères. Les porte-parole des partis qui siègent au comité des affaires étrangères devraient certainement avoir la chance de faire l'étude de ce projet de loi article par article. Ils n'en auront toutefois pas l'occasion.

Initiatives ministérielles

●(1230)

Tous les partis d'opposition choisissent, comme leurs représentants aux comités, des gens qui ont des connaissances pointues dans certains domaines. Notre expert en matière de santé n'aura pas l'occasion d'étudier le projet de loi C-55 car celui-ci ne sera pas renvoyé au Comité de la santé.

Les Canadiens ont de nombreuses bonnes raisons de craindre une mesure législative d'une telle envergure qui pourrait modifier notre façon de vivre au pays. Hormis ceux qui regardent les débats à la chaîne parlementaire, et ils ne sont pas majoritaires, les Canadiens n'auront pas le temps de constater les effets possibles de ce projet de loi avant que le gouvernement ne le fasse adopter en toute hâte à la Chambre.

Je ne veux pas accuser le gouvernement de nous passer certaines choses en douce, ou laisser entendre qu'il s'agit d'un cheval de Troie, quoique certains aient utilisé ce terme, mais je dirais, sans craindre la contradiction ou l'exagération, que le projet de loi C-55 est certainement un coup de force ministériel. Il ne fait aucun doute qu'il renforce l'autorité de l'exécutif et réduit la surveillance parlementaire. Cela devrait nous inquiéter car il s'agit d'une tendance. C'est un scénario constant depuis les quelques années que je suis député. Le thème revient dans presque tous les projets de loi déposés à la Chambre. Nous observons que l'autorité de l'exécutif augmente et que le Parlement a de moins en moins voix au chapitre.

Ce transfert de pouvoir est insidieux. Il se produit lentement. C'est comme si la notion que la plupart des Canadiens ont du Parlement s'effritait. Les Canadiens voient peut-être même le Parlement sous un jour favorable. Il est une des plus grandes démocraties au monde, et ils se plaisent à penser que leurs députés peuvent débattre des questions, voire influencer le cours de projets de loi.

Or, lorsque nous empêchons des députés élus de participer de près à l'élaboration de projets de loi, c'est le pouvoir exécutif qui élabore les lois, et les autres députés, qui ont été élus librement, ont alors très peu de possibilités de participer à ce processus.

Nous sommes très critiques. Nous estimons que le projet de loi C-55 vise délibérément à accroître le pouvoir ministériel. C'est un abus de pouvoir. Il accroît le pouvoir de l'exécutif et réduit le pouvoir d'examen parlementaire. Je suis très préoccupé par cela et les Canadiens devraient l'être également.

Les Canadiens commencent à saisir l'enjeu du débat. Il faudrait avoir plus de temps pour engager une plus grande participation de leur part, mais ils peuvent lire les déclarations importantes qu'a faites le Commissaire à la protection de la vie privée. Bien sûr, ce dernier aurait peut-être dû faire ses déclarations devant le Parlement, et non au cours d'un point de presse, mais il a utilisé des termes durs et excessifs comme celui de totalitaire. D'ailleurs, il a été encore plus catégorique que je l'aurais été, mais il a mis la population en garde contre cette expansion dramatique des pouvoirs de la police.

Je suis d'avis que les pouvoirs des forces policières au Canada sont déjà étendus et appropriés. La GRC, le SCRS, nos agents des douanes et les responsables de notre bien-être ont tous les outils nécessaires pour protéger les Canadiens. Certains soutiennent que ces règlements ou ces outils pourraient être perfectionnés ou modifiés, mais le Commissaire à la protection de la vie privée a souligné que cette expansion des pouvoirs de la police était dramatique.

Pour équilibrer les libertés individuelles avec un projet de loi réglementaire, il faut faire très attention. Il est préférable de pêcher par excès de soin. C'est certainement là un des principes

fondamentaux à respecter quand on légifère dans une société libre et ouverte comme celle du Canada.

Le caucus néo-démocrate s'opposera au projet de loi C-55. Nous appuyons l'amendement proposant son renvoi au Comité de la justice, mais nous sommes d'avis que les faiblesses inhérentes au projet de loi C-55 font en sorte que la bonne volonté et les bonnes intentions que pourrait avoir le gouvernement sont éclipsées par le risque d'une diminution des libertés et des droits fondamentaux des Canadiens. Nous refusons de courir ce risque actuellement.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de joindre ma voix à celles de tous les députés pour débattre des modifications que renferme le projet de loi C-55, en ce qui concerne Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le projet de loi C-55 modifie les dispositions concernant les produits de la criminalité...

●(1235)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Après examen de nos listes, il appert que la secrétaire parlementaire est déjà intervenue sur cet amendement à cette étape-ci du débat. Elle devra donc attendre le dépôt d'un sous-amendement ou une autre occasion pour prendre la parole à nouveau.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, outre un projet de loi portant sur l'impôt des particuliers, aucune autre mesure législative adoptée dans cette enceinte ne touchera probablement aussi directement les Canadiens que le projet de loi C-55.

Hier, le député de Scarborough—Rouge River a profité de son intervention à la Chambre pour approfondir le débat et exprimer ses préoccupations sur un certain nombre de questions. Quelques-uns de ses propos ont trouvé écho sur les banquettes de l'opposition et même, je dirais, chez certains députés ministériels. En gros, le député a dit qu'on ne devrait pas renvoyer le projet de loi au Comité des transports.

Voici, textuellement, ses paroles:

Que les membres du Comité des transports soient rassurés, je respecte leurs compétences, mais il me semble que l'essentiel du projet de loi ne touche pas au transport en général.

Je me permettrai donc de mettre en doute la théorie suivant laquelle on devrait soumettre un projet de loi de cette ampleur à un groupe d'intérêt limité, en l'occurrence le Comité des transports. Je serais très étonné qu'un grand nombre des membres de ce comité aient même assisté au débat à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi.

La deuxième lecture à la Chambre, précédant le renvoi à un comité, est certainement la lecture la plus importante de tout projet de loi. On profite de cette étape pour débattre du projet de loi et poser des questions à son sujet. C'est l'occasion de proposer des changements aux mesures proposées, ce qui donne au gouvernement le temps de les mettre en oeuvre ou aux membres du comité de les examiner sous forme d'amendements.

Initiatives ministérielles

L'une des raisons, et certainement la plus valable, pour lesquelles le projet de loi C-55 ne devrait pas être renvoyé au Comité des transports, est qu'il intéresse beaucoup trop d'autres comités. Il touche effectivement la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur le ministère de la Santé, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur la protection des eaux navigables, la Loi sur les produits antiparasitaires, la Loi sur la quarantaine, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, la Loi sur la marine marchande du Canada et la loi du même nom de 2001.

Cette mesure couvre une foule d'agences gouvernementales et de lois. Tous les députés libéraux et, en fait, tous les membres du comité devraient s'interroger sur les motifs du gouvernement. Ils ne devraient pas se faire d'illusions et penser qu'à lui seul le Comité des transports réussira à traiter les complexités de la mesure.

Le projet de loi C-55 est une mesure très controversée qui a été présentée de nouveau après avoir été retirée et qui a provoqué des divisions entre des députés de tous les partis de la Chambre. Selon le premier ministre, quel comité fera face à moins de résistance?

Nous devrions tous ressentir de la déception. Le Cabinet libéral montre un mépris et un manque de respect évidents envers les comités. Si on leur permet de faire leur travail, les comités sont aptes à faire le véritable travail qui doit être fait à la Chambre.

Le député a aussi parlé de discours partisan. Il a dit que cela faisait partie du travail. Nous, les députés du Parti progressiste-conservateur, sommes d'accord avec lui et la proposition qu'il a faite. Si ce député, ou tout autre membre du Cabinet, arrive à convaincre le gouvernement d'écouter ses simples députés, pour une fois, et de renvoyer le projet de loi aux comités appropriés, nous l'appuierons sans réserve.

Loin de moi l'idée de faire reconnaître n'importe quelle idée farfelue que pourrait avoir un député libéral d'arrière-ban. Les députés ont la possibilité de façonner la mesure législative. Il faut arranger cette mesure qui a désespérément besoin d'être modifiée.

● (1240)

Le gouvernement a eu d'autres occasions du genre, avec des mesures législatives comme le projet de loi C-68. Il a eu des occasions du genre avec des projets de loi concernant l'indemnisation des victimes de l'hépatite C. Il en a eu avec le projet de loi sur les espèces en péril. Il a eu l'occasion de modifier la loi avec des projets de loi comme celui sur la prévention de la cruauté envers les animaux. La réalité, c'est que le gouvernement ne s'est pas prévalu de ces occasions. Il parle.

Chacun de nous peut lire les journaux qui font état d'une révolte des députés d'arrière-ban au sein du Parti libéral et du courage que les députés des régions rurales ont enfin trouvé pour commencer à se tenir debout et à voter contre le parti ministériel. Les Canadiens devraient commencer à surveiller les résultats des votes. J'ai déjà gardé des moutons et je connais un peu leur comportement. Quand un mouton prend la tête, les autres suivent. À mon avis, les Canadiens devraient suivre l'évolution de la situation. C'est un constat très simple à faire.

À mon avis, l'idée de former un comité législatif spécial qui serait composé de certains représentants du Comité des transports et d'autres du Comité de la justice recevrait l'appui de tous les partis de l'opposition. En fait, j'irais même plus loin et je dirais que les membres de chaque comité visé par le projet de loi devraient former un comité spécial chargé d'examiner ce projet de loi particulier. Ce serait une idée novatrice, car cela donnerait une chance à la démocratie.

Pour en revenir à notre discussion, compte tenu des événements tragiques de septembre dernier, il est compréhensible que les rédacteurs du projet de loi aient préconisé des mesures extrêmes, mais le caractère arbitraire du processus de prise de décisions est évident. Accorder autant de pouvoirs à des ministres n'est pas dans l'intérêt des Canadiens. Les arrêtés d'urgence, pris par un ministre de son propre chef, sans avoir obtenu l'aval du Parlement, demeureront secrets pendant 23 jours. Il s'agit d'arrêtés qui auront été pris sans l'approbation du Parlement, je le rappelle. Ces arrêtés peuvent demeurer en vigueur pendant 45 jours, et cela sans que le Cabinet ait été consulté. En outre, sauf indication expresse contraire, ces arrêtés peuvent demeurer en vigueur pendant une année entière et, si le ministre en décide, ils peuvent être renouvelés pour une année supplémentaire. Cela fait deux ans en tout et pour tout.

Par rapport au projet de loi C-42 que très peu de députés approuvaient, les changements proposés sont vraiment mineurs. Le Parlement et les Canadiens se retrouvent encore une fois sans voix au chapitre. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur la défense nationale en sont un excellent exemple. Nous avons un ministre qui n'a pas été des plus francs avec les Canadiens et le Parlement, ses propres collègues, son caucus et même son chef. Il lui faut trois séances d'information pour comprendre les choses et le premier ministre veut lui conférer un pouvoir absolu et sans entrave, celui de créer des zones militaires d'accès contrôlé n'importe où au Canada. Je ne suis pas d'accord. C'est sûrement une erreur. Nous n'allons certainement pas permettre que l'incompétence soit récompensée.

Ne nous leurrions pas! Conformément à cette mesure législative, le gouvernement peut envoyer un char d'assaut dans n'importe quelle rue du Canada et, à la discrétion du ministre de la Défense, désigner celle-ci comme une zone militaire contrôlée. C'est scandaleux! Conformément à l'alinéa 260.1(1)b), concernant les zones militaires d'accès contrôlé, on peut se demander ce que le gouvernement entend par «propriété». S'agit-il de biens immeubles ou de matériel comme le char qui, comme je viens de le dire, pourrait être envoyé dans n'importe quelle rue de notre pays? Je dirai à ceux qui liront attentivement le projet de loi que la réponse se trouve au paragraphe 260.1(3), sur la nature de la zone d'accès contrôlé. Le voici:

La zone militaire d'accès contrôlé est créée par désignation d'un terrain, d'un plan d'eau, d'un espace aérien ou d'une installation qui se rattache à un élément visé au paragraphe (1) ou qui le comprend, que cette zone soit fixe ou attachée à l'élément en cause;

C'est-à-dire n'importe quelle pièce d'équipement militaire. Le paragraphe 260.1(3) proposé se poursuit comme ceci:

sont automatiquement compris dans la zone militaire d'accès contrôlé l'espace aérien, le sous-sol et les espaces sous-marins correspondants.

Le passage important ici est «ou attachée à l'élément en cause».

● (1245)

Si ce projet de loi visait à créer ces zones à l'intérieur ou près de secteurs comportant des structures permanentes non désignées comme des bases militaires, nous n'aurions pas besoin d'un éclaircissement de ce genre. Celui-ci donne au ministre le pouvoir de désigner une zone militaire d'accès contrôlé autour de toute propriété militaire qu'il juge nécessaire d'entourer ainsi et, lorsque le matériel se déplace, la zone se déplace aussi. Les Canadiens gagnent chèrement tout ce qu'ils possèdent. Le ministre peut anéantir d'un trait de plume le vieil adage voulant que l'on soit maître chez soi.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir, comme tous mes collègues, de faire quelques commentaires sur le projet de loi C-55.

Il me semble que notre rôle, à titre de parlementaires, au-delà de toute partisanerie, n'est pas d'exagérer les effets d'une loi, mais d'essayer de bien cerner toute l'importance d'un projet de loi comme le projet de loi C-55, qui fait évidemment suite à une période de consultation très intense avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et plusieurs personnes au pays.

Il faut prendre conscience qu'on fait face non pas à un adversaire extrêmement facile à identifier, mais à des terroristes qui sont établis dans plusieurs dizaines de pays dans le monde, et qui, évidemment, se manifestent par des interventions excessivement sournoises. Ils nous l'ont prouvé bien avant l'attaque du 11 septembre.

J'entendais mes collègues bloquistes faire des interventions que je trouve parfois un peu exagérées. Par chance que l'exagération ne rend pas malade, parce qu'il y en a qui souffriraient d'un mal incurable. Je me souviens de leurs interventions sur le projet de loi C-7 relatif aux jeunes contrevenants. C'était la fin du monde.

Actuellement, les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Québec vont bénéficier massivement de plusieurs dizaines de millions de dollars pour favoriser la gestion de cette loi C-7. Je suis persuadé que tous les enfants québécois ne seront pas en prison demain matin. Heureusement qu'on a eu un ministre de la Justice ayant su assumer ses responsabilités. Il a fait adopter cette loi à la Chambre des communes.

On regarde la gestion de cette loi quelques mois après sa mise en vigueur. On voit que malgré la gravité dont parlaient les députés bloquistes lors de leurs interventions à l'époque,—c'était pire que Tchernobyl—, tout se déroule très bien.

Actuellement, on vit dans ce pays des circonstances qui sont extrêmement sérieuses. La responsabilité du gouvernement, c'est justement de les assumer. Il faut tout mettre en oeuvre pour qu'on soit en mesure de combattre ce mal très insidieux et imperceptible qui a fait mourir des milliers de personnes en l'espace de quelques secondes aux États-Unis, notre principal partenaire commercial. Les Américains sont des gens avec qui nous partageons des valeurs économiques, culturelles, de loisirs et ainsi de suite. Le rôle des gouvernements responsables dans le monde est justement de prendre leurs responsabilités et de légiférer.

Le projet de loi C-55 nous permettra de modifier 20 législations qui touchent plusieurs ministères. Ce n'est pas improvisé. Les dispositions de ce projet de loi nous permettent d'avoir des mesures qui respectent aussi la démocratie dans laquelle nous vivons. Notre rôle consiste à prendre nos responsabilités pour avoir les outils qui nous permettront de répondre à des situations d'urgence. Cela ne se fera pas selon l'unique volonté de quelqu'un qui est responsable d'un ministère, que ce soit le ministère de la Défense, le ministère de la Justice ou le ministère des Transports.

Prenons l'exemple du 11 septembre dernier. Si le ministre des Transports n'avait pas eu la responsabilité et le pouvoir d'assumer ses responsabilités en l'espace de quelques minutes concernant le gel de l'espace aérien, qu'aurait-il pu se passer? On aurait pu multiplier par dizaines de milliers les morts qui sont survenus à New York. Le rôle du gouvernement, c'est de se donner les outils essentiels pour prendre ses responsabilités.

Dans les heures qui suivent, c'est la période des justifications. Après cela, c'est la période pour normaliser le fonctionnement du gouvernement et de nos institutions.

Le projet de loi C-55 touche plusieurs ministères, soit ceux de la Santé, de l'Environnement, de la Justice, du Solliciteur général et des Transports, avec lequel j'ai le plaisir de travailler, en partenariat avec le ministre directement affecté à cette fonction. Tous les ministres exercent leurs fonctions avec le plus grand respect de toutes les institutions démocratiques.

Il n'est pas vrai de dire que tout le Canada sera considéré comme une zone d'accès contrôlé. On peut exagérer, mais il y a des limites.

• (1250)

Nos concitoyens commencent à réaliser que l'exagération mérite d'être contrôlée. Parfois, si l'exagération rendait malade, il y aurait des gens qui auraient un mal incurable et qui auraient de la difficulté à se faire soigner. Il faut regarder cela avec mesure et c'est ce que le gouvernement fait en déposant ce projet de loi.

Le projet de loi a été déposé pour être également analysé en comité. Le comité aura comme rôle d'analyser tous les aspects du projet de loi. Il est possible qu'il y ait des aspects dans le projet de loi qui méritent d'être améliorés. On aura l'occasion, à ce moment-là, de les considérer sérieusement. On l'a tellement fait avec le projet de loi C-42 qu'il a été complètement retiré. Il a été retravaillé pour finalement en faire, non pas la perfection, mais le projet de loi C-55, qui sera référé à un comité pour être amélioré.

Je tiens à souligner qu'un budget de 7,7 milliards de dollars a été affecté dans différents ministères pour améliorer notre structure de contrôle et sécuriser davantage nos concitoyens canadiens. Nous aussi, nous nous promenons à travers le monde. Tout le Québec n'appartient pas exclusivement aux péquistes et aux bloquistes.

D'ailleurs, l'exagération paie tellement peu qu'ils sont à 20 ou 25 p. 100 dans les sondages. Je les connais bien. J'ai fait plusieurs campagnes électorales contre eux. Ce sont de grands plaisirs que de faire campagne et de leur parler de leur bilan. Je tiens à leur réaffirmer qu'il nous fait plaisir de déposer le projet de loi C-55. Ce n'est pas une formule parfaite et elle est là pour être améliorée.

Avec toute la période de consultation que nous avons eue à travers le pays avec tous les gouvernements provinciaux, nous allons maintenant le soumettre au comité. Nous ne sommes pas naïfs. On sait que la perfection n'est pas de ce monde. On pense que le projet de loi C-55, en nous permettant de corriger plusieurs mesures législatives où interviennent plusieurs ministères, doit être géré avec minutie et respect pour tous nos concitoyens.

Il n'est pas vrai que le Québec sera entouré d'une barricade. Ce n'est pas comme ça que ça marche dans la vie. On a vu, au Sommet de Québec, que tout s'est fait après une période de consultation pour la mise en place d'un périmètre de sécurité pour permettre aux gens de l'univers de discuter en toute quiétude. Il faut que les accès à des activités importantes soient contrôlés. Que voulez-vous, c'est comme ça dans la vie. On se protège aussi.

Quand on réunit, entre autres, les gens qui représentent le monde entier, on met tout en oeuvre pour que le déroulement des discussions se fasse avec sérénité et que les résultats soient productifs.

Initiatives ministérielles

J'ai hâte que le projet de loi C-55 soit référé en comité. J'ai hâte d'entendre les témoins et les commentaires de mes amis des partis de l'opposition, particulièrement de mes collègues du Québec, les députés bloquistes. Je suis persuadé que nous sommes en mesure d'être à l'écoute des intervenants. J'ai hâte et je suis habitué d'entendre leurs discours. J'essaie de réagir avec sagesse à toutes leurs attaques. Je répète que les moments qui me plaisent le plus, c'est d'être en campagne électorale contre les bloquistes. Cela me fait énormément plaisir, surtout quand on gagne. Il est important d'avoir un équilibre en démocratie. Ils ont un point de vue. Quand ça va mal, c'est toujours le Canada qui est responsable. Quand ça va bien, c'est toujours le Québec qui est responsable. Ce n'est pas comme ça dans la vraie vie.

Je suis persuadé qu'on a un rôle important à assumer comme gouvernement et ce ne sont pas les commentaires parfois négatifs des députés du Bloc québécois qui vont nous ralentir.

J'observe l'opinion publique au Québec et je constate que tous les Québécois demandent des élections provinciales. Les péquistes n'osent pas aller en élections. Il y a quelques mois, les bloquistes étaient tous prêts à se présenter aux élections provinciales. Maintenant, il n'y en a plus un seul qui veuille y aller parce qu'ils craignent que les Québécois en aient marre de leur discours des 20, 25 ou 30 dernières années.

• (1255)

Les Québécois veulent la réconciliation. Ils réalisent de plus en plus qu'ils sont co-proprétaires d'un grand continent. Le rôle du député de Chicoutimi—Le Fjord est de tout mettre en oeuvre pour que le gouvernement canadien nous aide à nous sortir de l'isolement. Ce ne sont pas les péquistes qui se sont le plus occupés des régions.

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Madame la Présidente, si nos collègues du gouvernement et du Bloc pouvaient sortir, ils pourraient régler ce différend qu'ils semblent avoir. Même s'il est toujours divertissant d'entendre le badinage et les échanges constants entre les ministériels et les bloquistes, cela n'ajoute pas grand-chose au débat sur le projet de loi C-55.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

La présidente suppléante (Mme Marleau): À l'ordre s'il vous plaît. Ce n'est pas le temps de se disputer. L'honorable député de Prince-George—Peace River a la parole.

[Traduction]

M. Jay Hill: Madame la Présidente, merci d'essayer de rétablir un petit peu de décorum dans cette enceinte en ce vendredi après-midi.

Je trouve tout à fait incroyable d'écouter le discours du député de Chicoutimi—Le Fjord. J'ai remarqué qu'il n'avait pas beaucoup parlé du projet de loi. Cela semblait être une attaque contre le Bloc québécois.

J'ai toujours trouvé regrettable que les débats atteignent une étape où il n'y a que dix minutes de débat sans période de questions et observations. Cela ne permet pas d'assister aux attaques et aux parades qui vont de pair avec un bon débat. Cependant, c'est là où nous en sommes et nous allons donc poursuivre. On peut espérer que, si les députés veulent en discuter encore entre eux deux, ils pourront le faire à l'extérieur.

J'ai remarqué une chose au sujet des ministériels lorsqu'ils parlent du projet de loi C-55. Ils semblent indiquer que c'est une chose dont

le gouvernement et notre pays ont besoin après les événements du 11 septembre. Nous reconnaissons tous qu'il s'agissait d'événements tragiques sans précédent dans les annales de l'histoire et, chose certaine, de l'histoire de l'aéronautique moderne. D'une façon ou d'une autre, cela signifie que nous devons présenter des mesures législatives comme le projet de loi C-55.

Les ministériels ont dit que nous devrions accélérer l'adoption de cette mesure législative et la mettre en place juste en cas. On peut espérer que nous ne serons plus jamais menacés ainsi à l'avenir. Espérons que le gouvernement aura le pouvoir nécessaire pour agir rapidement afin de prévenir la répétition d'événements de ce genre.

Je voudrais parler du Règlement de la Chambre des communes. L'article 29 dit que, si le quorum ne semble pas atteint à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, on comptera alors les députés présents et, s'il y a moins de 20 députés à la Chambre, le Président ajournera les travaux au prochain jour de séance. Le Président ne peut prendre une telle initiative qu'avant d'avoir appelé la Chambre à l'ordre.

Ce qui est intéressant dans tout ceci, c'est l'affirmation du gouvernement voulant qu'il soit nécessaire de soumettre le projet de loi à la Chambre, d'en discuter, de le renvoyer au comité et de l'adopter. Le gouvernement a 170 députés environ. Ce matin, la Chambre a attendu pendant 23 minutes que le gouvernement puisse trouver 20 députés afin qu'il y ait quorum dans cette enceinte et qu'on puisse discuter du projet de loi.

• (1300)

L'hon. Denis Coderre: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je rappelle à la Chambre qu'il n'y a présentement que trois députés de l'Alliance, de sorte que nous devons veiller à...

Le président suppléant (Mme Marleau): À l'ordre, s'il vous plaît. L'intervention du député est irrecevable.

M. Jay Hill: Madame la Présidente, le gouvernement a de toute évidence du mal à accepter cela. Il incombe à tous les députés d'être à la Chambre pour écouter les interventions et participer au débat. Nous sommes tous d'accord à ce sujet. Toutefois, cette responsabilité incombe principalement au gouvernement.

J'ai des nouvelles pour le gouvernement. Il lui incombe d'être ici lorsqu'il présente une mesure législative. Ce n'est pas une mesure législative de l'Alliance canadienne. J'ai un communiqué de presse urgent à remettre à ces personnages. Le gouvernement nous dit que c'est une mesure législative importante et il ne peut réunir 20 personnes un vendredi pour en discuter.

Une voix: C'est ridicule.

M. Jay Hill: Ce n'est pas ridicule, c'est la vérité. Si le député avait été ici ce matin, il aurait pu le constater. Il semble que j'aie touché un point sensible. Soudainement, on arrive à peine à penser en cet endroit. Même s'ils sont peu nombreux, ils semblent faire beaucoup de bruit.

Le député de Chicoutimi—Le Fjord qui vient d'intervenir a dit que les députés de l'opposition ne devraient pas exagérer lorsqu'ils parlent de cette mesure législative. Il a dit qu'ils ne devraient pas exagérer la portée du projet de loi. Il a ensuite précisé, à juste titre, que ce document modifie 20 autres mesures législatives. Par conséquent, c'est un projet de loi omnibus exhaustif. Nous sommes d'accord à ce sujet.

Initiatives ministérielles

C'est un énorme projet de loi. Il modifie de nombreuses lois. L'amendement au projet de loi C-55 présenté par mon collègue de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam dont nous discutons à l'heure actuelle précise que la Chambre devrait refuser de donner deuxième lecture du projet de loi C-55 puisque le projet de loi renferme plusieurs principes sans aucun lien avec les transports ou les opérations gouvernementales, ce qui empêche le Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales d'en faire l'étude en règle. À mon avis, c'est un amendement bien réfléchi.

Des députés ministériels ayant parlé du projet de loi, y compris plusieurs ministres, ont souligné de leur propre chef à quel point ce projet de loi est exhaustif et, pourtant, ils s'attendent assez curieusement à ce que le Comité permanent des transports se penche sur celui-ci. Ce n'est absolument pas raisonnable.

Les préoccupations des députés de l'opposition au sujet du projet de loi sont-elles exagérées? En voici quelques-unes que je relève dans notre compte rendu d'hier. Nous verrons si ce sont des exagérations. Voici la première affirmation:

Tout d'abord, même si le projet de loi tente de circonscrire les pouvoirs conférés initialement au ministre de la Défense nationale, dans le projet de loi C-42, pour qu'il puisse désigner toute partie du territoire du Canada comme zone militaire, la portée de ce pouvoir et son application continuent de faire problème.

Je me demande si le député de Chicoutimi dira qu'il s'agit d'une exagération. Le même député a poursuivi en ces termes:

Cependant, la définition de «zone militaire d'accès contrôlé» a quelque chose d'indéterminé, si bien, que, par inadvertance, elle pourrait être élargie et que nous pourrions en arriver au résultat que la version révisée cherche justement à éviter, soit l'application de ce pouvoir pour quelque chose comme le sommet du G-8 à Kananaskis, simplement parce que la présence de matériel ou de personnel militaire ou de personnel diplomatique étranger avec son matériel risque d'entraîner tout de même la désignation d'une zone militaire.

Plus loin, le député nous a fait part d'une autre préoccupation:

Deuxièmement, et chose plus importante, même si la portée de cet exercice du pouvoir ministériel est bien délimitée et clarifiée, l'absence de toute reddition de comptes au Cabinet ou au Parlement est inquiétante. Dans les faits, il n'est pas nécessaire que le Cabinet autorise ce décret ministériel.

Je me demande si le député, qui se trouve toujours à la Chambre, dirait que ces inquiétudes sont excessives. À la fin de son intervention, le député a encore ajouté:

Toutefois, elle comporte aussi des éléments déconcertants, et j'en ai fait état, qui entachent le projet de loi et qui doivent être corrigés de façon à ce que nous puissions promouvoir la sécurité humaine sans empiéter inutilement sur les libertés civiles.

• (1305)

Je suis d'accord avec ce député. C'est le député libéral de Mont-Royal qui a prononcé un excellent discours à la Chambre au sujet du projet de loi. Il a exprimé de sérieuses réserves à son égard.

Or, je n'ai entendu aucun des députés libéraux. Ils applaudissent maintenant, mais, si un des députés d'opposition soulevait les mêmes réserves, ils diraient que nous exagérons et que nous déformons la vérité. Cependant, lorsqu'un député libéral exprime les mêmes réserves, tous les députés d'en face applaudissent. Ils opinent du bonnet et disent que c'est fantastique.

Il est un peu ridicule que nous ne puissions jamais tenir un débat à la Chambre sans que le gouvernement cherche à jouer des tours à la population. Mais je crois que la population n'est pas dupe.

Ce projet de loi est mal conçu. Les pouvoirs conférés aux ministres sont absolument inutiles. Lorsque nous avons été aux prises avec la tragédie du 11 septembre, le ministre des Transports, le premier ministre et d'autres ministres ont admis avoir le pouvoir d'agir comme il convenait. Ils n'ont pas besoin de ce projet de loi.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que j'interviens aujourd'hui sur le projet de loi C-55. Quoique je ne sois pas secrétaire parlementaire du ministre des Transports à la Chambre, je serai responsable dans mon intervention, contrairement à celui-ci. En principe, il devrait bien connaître le projet de loi et il aurait dû en parler sur le fond. Cependant, il n'a fait qu'utiliser une certaine forme de démagogie politique pour dénoncer le travail du Bloc québécois à Chambre.

Je n'ai aucune leçon à recevoir du député de Chicoutimi—Le Fjord. J'ai ici une liste de trois pages de déclarations de ce député, lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre et qu'il se permettait d'évaluer le gouvernement d'en face. J'en citerai quelques-unes. Celle-ci est très forte; je cite donc le député de Chicoutimi—Le Fjord:

Au Québec, cela fait 30 ans que l'on endure ça; qu'on se fait écoeurer [...] par le premier ministre actuel.

C'était le 20 mars 2000 à la Chambre des communes. Aujourd'hui, ce député est de l'autre côté de la Chambre.

Si on veut que les citoyens retrouvent confiance en la politique, cela demande que tous les députés de la Chambre aient un peu d'audace et de cohérence.

L'hon. Denis Coderre: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député a mentionné qu'il y a des citoyens qui ont voté pour le député de Chicoutimi—Le Fjord, mais j'aimerais qu'il me parle aussi de Lucien Bouchard.

La présidente suppléante (Mme Marleau): Je regrette, mais ce n'est pas un recours au Règlement.

M. Bernard Bigras: Madame la Présidente, je l'ai dit tout à l'heure. Vous n'avez pas entendu mes propos. J'ai dit au député de Bourassa que j'avais profondément de respect pour Lucien Bouchard parce que lui, au moins, a été cohérent. Effectivement, il a traversé le parquet de la Chambre parce qu'il croyait en certaines idées. Il n'a pas agi par opportunisme politique.

Je pourrais rajouter quelques autres interventions du député de Chicoutimi—Le Fjord. Par exemple, le 7 avril 2000, il a dit et je cite: «C'est pour cela que je dis que c'est un gouvernement qui n'a aucun agenda économique ou social.»

Je m'arrête là pour revenir sur le fond du projet de loi, parce que je suis profondément convaincu que c'est ce que les citoyens du Québec et du Canada attendent de nous. Ils ne s'attendent pas à ce que nous fassions le procès de ceux et celles qui sont censés représenter les électeurs. Ils veulent qu'on s'attaque à des dossiers qu'ils estiment prioritaires.

Donc, c'est avec une grande joie que j'interviens aujourd'hui sur le projet de loi C-55 qui vient remplacer le défunt projet de loi C-42 que nous avons naturellement dénoncé, et au sujet duquel nous avions émis et soulevé plusieurs critiques quant à l'aspect de ses différents articles.

Dans un premier temps, si on ne prend qu'un aspect de ce projet de loi, celui des zones militaires d'accès contrôlé, il faut admettre que le gouvernement s'est rangé aux arguments du Bloc québécois qui demandait des modifications importantes aux dispositions prévues dans le projet de loi C-42. Le projet de C-55 démontre que le gouvernement s'est rendu aux arguments du Bloc en resserrant les critères d'établissement des zones militaires d'accès contrôlé.

Cependant, plusieurs aspects du projet de loi nous semblent plutôt insatisfaisants dans la forme où ils sont présentés, d'une part par rapport aux zones militaires d'accès contrôlé, comme je l'ai indiqué, par rapport aux arrêtés d'urgence prévus et par rapport aux renseignements.

Pour ce qui est des zones militaires d'accès contrôlé, nous regrettons que le ministre se garde toujours et encore une forme discrétionnaire d'intervention. En effet, c'est toujours le ministre qui a le pouvoir de mettre en place des zones militaires d'accès contrôlé, le même ministre qui a omis d'aviser son gouvernement dans l'affaire des prisonniers de guerre.

On trouve donc singulier et particulièrement dangereux le fait de donner à un ministre responsable un certain pouvoir discrétionnaire de déterminer ces zones militaires d'accès contrôlé.

Par exemple, suite à la décision du ministre en matière d'emprisonnement des personnes, lors des récents événements survenus en Afghanistan, on croit que le pouvoir discrétionnaire ne devrait pas nécessairement être accordé au seul ministre.

Deuxièmement on est inquiets en ce qui concerne le Québec. Contrairement au député de Chicoutimi—Le Fjord on n'a jamais prétendu à la Chambre que ce projet de loi pourrait faire en sorte d'enrober tout le territoire du Québec.

Je l'invite à relire l'ensemble des discours de mes collègues sur le projet de loi C-55. Nos prétentions ne sont pas que ce projet de loi pourrait faire en sorte que le Québec tout entier devienne une zone militaire d'accès contrôlé. Cependant, le député de Chicoutimi—Le Fjord doit reconnaître que certains espaces, environnements et territoires, eux, pourraient l'être.

J'ai justement entendu des questions à la Chambre concernant l'Assemblée nationale du Québec. Ce n'est pas un député du Bloc québécois qui a mentionné qu'il y avait un risque que le territoire, le terrain, et l'espace autour de l'Assemblée nationale puissent devenir une zone militaire d'accès contrôlé.

Effectivement avec ce projet de loi, il y a un danger certain, d'autant plus que dans la mesure où une zone militaire d'accès contrôlé est déterminée par le ministre sous une forme discrétionnaire, rien dans le projet de loi ne prévoit que cela prend nécessairement l'approbation du gouvernement du Québec. L'approbation du gouvernement du Québec n'est donc pas toujours requise quant à l'établissement d'une zone militaire d'accès contrôlé sur son territoire.

• (1310)

Donc, encore une fois, non seulement y a-t-il beaucoup de pouvoirs autour d'un seul homme, par l'entremise du pouvoir discrétionnaire accordé ou stipulé dans les articles du projet de loi, mais, rien n'est établi pour prévoir que, lorsqu'on déterminera ces zones, les provinces seront consultées.

Nous souhaitons que, dans la mesure où cela n'appartient pas aux champs de juridiction fédérale et où cela ne se fait pas nécessairement sur les terres domaniales, mais plutôt sur le territoire du Québec, avant de déterminer ces zones, le gouvernement du Québec et les gouvernements provinciaux donnent l'approbation.

Initiatives ministérielles

C'est un pouvoir discrétionnaire aussi, quant aux critères concernant l'étendue des zones militaires d'accès contrôlé, qui n'ont pas véritablement été changés. C'est toujours à la discrétion du ministre.

Il y a une constante dans les projets de loi C-42 et C-55. Il s'agit des critères de détermination de ces zones militaires, qui demeurent encore une fois entre les mains du ministre. À cet égard, c'est plutôt inquiétant.

Une autre chose qui est inquiétante, et c'est l'aspect le plus important de ce projet de loi sur lequel j'interviens, concerne le fait que le gouvernement refuse que les citoyens, qui seraient lésés par la zone militaire ou par la prise de mesures accessoires, intentent des poursuites en dommages.

Comme la présidence me fait signe qu'il me reste deux minutes, je conclurai ainsi.

Cela est important. Le commissaire à la protection de la vie privée l'a indiqué. Je le cite: «Certaines mesures [...] s'inspirent carrément de pratiques en vigueur dans des États totalitaires».

En conséquence, je déposerai un sous-amendement à la motion de deuxième lecture du projet de loi C-55, appuyé par la députée de Laval-Centre.

Je propose:

Que l'amendement soit modifié par adjonction, entre les mots «principes» et «sans» de ce qui suit:

qui contreviennent aux droits et libertés de la personne, qui ont été dénoncés par le commissaire à la vie privée et qui sont

Il me fait donc plaisir de déposer ce sous-amendement à la Chambre.

Pour terminer, je souhaite qu'il y ait une réflexion fondamentale et que le député de Chicoutimi—Le Fjord se joigne aux arguments du Bloc québécois afin de permettre une plus grande transparence, une plus grande protection à l'égard des citoyens, à l'intérieur de ce projet de loi.

• (1315)

Le vice-président: La présidence a regardé le sous-amendement proposé par l'honorable député de Rosemont—Petite-Patrie. Il est admissible.

La nouvelle motion se lit donc comme suit:

Que cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, puisque le projet de loi renferme plusieurs principes qui contreviennent aux droits et libertés de la personne, qui ont été dénoncés par le commissaire à la vie privée et qui sont sans aucun lien avec les transports ou les opérations gouvernementales, ce qui empêche le Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales d'en faire l'étude en règle.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a la parole.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais exprimer mon point de vue sur les événements tragiques qui ont fait tant de victimes durant la période de 1914 à 1925, lors de la dissolution de l'Empire ottoman et qui ont si grandement touché la...

[Traduction]

Le vice-président: Nous étudions actuellement le projet de loi C-55. La députée de Rosemont—Petite-Patrie vient de présenter un sous-amendement. Je crois que le député fait référence à une autre question qui sera débattue plus tard aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de revenir à la Chambre pour prendre la parole sur le sous-amendement de mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie. Cet amendement, à lui seul, résume bien les préoccupations que nous avons de ce côté-ci de la Chambre par rapport au projet de loi C-55. Ce sont des préoccupations qui sont également partagées par grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes à l'extérieur de cette Chambre et même par nos collègues de l'autre côté de cette Chambre.

Je n'insisterai pas davantage sur le fait que notre collègue libéral de Mont-Royal a lui-même émis de très sérieuses réserves sur le projet de loi C-55 par rapport aux atteintes potentielles aux droits et libertés de la personne que contient ce projet de loi.

Comme je le disais, d'entendre un collègue libéral oser briser la ligne rigide de parti sur cette question doit certainement allumer chez nous quelques lumières et nous permettre de nous inquiéter davantage.

Mais avant d'aller plus loin, on me permettra de prendre quelques instants pour commenter les propos de notre collègue de Chicoutimi—Le Fjord, qui est arrivé ici à la Chambre pour, prétendument, soutenir le projet de loi C-55 et qui n'a pu s'empêcher, encore une fois, de déverser son fiel sur d'autres parlementaires et, cette fois-ci, particulièrement sur les parlementaires du Bloc québécois.

C'est bien connu, l'insulte et l'injure sont les armes des faibles. Le député de Chicoutimi—Le Fjord n'en est point dépourvu puisque dans sa longue carrière politique, le député conservateur indépendant libéral de Chicoutimi—Le Fjord a maintes fois utilisé ce genre d'artifices pour faire valoir ses points de vue. Il a accumulé une longue anthologie d'insultes et d'injures dont on me permettra de faire ici quelques rappels. C'est simplement pour dire à quel point notre collègue de Chicoutimi—Le Fjord est un homme conséquent. Je vais livrer quelques perles. Le 29 novembre 1999, il déclarait:

Oui, les gens sont écoeurés du débat constitutionnel, mais ils ont surtout besoin d'une trêve de la provocation qui dure depuis déjà 30 ans de la part des dirigeants du Parti libéral du Canada.

Le 20 mars 2000, ce n'est pas si loin que cela, le député de Chicoutimi—Le Fjord déclarait:

Comment faire pour se débarrasser d'un premier ministre qui, non seulement au Développement des ressources humaines, mais dans le cadre d'un budget, veut être présent dans tous les secteurs de juridiction provinciale.

Comment s'en débarrasser? Probablement en joignant ses rangs. Peut-être est-ce la meilleure façon, soit de l'intérieur, pour faire sauter un premier ministre. Si j'étais le premier ministre du Canada, je m'interrogerais très sérieusement et j'aurais également des craintes.

Au niveau des relations du gouvernement fédéral avec les provinces, il déclarait encore une fois le 7 avril 2000, et je cite:

Le gouvernement fédéral se considère comme le père des provinces qu'il considère comme de grosses municipalités. C'est du mépris envers les gouvernements provinciaux.

Sur la pauvreté, il déclarait le 20 mars 2000:

La pauvreté, entre autres chez les familles et chez les enfants, a augmenté de 50 p. 100 depuis que les libéraux sont au pouvoir.

Il avait déjà dit, le 30 novembre 1998:

Je constate que le gouvernement ne sait pas comment s'y prendre pour combattre la pauvreté.

Sur le débat constitutionnel, parlant toujours de son bon ami, le premier ministre du Canada, il déclarait le 15 décembre 1999:

Le p'tit gars de Shawinigan était là. C'est lui qui a concocté, pendant une nuit au Château Laurier, une procédure et une concertation entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces canadiennes pour écraser le Québec, le marginaliser, le tasser.

Alors, quand on parle de cette Charte des droits et libertés dont on a célébré le 20^e anniversaire, le 17 avril dernier, le député de Chicoutimi—Le Fjord oublie de rappeler ce qu'il a dit en 1999 par rapport à la sinistre «nuit des longs couteaux».

• (1320)

L'hon. Paul DeVillers: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le discours du député est très intéressant. Toutefois, je crois qu'il y a une règle sur la pertinence qui existe dans cette Chambre. Je demande au Président de l'invoquer.

• (1325)

Le vice-président: Il est vrai qu'il y a une règle sur la pertinence. C'est une règle très généreuse qui est toujours utilisée par bon nombre de députés dans certaines circonstances pour préparer le terrain.

On arrive toujours à revenir au sujet pertinent, mais il faut quand même permettre une certaine liberté. C'est un peu comme un élastique. L'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, je suis heureux de constater que j'ai sorti de sa léthargie le secrétaire d'État responsable du Sport amateur.

Je lui rappellerai que, lors de mon intervention antérieure, j'ai bien fait le lien entre la Charte des droits et libertés, dont on célébrait le 20^e anniversaire il y a quelques jours de l'autre côté de la Chambre, et les menaces que fait peser le projet de loi C-55 sur cette fameuse Charte des droits et libertés. Dans mon intervention précédente, vous vous souviendrez également, monsieur le Président, que parlant de la Charte des droits et libertés, on oublie de rappeler les événements pour le moins honteux du rapatriement unilatéral de la Constitution, un point de vue que bien sûr partage ou partageait le député de Chicoutimi—Le Fjord lorsqu'il déclarait, le 15 décembre 1999: «C'est lui [le premier ministre] qui était là aussi, avec M. Trudeau, derrière le rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982, malgré la quasi unanimité de l'Assemblée nationale contre ce rapatriement.»

Je vais aller plus loin. Lorsqu'on parle de l'inique et odieux projet de loi C-20 sur la soi-disant clarté référendaire, le député de Chicoutimi—Le Fjord, à une époque où la colonne vertébrale lui était plus solide, déclarait le 22 février 2000:

Les libéraux ne veulent absolument pas aller consulter la population pour lui demander ce qu'elle pense. [...] l'arrogance, le mépris et l'indifférence envers la Chambre des communes et envers tous les Canadiens fait maintenant partie d'une ligne de conduite qui commence à se généraliser au sein du gouvernement.

Il déclarait, le 20 mars:

[...] le sublime ministre des Affaires intergouvernementales [...]

J'espère que leurs relations ont été rétablies depuis ce temps-là.

[...] a trouvé le moyen de faire adopter un projet de loi seulement pour écoeurer tout le Québec et dire au reste du pays: «On leur paie la traite aux Québécois, on les met à leur place.»

Cela ne lui a pas pris de temps pour changer d'idée parce que, quelques mois plus tard, d'indépendant qu'il était, il est devenu député libéral. Il semble qu'il ait aimé cela de se faire payer la traite et qu'il a maintenant le goût d'en payer une aux Québécoises et aux Québécois.

Initiatives parlementaires

Je pourrais comme cela en lire des pages et des pages, mais je ne veux pas embarrasser outre mesure mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord. Je veux permettre bien sûr à mon collègue, le secrétaire d'État au Sport amateur, de retomber dans sa léthargie, et à tous mes collègues de se concentrer quelques instants sur le projet de loi C-55 actuellement à l'étude devant cette Chambre.

Tout à l'heure, au cours de ma première intervention, je parlais des très sérieuses inquiétudes que soulève le projet de loi C-55 quant aux respects des droits de la personne, des libertés garanties par la Charte québécoise et, plus récemment, par la Charte canadienne des droits et libertés.

Par exemple, lorsqu'on décide qu'on va permettre, du seul avis du ministre de la Défense, d'établir des zones de sécurité autour des établissements ou des équipements militaires dont on ne définit pas la portée en termes de superficie, lorsqu'on parle des possibilités qui sont données à des membres du Cabinet et même à des fonctionnaires—des gens qui ne sont pas imputables en vertu du principe de la responsabilité ministérielle, dont justement les Patriotes en 1937-1838 s'étaient faits les promoteurs et ils ont d'ailleurs obtenu gain de cause parce que nous avons ce gouvernement responsable aujourd'hui—, nous avons là une entorse très sérieuse aux libertés démocratiques.

C'est la même chose, comme je le disais tout à l'heure, pour ces renseignements personnels au sujet des voyageurs des lignes aériennes, qui pourront être communiqués au SCRS et à la GRC. Il y a de très sérieuses inquiétudes qui pèsent sur ce projet de loi.

J'invite instamment tous les députés de cette Chambre, y compris ceux du Parti libéral qui partagent notre opinion et qui, en raison de la ligne de parti très hermétique, très monolithique et très rigide qui existe du côté du Parti libéral, ne peuvent pas s'exprimer, à faire valoir leur point de vue, à faire en sorte que le gouvernement, encore une fois, comme il l'avait fait avec le projet de loi C-42, refasse ses devoirs et nous arrive avec un projet de loi qui soit beaucoup plus acceptable que celui-là en termes de respect des droits et libertés.

• (1330)

Le vice-président: Je tiens à remercier l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes d'avoir respecté la règle de la pertinence.

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LE PEUPLE ARMÉNIEN

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ) propose:

Que la Chambre reconnaisse le génocide arménien de 1915 et condamne cet acte comme étant un crime contre l'humanité.

—Monsieur le Président, durant la prochaine heure, nous débatrons de la motion suivante:

Que la Chambre reconnaisse le génocide arménien de 1915 et condamne cet acte comme étant un crime contre l'humanité.

Comme les députés ne sont pas sans savoir qu'une communauté arménienne importante et dynamique est implantée au Québec et au Canada depuis des dizaines d'années. La plupart d'entre eux ont des parents ou des grands-parents qui ont survécu au génocide de leur peuple, survenu au moment de la chute de l'Empire ottoman, entre

1915 et 1920. Plus d'un million d'Arméniens ont été tués en raison de leurs racines ethniques. Pourtant, le Canada n'a jamais reconnu ce génocide. Il préfère parler de «tragédie». Quels motifs peuvent bien motiver le gouvernement canadien à être aussi frileux?

Nous ne pouvons que spéculer. Peut-être que la diaspora arménienne vivant au Canada n'a pas le poids démographique suffisant. Pourtant, plus de 100 000 Arméniens vivent au Canada; 60 000 d'entre eux sont à Montréal et à Laval, les autres habitant la région torontoise.

Le terme «génocide», qui est au cœur de cette motion, a été utilisé pour la première fois par le juriste polonais, Raphaël Lamkin, en 1943. Voici la définition qu'il utilise:

Par «génocide», nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique [...]. En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces mêmes groupes.

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée à l'unanimité en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies et ratifiée par la Turquie, en définit les règles juridiques. Ainsi, la définition onusienne d'un génocide se lit comme suit:

La soumission intentionnelle (d'un groupe) national, ethnique, racial ou religieux à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle.

C'est le 29 août 1985 que la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU reconnaît le génocide arménien.

Mais la position du gouvernement libéral demeure un exercice de rhétorique. Depuis 1993, il choisit de parler d'«événements tragiques», plutôt que de «génocide». Il serait désolant que ce gouvernement se refuse à officialiser sa reconnaissance du génocide arménien en raison d'intérêts économiques importants en Turquie, comme, par exemple, la question de la vente de réacteurs CANDU.

Depuis l'arrivée du gouvernement libéral en 1993, les députés de la Chambre ont pu se pencher à plusieurs reprises sur la question de la reconnaissance du génocide arménien. Il devient de plus en plus évident que le peuple québécois et canadien reconnaît cette partie de notre histoire collective, et il est important que la Chambre prenne la responsabilité morale et civile de le reconnaître aussi.

Depuis 1993, six pétitions, provenant des diverses régions canadiennes et du Québec et demandant la reconnaissance officielle du génocide, ont été déposées. Elles font la preuve que le génocide arménien nous concerne tous comme citoyens du Québec, citoyens du Canada et citoyens du monde.

Plusieurs motions, déposées par des députés, ont porté ce sujet à l'attention de la Chambre. Le 23 avril 1996, le député de Ahuntsic proposait que, dans le cadre d'une journée d'opposition du Bloc québécois, la Chambre reconnaisse à l'occasion du 81^e anniversaire du génocide survenu le 24 avril 1915, la semaine du 20 au 27 avril de chaque année comme la Semaine commémorant l'inhumanité de l'être envers son prochain.

Malheureusement, la députée de Vancouver-Centre amendait la motion en remplaçant le mot «génocide» par «tragédie». La motion ainsi amendée a été adoptée, démontrant clairement l'incapacité des libéraux à reconnaître la vérité comme elle est.

Initiatives parlementaires

Depuis, des parlementaires des deux côtés de la Chambre ont présenté des motions sur le génocide. Elles ont toutes été considérées comme ne faisant pas l'objet d'un vote. Mais ces fins de non-recevoir n'altèrent en rien la conviction profonde que nous devons continuer à réclamer la reconnaissance du génocide arménien de cette motion, dans l'intérêt du peuple arménien et de la mémoire collective qu'on a toutes et tous la responsabilité de reconnaître et de respecter.

Le génocide arménien a-t-il vraiment eu lieu? Même si certains nient cette réalité, des historiens de renommée internationale, et dont la réputation n'est plus à faire, confirment que les événements qui se sont produits entre 1915 et 1920 constituent bel et bien un génocide.

Environ deux millions d'Arméniens peuplaient l'Anatolie, sur la frontière avec la Russie, et nombre d'entre eux étaient disséminés dans l'Empire ottoman. Après le déclenchement de la guerre de 1914, des unités arméniennes ont fait front aux côtés des Russes, dans la région du Caucase, ce qui représentait une menace à l'arrière des lignes turques.

Les Arméniens ont été considérés par les pouvoirs d'alors comme des ennemis intérieurs, à la suite des affrontements intercommunautaires survenus le 20 avril 1915.

• (1335)

Une agression armée des Turcs contre les Arméniens se solda par la mort de 18 Turcs. Ce soulèvement offrit le prétexte rêvé, au moment de l'invasion de la frontière occidentale cinq jours plus tard, aux rafles de nuit, au pillage et aux assassinats de masse.

Le 25 avril, entre chien et loup, se préparait l'arrestation nocturne de centaines d'Arméniens: journalistes, artistes, intellectuels, juristes, membres des professions libérales, gens d'affaires, membres du clergé furent emmenés et fusillés. Pendant les deux années qui suivirent, près d'un million d'Arméniens innocents et sans défense furent assassinés ou moururent de froid, de maladie, dans des camps ou dans le désert de Syrie où ils avaient été déportés. Il s'agissait d'environ la moitié de la population d'avant 1914.

Le préfet de police de Constantinople, Bedri Bey, avait planifié l'opération pour la nuit du 24 au 25 avril. Son objectif était clair: liquider l'élite arménienne. Cette nuit-là et les jours suivants, quelque 600 personnes ont été emprisonnées, incapables d'alerter l'opinion internationale du massacre en cours.

L'historien britannique mondialement connu Arnold Toynbee estime que deux Arméniens sur trois vivant dans l'Empire ottoman ont été assassinés ou sont morts sur les chemins de la déportation. Le recensement officiel ottoman dénombrait, en 1914, à 1 295 000 personnes, le nombre d'Arméniens vivant en République ottomane et d'ailleurs, en 1919, le ministre de l'Intérieur de la Turquie reconnaissait lui-même le chiffre de 800 000 morts. De nos jours, le bilan reconnu est celui de Toynbee.

Le génocide arménien a en effet bel et bien eu lieu. Il a été délibérément et sciemment orchestré et planifié par un gouvernement qui, dans sa loi du 27 mai 1915, autorisait la déportation des Arméniens, avalisant du même coup, bien que de façon insidieuse, le massacre de plus d'un million de personnes. La déportation était une couverture légale et c'est dans le secret que les ordres de mise à mort ont été édictés.

Quand on sait que la destination ultime du long périple des déportés était le désert de Deir ez-Zor en Syrie, et non les rives verdoyantes de l'Euphrate, comment ne pas reconnaître que l'objectif de cette déportation, dans de telles conditions climatiques de surcroît, n'était autre que la solution finale, c'est-à-dire la mort?

Adolf Hitler aurait déclaré le 22 août 1939, devant les chefs militaires réunis à Obersalzberg et annonçant sa décision d'envahir la Pologne: «Après tout, qui se souvient de l'extermination du peuple arménien?» La déclaration du dictateur démontre que les choses non dites, même les plus horribles, n'existent pas.

Est-il alors vraiment surprenant que 20 ans plus tard, des membres de la mission allemande à Constantinople, après avoir conseillé le pouvoir turc pour la déportation des Arméniens en 1915, aient été les exécutants de la solution finale contre les Juifs?

Depuis la reconnaissance du terme génocide comme crime contre l'humanité, certains craignent que le mot «génocide» soit devenu un terme abusé et trop utilisé pour décrire les crimes qui ne correspondent pas à la définition du mot. Qu'en est-il vraiment? La plupart des experts dans le domaine des crimes contre l'humanité constatent qu'au XX^e siècle, il y a eu trois sinon quatre cas de génocide.

Le premier était, bien sûr, le génocide arménien. Le deuxième, l'Holocauste; le troisième s'est passé au Rwanda où l'on estime que 800 000 Tutsis et Hutus modérés sont morts en 1994. Le dernier réfère aux événements survenus en Bosnie où plusieurs massacres ont présenté un schéma de génocide dont il reste à faire la preuve.

Dans chacun de ces cas on voit, comme la définition de génocide le précise, «la soumission intentionnelle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle».

Depuis sa création, le Bloc québécois reconnaît officiellement le génocide arménien et fait la promotion de cette reconnaissance à la Chambre des communes. L'Assemblée nationale du Québec et le Parlement de l'Ontario l'ont depuis longtemps reconnu et condamné publiquement.

Dans ce dossier, le Canada est à la traîne. En effet, de nombreux États reconnaissent le génocide arménien. Aux États-Unis d'Amérique, les États de New York, du Massachussets, du Delaware et de la Californie l'ont reconnu.

• (1340)

Ailleurs dans le monde, nombre d'instances démocratiques se sont prononcées, notamment au Liban, en Grèce, en Russie, en Bulgarie, en Belgique et à Chypre. Tous ces États ont reconnu le génocide arménien.

Il en est de même en Nouvelle Galles du Sud en Australie, en Italie, en Uruguay, en Argentine et en Suède. Fait non négligeable, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de même que le Parlement européen ont reconnu le génocide arménien. Il y a un peu plus d'un an, le 18 janvier 2001, l'Assemblée nationale française a fait de même. Les parlementaires ont le devoir de démontrer un courage politique et moral.

Outre les reconnaissances politiques des États et des organisations internationales, je ne peux passer sous silence une autre reconnaissance, soit la prise de position du pape Jean-Paul II, le 27 novembre 2000. Le texte est clair. En voici d'ailleurs un extrait:

L'extermination d'un million et demi d'Arméniens, généralement considéré comme génocide, et l'anéantissement de milliers d'entre eux sous le régime totalitaire sont des tragédies qui doivent vivre encore dans la mémoire de l'actuelle génération.

Initiatives parlementaires

Le 10 juin 1999, la position du gouvernement canadien sur le génocide a été énoncée par le député de Halton, au nom du ministre des Affaires étrangères, dans une déclaration à la Chambre, et je cite:

Nous nous souvenons du massacre de la population arménienne survenu en 1915. Cette tragédie avait été provoquée dans le but d'éliminer un groupe national, des centaines de milliers d'Arméniens ayant été victimes de toutes sortes d'atrocités, y compris des déportations massives et des meurtres collectifs.

Bien sûr, un génocide est une tragédie. Toutefois, un tremblement de Terre, les événements du 11 septembre ou une famine sont des tragédies. Or, la définition donnée dans cette déclaration par le député de Halton est tout à fait celle d'un génocide, selon la définition de l'ONU, mais elle évite le mot infamant.

Voici maintenant une autre preuve que ce gouvernement tente de ménager la chèvre et le chou en choisissant des mots dilués pour contourner la réalité, tout en laissant croire à la sympathie pour la cause. Je vais lire ici le passage d'une lettre que la communauté arménienne a reçue le 24 avril 2001 de son premier ministre.

J'ai l'honneur d'offrir mes vœux sincères à tous ceux qui participent aux activités commémorant le 86^e anniversaire de la calamité infligée à la communauté arménienne. Il ne faut pas oublier à quel point il est important d'unir nos efforts pour éliminer l'intolérance et le fanatisme dès qu'ils apparaissent.

«Calamité» et «tragédie», le gouvernement a certainement eu le temps, en 87 ans, de consulter un dictionnaire des synonymes pour camoufler sous un vocable emphatique le seul mot qui désigne la réalité historique: ce mot est «génocide». La véritable calamité, c'est l'attitude d'un gouvernement qui choisit d'effacer de l'histoire le premier génocide du XX^e siècle.

S'il est important d'unir nos efforts pour éliminer l'intolérance, comme le souhaite le premier ministre, je lui propose de faire pour son gouvernement l'économie des mots vides de substance, pour redonner aux descendants des victimes toute leur dignité.

Nier le mot ne saurait effacer la mémoire d'un peuple marqué dans son identité même. La négation du génocide renforce chez les Arméniens le sentiment d'injustice à l'endroit de leurs ancêtres, annule l'espoir de reconnaissance des autres, et surtout, conforte l'idée que le génocide est un mythe. Est-ce ainsi que le premier ministre croit participer à «éliminer l'intolérance et le fanatisme dès qu'il apparaît»? Ou participe-t-il lui-même, par ce double langage, au nettoyage de l'Histoire? Le Canada validera-t-il encore longtemps ce crime de guerre?

Devant l'abstention de ce gouvernement, comment alors ne pas croire que des réserves d'ordre diplomatique basées sur des considérations économiques pourraient peser dans la balance? Comment expliquer que de nombreux pays européens ont eu ce courage?

Il est intéressant de constater que lorsqu'on jette un oeil sur les statistiques commerciales entre la Turquie et les pays qui ont reconnu le génocide, on voit une tendance surprenante. En effet, pour la plupart des pays comme la Belgique, la France, la Russie, l'Argentine et même la Grèce, le commerce bilatéral s'est même accru depuis la reconnaissance. Ainsi, la Grèce a reconnu le génocide en 1996 et, en 1997, la valeur des échanges a pratiquement doublé.

La Turquie et le Canada profitent de relations amicales qui ne seront certes pas remises en question par la reconnaissance de la vérité de l'histoire arménienne. La Turquie d'aujourd'hui n'est pas l'Empire ottoman.

Le génocide a été perpétré par l'Empire ottoman, donc avant la république. Les régimes actuels ne peuvent être tenus responsables, à moins qu'en le reconnaissant, l'État turc actuel reconnaisse sa part de culpabilité.

●(1345)

Le crime du silence banalise la mémoire collective. Pour résister à cette triste facilité de détourner de son centre les événements de l'histoire, les Arméniens du Québec et du Canada commémorent le 24 avril. Nous leur devons de reconnaître leur histoire, puisque c'est aussi la nôtre.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier l'honorable députée d'avoir exprimé son point de vue sur les événements tragiques qui ont fait tant de victimes durant la période 1914 à 1925, lors de la dissolution de l'Empire ottoman et qui ont si grandement touché la communauté arménienne, ainsi que d'autres communautés de la région.

Comme vous le savez, ce fut une période de l'histoire où de nombreuses atrocités furent commises et durant laquelle beaucoup ont souffert. Des millions de personnes ont été déplacées de force, causant un nombre important de morts et beaucoup de douleurs.

C'est avec compassion que notre gouvernement a exprimé à plusieurs reprises sa sincère sympathie pour la souffrance du peuple arménien à cette époque. J'aimerais, en ce sens, citer un passage du message personnel du premier ministre à la communauté canadienne d'origine arménienne, à l'occasion du 80^e anniversaire de la tragédie arménienne de 1915:

Les Canadiens, qui reconnaissent et déplorent le décès d'un grand nombre d'Arméniens au cours des conflits qui ont marqué la fin de l'Empire ottoman, partagent la douleur de toute la communauté arménienne. Après la guerre, beaucoup de ces personnes ont immigré au Canada et leur contribution, de même que celle de leurs descendants, a considérablement enrichi notre société. Je garde l'espoir que le passé nous servira de leçon en nous rappelant l'importance de la tolérance et du respect de la diversité.

J'aimerais aussi rappeler que la Chambre a adopté une motion, lors du débat de 1996 sur la tragédie arménienne reconnaissant la semaine du 20 au 27 avril de chaque année, comme la Semaine commémorant l'inhumanité de l'être humain envers son prochain.

Comme vous le savez aussi, à la suite de consultations approfondies, la position du gouvernement du Canada sur ces événements a été énoncée par l'honorable député de Halton, au nom du ministre des Affaires étrangères, dans une déclaration du 10 juin 1999, prononcée devant la Chambre.

Je voudrais aussi rappeler la réponse donnée par le ministre des Affaires étrangères à la Chambre, le 18 avril dernier, lors d'une question posée par notre collègue, le député de Brampton-Centre. Le ministre a alors déclaré:

Le député se souviendra sûrement que le gouvernement et le premier ministre ont très souvent exprimé, au nom de notre pays et de nos concitoyens, la compassion que nous éprouvons tous devant la tragédie qui a frappé le peuple arménien au moment de la chute de l'Empire ottoman.

Il est très clair, par ces déclarations, que nous partageons le souvenir des souffrances de cette douloureuse période et que nous attachons une grande importance à ce que le souvenir de cette tragédie humaine demeure dans notre mémoire collective et reste connu des générations futures.

Initiatives parlementaires

Le Canada a toujours été une terre d'espoir pour les millions d'immigrants qui s'y sont installés et continueront de le faire dans un esprit de renouveau et de réconciliation. Notre diversité demeure l'un des grands atouts de notre pays. C'est cela qui nous aide non seulement à tisser des liens économiques, politiques et culturels avec le monde entier, mais aussi à projeter et à promouvoir nos idéaux et nos valeurs, tels la tolérance, le respect des droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit.

Nous travaillons tous assidûment pour que ces valeurs trouvent résonance dans les travaux des organisations internationales et dans les outils qui sont créés pour que ne se répètent pas les horreurs du passé et pour protéger les droits de la personne.

● (1350)

Nous pouvons parler avec grande crédibilité à des tribunes internationales, comme l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE, de la possibilité pour des personnes d'origines et de cultures différentes de vivre ensemble en paix et en sécurité.

Dans la même veine, comment ne pas souligner le tout récent 20^e anniversaire de notre Charte canadienne des droits et libertés. Voilà un autre exemple de l'importance que nous attachons, comme nation, à la protection des droits de la personne.

Le Canada a, de façon constante, soutenu le développement d'instruments internationaux pour promouvoir et protéger les droits de la personne et la primauté du droit. Nous sommes particulièrement fiers du rôle de leader joué par le Canada pour promouvoir la réalisation d'initiatives internationales importantes telles la Convention d'Ottawa et la Cour pénale Internationale.

J'aimerais également dire quelques mots sur l'importance que le Canada attache à établir des relations bilatérales positives, approfondies et fructueuses avec tous les pays de la région, incluant la Turquie et l'Arménie.

En effet, une région stable et prospère, où la réconciliation a triomphé et où la confiance mutuelle règne, engendrera des développements positifs qui se répercuteront hors des frontières immédiates des pays concernés, pour le bénéfice de tous, y compris du Canada.

En terminant, ces événements tragiques de 1915 nous rappellent qu'aujourd'hui comme jamais, il est important de prôner la tolérance et la réconciliation entre les peuples pour que les drames du passé, comme celui qui a si durement touché la communauté arménienne, ne se reproduisent plus.

J'ajouterai qu'il faut aussi regarder vers l'avenir car ce qui s'est produit par le passé ne doit pas faire obstacle à la réconciliation, à la paix et à la prospérité.

[Traduction]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite la députée d'avoir présenté cette motion.

Le XX^e siècle, caractérisé par l'extermination massive et d'une ampleur sans précédent d'innocents à cause de leur race, de leur religion ou de leur ethnicité, a été le siècle le plus sanglant de notre histoire. Ce siècle, que le pape Jean-Paul II a qualifié de siècle des larmes, aura vu la mort de millions d'Ukrainiens aux mains de Staline, l'extermination par Hitler de six millions de juifs européens pendant la Shoah, les champs de la mort du Cambodge et, plus récemment, les tragédies du Rwanda et de l'ancienne Yougoslavie.

La tentative d'extermination massive des Arméniens dans l'ancien Empire ottoman, à compter d'avril 1915, a été le premier génocide moderne authentique. Il a été rendu possible par l'idéologie du

nationalisme et par la technologie, qui permettait de mener une guerre sur une grande échelle. L'Empire ottoman, où diverses minorités ethniques et religieuses avaient coexisté pendant des siècles, était aussi un empire absolutiste qui est devenu, au XIX^e siècle, un foyer de mécontentements nationalistes.

En 1908, le mouvement des jeunes Turcs a pris le pouvoir et a transformé l'Empire ottoman en un État constitutionnel. Au début, les minorités ethniques de l'empire ont bien accueilli ce changement, mais leurs tentatives d'obtenir leur autonomie ont amené les nationalistes du Comité sur l'unité et le progrès à s'emparer du pouvoir en 1912.

Les nationalistes turcs ont vu dans la présence des Arméniens un obstacle à leur désir d'édifier un État turc ethniquement pur dans la péninsule anatolienne et un empire turc en Asie centrale. La perte des territoires ottomans dans les Balkans aux mains des Russes a exacerbé le nationalisme des jeunes Turcs.

Par ailleurs, l'Empire ottoman sous la direction des jeunes Turcs s'est allié à l'Allemagne contre la Russie pendant la Première Guerre mondiale. La présence de plus de deux millions d'Arméniens chrétiens entre la Turquie musulmane et la Russie chrétienne orthodoxe était perçue comme une source de menace intérieure.

Lorsque la guerre a éclaté, les jeunes Turcs ont décidé de prendre des mesures pour régler définitivement ce qu'ils appelaient la question arménienne, par l'application d'une politique systématique d'expulsion et, par la suite, d'extermination massive, autrement dit par un génocide.

Les jeunes Arméniens, comme les autres sujets de l'empire, furent conscrits massivement dans l'armée turque. Pendant l'automne et l'hiver 1914, les Arméniens ont combattu bravement sur le front, alors que chez eux les services secrets des jeunes Turcs et des unités irrégulières appelées *chetes* déclenchaient des pogromes contre la population arménienne.

À compter de février 1915, les troupes arméniennes furent constituées en bataillons de travailleurs non armés, afin de prévenir toute possibilité de résistance armée de leur part. Le même mois, le ministre de l'Intérieur, Talaat Pasha, confiait à l'ambassadeur allemand que la Turquie avait l'intention de régler définitivement la question arménienne sous le couvert de la guerre.

Mars 1915 marqua le début de l'expulsion massive des Arméniens de la ville de Zeitun vers les régions désertiques du centre de la Turquie et vers le désert de Syrie. Le fait que des Arméniens donnèrent leur appui à l'armée russe lors de l'investissement d'une certaine ville donna au gouvernement le prétexte voulu pour commencer les expulsions massives et commettre un massacre sans précédent dans l'histoire.

Les 24 et 25 avril, à Constantinople et ailleurs, quelque 650 chefs religieux, intellectuels, politiciens et entrepreneurs arméniens, autrement dit toute l'élite de la communauté arménienne, furent arrêtés et contraints à l'exil ou exécutés dans les mois qui suivirent. Pendant ce temps, des Arméniens ordinaires étaient massacrés chez eux et dans les rues de Constantinople. C'est par télégraphe que les ordres d'expulsion massive des Arméniens, selon un calendrier précis coordonné par les services secrets, furent donnés.

Les massacres se déroulaient tous de la même façon. On rassemblait les Arméniens pour leur annoncer qu'ils étaient forcés à l'exil. Puis par centaines et par milliers, ils étaient conduits, souvent pieds nus et sans nourriture, dans les déserts. S'ils ne mouraient pas en route, ils étaient rassemblés dans des camps de concentration où on les laissait mourir de faim ou de soif au soleil brûlant. On a aussi contraint des Arméniens à embarquer dans des barges pour les noyer dans la mer Noire. Au cours de l'année qui suivit et lors d'autres massacres qui eurent lieu après la guerre, en 1922, environ un million et demi d'Arméniens furent exécutés.

Il est incontestable que ce fut un génocide, le premier véritable génocide du XX^e siècle. En 1948, la Commission des Nations Unies pour les crimes de guerre a déclaré que le génocide arménien était précisément le type d'actes visés par l'expression moderne «crimes contre l'humanité» cités comme précédent devant le tribunal de Nuremberg.

Dans la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948, il est précisé que le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel. D'après Rafael Lemkin, le juriste à qui nous devons le mot «génocide», cette définition s'applique à ce que les Turcs ont fait subir aux Arméniens et à ce que les Allemands ont fait subir aux juifs.

Comme il n'est pas aisé pour l'esprit de concevoir le massacre systématique d'un million de personnes, je ne parlerai que d'un massacre, celui des Arméniens catholiques de Mardin en juin 1915. Leur évêque, Ignace Maloyan, a été béatifié par le pape Jean-Paul II en octobre dernier, lors d'une cérémonie tenue à Rome, à laquelle j'ai eu l'insigne honneur d'assister.

● (1355)

Le 30 avril 1915, des soldats turcs ont encerclé l'église catholique de Mardin, accusant les autorités religieuses d'y avoir caché des armes. Le 3 juin, ces soldats turcs ont conduit l'archevêque Maloyan entravé de ses chaînes devant le tribunal, avec 27 autres de ses compagnons, pour y subir un procès fantôme l'accusant de contrebande d'armes. Pendant le procès, le chef de la police a demandé à l'évêque de se convertir à l'islam. Ce dernier a répondu que jamais il ne trahirait sa foi. Le chef de la police lui a donné un coup de crosse sur la tête et l'a fait jeter en prison. L'archevêque y a été battu sauvagement par les soldats qui accompagnaient chaque coup des mots «Dieu, aie pitié de moi». Quand ils en eurent assez de le battre, les soldats lui ont arraché les ongles des orteils.

Le 10 juin, les soldats ont réuni l'évêque et 446 autres prisonniers américains et ils les ont menés dans le désert en convoi. L'évêque a encouragé ses coreligionnaires à demeurer d'une foi inébranlable. Ils ont prié ensemble, et l'évêque a célébré l'Eucharistie avec un seul morceau de pain.

Après les avoir fait marcher pendant deux heures, les soldats ont attaqué les prisonniers affamés, nus et enchaînés et ils les ont tués sous les yeux de l'évêque. Finalement, ils s'en sont pris à lui. Le chef de police a encore une fois demandé à l'évêque Maloyan de se convertir à l'islam. L'évêque a répondu ceci: «Je vous ai dit que je vis et que je mourrai pour l'amour de ma foi et de ma religion. Je suis fier de la Croix de Jésus-Christ Notre Seigneur.» Le chef de police a pris son pistolet et il a abattu l'évêque Maloyan.

Je raconte cette histoire pour deux raisons: pour associer un visage humain à la tragédie et pour rappeler à la Chambre que le peuple arménien est l'un des plus anciens peuples chrétiens du monde. Ce

Initiatives parlementaires

peuple s'est converti au christianisme en l'an 300 de notre ère et il a maintenu sa foi, principalement par le biais de la tradition orthodoxe, malgré des écueils énormes, le plus important ayant été le génocide de 1915.

Réfléchissez à ces paroles prononcées par certains témoins contemporains de ces événements. L'ambassadeur des États-Unis auprès de l'Empire ottoman, Henry Morgenthau, a déclaré ceci:

Lorsque les autorités turques ont ordonné ces expulsions, elles ont tout simplement signé l'arrêt de mort de toute une race; elles le savaient pertinemment et, dans les conversations qu'elles ont eues avec moi, elles n'ont rien fait pour s'en cacher. [...] Je suis certain que toute l'histoire de l'humanité ne contient pas d'épisode aussi horrible que celui-ci. Les grands massacres et persécutions du passé semblent presque insignifiants quand on les compare aux souffrances infligées aux Arméniens en 1915.

La déclaration qu'a faite, dans un télégramme adressé en juillet 1916 à son chancelier, le comte Wolff-Metternich, l'ambassadeur de l'Allemagne auprès de l'Empire ottoman, est peut-être encore plus dévastatrice:

Dans sa tentative pour arriver à ses fins et résoudre le problème arménien en anéantissant la population arménienne, le gouvernement turc a refusé de se laisser décourager par nos démarches, par celles de l'ambassade des États-Unis, par celles du délégué du Pape, par les menaces des puissances alliées et par l'opinion publique de l'Occident, qui représente la moitié du monde.

● (1400)

[Français]

Ces massacres ne se déroulaient pas en cachette: le monde connaissait, à l'époque, l'existence des terribles événements.

Certains demanderont s'il vaut la peine de déterrer des souvenirs depuis si longtemps enfouis, et on laisse entendre que d'appuyer pareille motion ne fait que compliquer les relations avec les Turcs, nos alliés dans le cadre de l'OTAN.

En fait, nous devons rendre hommage à la Turquie contemporaine. Elle s'est révélée une amie loyale pour le Canada, les États-Unis et l'Europe de l'Ouest. C'est une démocratie qui se dirige allègrement vers une dynamique économie de marché. Elle a su résister aux menaces venant tant du fondamentalisme islamique que de la dictature militaire.

Mais justement parce que la Turquie est une démocratie et une alliée qui aspire à des relations encore plus étroites avec le Canada et le reste du monde occidental, nous devons respectueusement lui demander d'assumer ce triste épisode de son histoire.

L'Allemagne a dépensé des centaines de millions de dollars pour réparer l'Holocauste et passé deux générations à éduquer ses enfants sur l'horreur du génocide contre les Juifs européens. Au tour de la Turquie d'accepter elle aussi son passé.

[Traduction]

Qui plus est, le monde a la responsabilité de se souvenir les horribles événements du génocide arménien de la même façon que nous nous rappelons des six millions de juifs tués par le Parti national-socialiste allemand, les 100 millions de personnes tuées, notamment sous les régimes communistes de Staline, Mao Tsé-Toung et Pol Pot. Le XX^e siècle a ajouté une nouvelle réalité à l'histoire de l'humanité, en l'occurrence le génocide. Ce que nous avons vu lors des conflits au Cambodge, dans les jungles du Rwanda et les montagnes du Kosovo a commencé, en 1915, dans les villes et les villages arméniens de l'est de la Turquie. Hitler lui-même avait fait remarquer à ses officiers SS en Pologne pour les encourager à poursuivre le massacre des juifs que de toute façon personne ne se souvenait des Arméniens.

Initiatives parlementaires

Permettez-moi de terminer en affirmant que pour mieux comprendre le siècle dernier et pour garantir que les guerres et les génocides ne se perpétuent pas, les historiens doivent réintroduire le génocide arménien dans la conscience historique et montrer les similitudes historiques entre le génocide et l'Holocauste juif. Sinon, nous priverons les générations à venir de la connaissance nécessaire pour éviter la répétition des horreurs du passé.

Espérons que le gouvernement acceptera cette motion et que le Canada emboîtera le pas à nombre de pays civilisés qui reconnaissent ce terrible événement déclencheur des tragédies du XX^e siècle.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, ce n'est pas nécessairement un plaisir, mais j'estime extrêmement important d'intervenir au sujet de la motion n^o 482, présentée par la députée de Laval-Centre. La motion se lit comme suit:

Que la Chambre reconnaisse le génocide arménien de 1915 et condamne cet acte comme étant un crime contre l'humanité.

Avant de reprendre le débat, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion puisse faire l'objet d'un vote.

● (1405)

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre de donner son consentement unanime au député de South Shore?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, il est important que toutes les motions et tous les projets de loi des députés puissent faire l'objet d'un vote. Si tel était le cas, il y en aurait un moins grand nombre et nous leur consacrerions plus de temps. Ce n'est pas parce que j'appuie la motion n^o 482 ou que je m'y oppose que je dis cela, mais parce que toutes les motions devraient faire l'objet d'un vote. Les députés pourraient alors se prononcer officiellement.

Je ne suis pas un révisionniste. J'ignore si nous pouvons corriger les erreurs du passé, mais nous pouvons éviter de commettre les mêmes à l'avenir. C'est là-dessus que devrait porter notre débat.

La question est délicate, on ne saurait trop le dire. Les souffrances que les Arméniens ont endurées à cause des Turcs est un fait historique. Cela se passe de commentaire, et il est inutile de faire la preuve. La question qui se pose est la suivante: est-il important de reconnaître les faits aujourd'hui et faut-il que les blessures du passé continuent de nous faire souffrir? Il est temps que nous laissons les plaies se refermer et que chacun puisse ensuite aller son chemin. C'est ce qu'il faut faire pour bien des problèmes, et pas seulement pour celui-ci.

Nous avons tiré plusieurs leçons de la Première et de la Seconde Guerres mondiales. Nos ennemis lors de la Seconde Guerre mondiale comptent maintenant parmi nos meilleurs partenaires commerciaux. Nous siégeons à des commissions mixtes internationales aux côtés de gens que nous avons rencontrés il y a 50 ans sur le champ de bataille. Le reste du monde peut sûrement trouver moyen de faire la même chose.

Si nous évoquions tous les griefs, tous les massacres et tous les crimes commis contre une autre race, nous n'arriverions jamais au bout de la liste. L'homme n'est pas une créature parfaite. Des crimes ont été commis contre l'humanité à maintes et maintes reprises. Cependant, est-ce bien le rôle du Parlement de traiter de cette question? Je ne nie pas l'importance de la question pour beaucoup de gens. Il y a cependant d'autres questions dont nous devrions nous occuper.

Nous avons déjà eu cette discussion à propos des normes nationales régissant l'eau potable. Nous pourrions parler indéfiniment des questions dont le gouvernement ne s'occupe pas. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une motion frivole ou délétère. Je me demande simplement si c'est bien le rôle ou le travail du Parlement de se prononcer sur un crime commis il y a 85 ans.

Après 85 ans, il devrait sûrement y avoir moyen pour les gens de culture arménienne ou turque de faire abstraction des torts du passé et de se soucier de voir comment ils vivront ensemble à l'avenir. Je ne sais pas comment cela se fera, mais je ne vois pas comment le fait de discuter de cette motion au Parlement du Canada contribuera à apaiser les esprits. Nous risquons peut-être simplement de rouvrir la plaie et de contribuer à quelque chose de tout à fait contraire.

Il n'est pas toujours important d'attribuer la faute. Parfois, cela ne peut pas se faire. Il est important de trouver un moyen pour que non seulement les Arméniens et les Turcs mais aussi tous les Canadiens vivent en harmonie. Tirons une leçon de ce qui est arrivé afin de ne pas répéter la même erreur.

● (1410)

Ne gaspillons pas le temps de la Chambre des communes à essayer de corriger les torts du passé et, très franchement, des torts qui sont survenus dans un autre continent. Les enfants et les petits-enfants de certaines de ces familles arméniennes vivent aujourd'hui au Canada. Les enfants et les petits-enfants de certaines de ces familles turques vivent aujourd'hui au Canada. Nos propres ancêtres ont fait la guerre dans les îles Britanniques et il y a encore des gens qui font la guerre entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. Ces guerres commencent à peine à s'atténuer.

Mes propres ancêtres sont venus d'Écosse après avoir perdu la guerre contre les Britanniques. Je ne vais certes pas haïr pour cela tous les Britanniques. Nous n'en sommes certes plus là. Peu importe qui a eu raison ou tort dans le «Grand Nettoyage» des Highlands. Cela ne change rien au fait qu'il a eu lieu, ni à la façon dont je jugerai les gens à l'avenir. Très franchement, ce ne sont pas les péchés de nos pères qui devraient nous préoccuper, mais la façon dont nous menons notre vie et dont nous contribuons à la société.

C'est pourquoi j'ai certes demandé que le projet de loi fasse l'objet d'un vote, ce qu'on m'a refusé. Je crois que tous les projets de loi devraient faire l'objet d'un vote. Pour les mêmes raisons, toutefois, je ne serais pas tenté d'appuyer cette motion, non pas parce qu'elle importe peu pour beaucoup de gens, mais parce qu'elle n'a rien à voir, je crois, avec le Parlement canadien.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, je croyais que les parlementaires allaient utiliser l'heure complète de débat allouée aux affaires émanant des députés, mais voyant que d'autres collègues ne se levaient pas, j'ai senti le besoin de le faire et de prendre la parole quelques instants. Dans un premier temps, je veux féliciter et remercier ma collègue de Laval—Centre de cette initiative qu'elle a prise de saisir cette Chambre, une nouvelle fois, de cette question fondamentale.

À l'inverse, je dirais, contrairement à mon collègue qui vient de prendre la parole, qu'il est à mon sens des plus importants qu'un Parlement se prononce sur ce genre de question. Non pas que nous devions ou que nous pensions ainsi réécrire l'histoire, non pas que nous pensions, ce faisant, corriger l'histoire, mais simplement reconnaître l'histoire.

Initiatives parlementaires

Comme l'évoquait ma collègue de Laval—Centre, lorsque l'histoire n'est pas reconnue, l'histoire n'existe pas. Il n'y a rien de plus dramatique, dans la mémoire collective d'un peuple, que les grands moments de son histoire, qu'ils fussent heureux ou tragiques, soient considérés comme des non-événements, comme n'ayant jamais existé.

Je suis particulièrement bien placé pour vouloir me prononcer sur cette question. Comme on le sait, il n'y a pas si longtemps, j'ai soumis une motion à l'attention de cette Chambre. J'ai soumis de nouveau tout récemment, soit vendredi dernier, une motion à l'effet que nous reconnaissons un événement tragique de notre histoire.

Comme ma collègue de Laval—Centre l'évoquait tout à l'heure, on peut bien penser que le génocide arménien est un événement lointain, se passant à la porte de l'Asie et donc, d'une certaine façon, que nous ne sommes pas concernés ou si peu par cette question. Mais tel n'est pas le cas. D'abord, parce que nombre de nos concitoyennes et concitoyens sont d'origine arménienne. Si tant est que nous reconnaissons le génocide arménien, nous ne ferions pas injure non plus à nos concitoyennes et concitoyens turcs. Comme l'évoquait ma collègue de Laval—Centre, la république n'est pas responsable du régime antérieur qui est celui du régime de l'Empire ottoman.

Alors, bien sûr, nous sommes concernés parce que nombre de nos concitoyennes et concitoyens sont d'origine arménienne. J'ai d'ailleurs le plaisir d'avoir à mon emploi, ici même sur la Colline, une Québécoise d'origine arménienne. C'est donc dire que nous sommes chacune et chacun, dans nos communautés respectives, directement touchés par cette question.

En tant que citoyen de cette planète qui est de plus en plus petite par la globalisation et la multiplication des moyens de communication, nous avons une responsabilité à l'égard de l'histoire de l'humanité. Nous devons prendre acte de ces événements tragiques qui ont eu lieu, ne serait-ce que pour faire en sorte que la mémoire humaine tente d'éviter qu'ils se reproduisent.

Je vais revenir pour quelques instants sur une question particulière. Je ne veux surtout pas donner l'impression que je profite du débat portant sur cette question fondamentale du génocide arménien pour faire bifurquer la discussion sur une autre question qui m'apparaît tout aussi fondamentale. Je le fais simplement pour indiquer à quel point je suis moi-même profondément interpellé par cette question que soumet à notre attention ma collègue de Laval—Centre.

Je suis moi-même un Québécois, mais un Québécois d'origine acadienne. Je suis très fier de mes racines, mais il y a eu un événement historique majeur, fondamental, indéniable au regard de l'histoire, soit la déportation des Acadiennes et des Acadiens. Cet événement a provoqué la disparition et l'extermination, si je peux m'exprimer ainsi, de plus de la moitié de la population acadienne de l'époque, et qui constitue, toujours au regard de l'histoire, d'une certaine façon, un non-événement.

•(1415)

C'est un non-événement, parce que cet événement n'a jamais été formellement reconnu. La responsabilité n'a jamais été assumée, à telle enseigne que, pendant très longtemps, les Acadiens ont dû eux-mêmes porter—ou avoir le sentiment de devoir porter—cette responsabilité, comme si c'étaient eux qui étaient responsables de ce qui leur était arrivé en 1755.

De la même façon, revenant au débat qui nous préoccupe actuellement, il ne faut pas, d'aucune façon, que nous puissions laisser entendre, comme certains tendent à le faire avec la question

de la déportation des Acadiens, qu'il y avait quelque motivation pouvant justifier un acte aussi ignoble. Rien ne peut justifier la commission d'actes aussi inhumains, aussi dégradants que ceux dont a été victime le peuple arménien en 1915 et au cours des mois subséquents.

C'est une ultime tentative pour faire en sorte que ce Parlement, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, de la législature de l'Ontario ainsi que de plusieurs Parlements européens, fasse ce que l'histoire commande de faire, ce que la justice la plus élémentaire nous commande de faire, c'est-à-dire de reconnaître pour ce qu'il est, le génocide du peuple arménien.

Le gouvernement, dans une batterie incroyable d'euphémismes depuis qu'il a pris le pouvoir en 1994, parle du génocide en évitant de nommer l'événement. Ayons le courage politique d'appeler les choses par leur nom; c'est ce à quoi nos concitoyennes et concitoyennes s'attendent de nous.

Il y a eu, certes, une tragédie, une calamité. Mais en vertu même de la définition qu'en a donnée le gouvernement, laquelle, comme le rappelait ma collègue de Laval—Centre, correspond parfaitement, mot à mot, à la définition que donne l'Organisation des Nations Unies de ce qu'il est désormais convenu d'appeler un génocide—puisque cette calamité, cette tragédie, au regard même de la définition qu'en donne le gouvernement et l'Organisation des Nations Unies, constitue un génocide—pourquoi ne pas l'appeler comme tel?

Monsieur le Président, je vous prie encore une fois de demander le consentement unanime de la Chambre pour faire que cette motion, présentée par ma collègue de Laval—Centre, fasse l'objet d'un vote.

•(1420)

Le vice-président: Est-ce que l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a le consentement de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[Traduction]

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est un fait que près de 700 000 Arméniens ont été tués, sont morts de faim ou ont succombé à des maladies quand ils ont été déplacés durant la Première Guerre mondiale en Anatolie orientale. C'est un fait également que plus de deux millions de Turcs et de Musulmans ont été massacrés en Anatolie orientale au tournant du XX^e siècle et durant la Première Guerre mondiale par des bandes révolutionnaires arméniennes, de concert avec les Russes, les ennemis de l'Empire ottoman.

Nous devons tirer des enseignements des événements tragiques qui sont survenus en Anatolie orientale durant la Première Guerre mondiale, afin que ne se produisent plus jamais pareilles manifestations ultranationalistes où des populations entières sont déplacées et massacrées.

Le monde a beaucoup entendu parler des pertes arméniennes grâce aux efforts infatigables d'Arméniens dont certains, hélas, ont eu recours au terrorisme. Les Turcs reconnaissent que des Arméniens sont morts et que le peuple arménien a beaucoup souffert en Anatolie orientale il y a de nombreuses années.

Initiatives parlementaires

Ce à quoi les Turcs s'opposent avec tant de véhémence, c'est la description biaisée que les activistes arméniens font au monde entier des événements tragiques et le fait qu'ils les qualifient de génocide en déformant et en exagérant parfois la réalité pour promouvoir leurs objectifs politiques qui consistent à obtenir de l'argent et des terres de la Turquie. En agissant ainsi, les Arméniens ne tiennent pas compte de la mort et du massacre de deux fois plus de Turcs aux mains des bandes révolutionnaires arméniennes et des Russes qu'ils aidaient pendant la Première Guerre mondiale.

Les accusations ou les allégations des Arméniens n'ont pas été contredites en Amérique du Nord et en Europe avant les années 1980, parce qu'il n'y avait alors pas de populations importantes à l'extérieur de la Turquie. L'interprétation que les Arméniens ont présentée de l'histoire à la population nord-américaine n'était pas contredite. Par conséquent, les gens ailleurs dans le monde n'avaient pas d'autre perception de la réalité.

Maintenant que l'opinion mondiale a pris connaissance des massacres que les Arméniens ont perpétrés parmi les Turcs et les musulmans, les activistes arméniens accusent quiconque remet en question leur version des événements de vouloir réécrire l'histoire.

Il n'est jamais question, dans les publications ou conférences arméniennes, des massacres des populations musulmanes et turques, perpétrés par des bandes de révolutionnaires et des organisations terroristes d'Arménie, notamment les Hunchak et les Dashnaksutiun. Dans le cas des génocides que dénoncent les Arméniens, les présumés agresseurs se sont curieusement retrouvés avec un plus grand nombre de morts que les victimes, à savoir que quelque deux millions de Turcs et de musulmans y ont perdu la vie.

Après la Première Guerre mondiale, la capitale ottomane s'est retrouvée sous occupation alliée et les archives de l'État étaient sous le contrôle absolu des autorités britanniques à Istanbul. Du fait des accusations répétées d'Arméniens, les Britanniques ont fini par conduire à Malte plus de 140 hauts fonctionnaires et membres du Cabinet ottoman pour qu'ils y subissent un procès; c'était, à toutes fins pratiques, un avant-goût des procès de Nuremberg.

Les prisonniers ont été détenus à Malte pendant 30 mois, tandis que les Britanniques, les Français et les Américains recherchaient fébrilement des preuves. Si des témoins ou des preuves crédibles des présumés massacres d'Arméniens avaient effectivement existé, on aurait mis la main dessus durant ce temps.

Or, personne n'a réussi à trouver de preuve, ni à Paris, ni à Istanbul, ni en Anatolie, pour confirmer les accusations selon lesquelles les Ottomans avaient planifié de massacrer les Arméniens. Il ne s'agit pas du tout de nier que de très nombreuses personnes ont connu une mort tragique, voire horrible. Certains peuvent cependant se demander s'il y a véritablement lieu de parler de génocide dans ce cas, mais je ne suis pas spécialiste de la question.

Il a été impossible au haut-commissariat de Grande-Bretagne d'envoyer la moindre preuve légale à Londres. Il n'y avait rien dans les archives britanniques pouvant corroborer les accusations des Arméniens. Au bout du compte, j'imagine qu'il a fallu libérer ces gens. Même si certains avaient travaillé d'arrache-pied pour obtenir justice, il n'y avait aucune preuve.

Je dis aujourd'hui qu'il faut aller de l'avant, qu'il ne serait pas dans l'intérêt d'un grand nombre de s'attarder au passé, étant donné le

désaccord. Des actes horribles ont été perpétrés contre les Arméniens, mais les Turcs ont également été victimes de ces bandes d'Arméniens. Je n'ai pas de conclusion nette et définitive à offrir à la Chambre sur ce dossier. Mais je tiens à ce qu'on regarde avec plus de sérieux certaines atrocités perpétrées à l'époque contre ces deux millions de Turcs.

Je demande qu'on regarde d'une manière plus pondérée les preuves et les renseignements. Je doute que la reconnaissance du génocide arménien soit justifiée et qu'elle représente un atout pour notre avenir.

• (1425)

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, au tout début de ce droit de réplique, je veux remercier chacun de mes collègues qui ont pris la parole sur la motion qui était devant nous, indépendamment d'ailleurs de ce qu'ils ont exprimé.

Le fait qu'il y ait eu des divergences de vision me démontre très clairement qu'il est plus que temps que ce Parlement se prononce clairement. Si on attend que l'unanimité se produise, il y a plein de choses sur lesquelles on ne devrait jamais voter. Le Parlement est un endroit de prise de position.

Je déplore énormément qu'on n'ait pas donné le consentement unanime, demandé à deux reprises, pour que cette motion fasse l'objet d'un vote. J'y vois là un espèce de déni de démocratie. Depuis le 11 septembre, il y a un certain nombre de dénis de démocratie à la Chambre qui inquiètent le monde ordinaire et ceux qui analysent la réalité politique du Canada et du monde.

Aujourd'hui, on aurait eu une occasion de confronter nos valeurs, le sens qu'on donne à l'histoire, et mesurer jusqu'à quel point on trouve inacceptable que des projets planifiés, savamment orchestrés, commandent de faire disparaître de la carte du monde tout un peuple.

Bien sûr, il y a des façons très subtiles de faire disparaître les peuples. Je n'entrerai pas dans ce débat aujourd'hui, mais une chose est claire: les événements de 1915 à 1920 ont presque failli faire disparaître le peuple arménien.

Cependant, le peuple arménien, parce qu'il a beaucoup souffert, a été capable de rebondir. D'ailleurs on a qu'à voir notamment au Québec et au Canada, le nombre de créateurs arméniens dont on est fier parce qu'ils se sont intégrés à notre culture.

En terminant, je voudrais inviter tous les députés du Parlement à aller voir le dernier film d'Atom Egoyan, un cinéaste d'origine arménienne qui s'est mérité de nombreux prix dans son domaine, qui traite justement du génocide arménien. Peut-être la pédagogie de l'image permettra-t-elle à un certain nombre d'entre nous d'avoir une vision plus juste de ce que peut être la destruction d'une société.

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 29, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

L'HON. RALPH GOODALE

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	Cons. ind.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg—Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough—Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg—Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary—Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg—Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (25)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley ...	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Cons. ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaire, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (73)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.....	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec).....	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf.....	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.....	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest.....	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagnon, Christiane	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports.....	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine.....	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay.....	BQ
Lebel, Ghislain.....	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier.....	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.....	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard.....	Lib.
Ménard, Réal.....	Hochelaga—Maisonneuve.....	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi.....	Lib.
Patry, Bernard.....	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.....	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David.....	Compton—Stanstead.....	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (5)		
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 3 mai 2002 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	Richard Marceau	Brian Pallister	(16)
Gérard Binet	John Finlay	Inky Mark	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Godfrey	Pat Martin	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	Joe Pescholido
Rob Anders	John Duncan	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Reed Elley	Robert Lanctôt	Scott Reid
Gérard Asselin	Ken Epp	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	Peter MacKay	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Joe McGuire	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Anita Neville	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Joe Comartin	Jay Hill	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Jean Augustine

Vice-présidents: Stockwell Day
Bernard Patry

Sarkis Assadourian	John Duncan	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	(18)
George Baker	John Harvard	Diane Marleau	Pierre Paquette	
Aileen Carroll	Marlene Jennings	Keith Martin	Svend Robinson	
Bill Casey	Stan Keyes	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stan Dromisky	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	Peter MacKay	Yves Rocheleau
André Bachand	Mark Eyking	John Maloney	Benoît Sauvageau
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Richard Marceau	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Hedy Fry	Inky Mark	Monte Solberg
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Andy Burton	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphan Tremblay
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
Rick Casson	Grant Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Irwin Cotler	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Ted White
Paul Crête	Rahim Jaffer	Beth Phinney	John Williams
John Cummins	Dale Johnston	David Price	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-président:

Bill Casey	Mark Eyking	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Rick Casson	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney

Vice-président:

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Diane Ablonczy
Jerry Pickard

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Steve Mahoney
Inky Mark

Anita Neville
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS

Président:	John Williams	Vice-présidents:	Mac Harb Beth Phinney	
Robert Bertrand	John Finlay	Pat Martin	Gilles-A. Perron	(17)
John Bryden	Paul Forseth	Philip Mayfield	Alex Shepherd	
Gerry Byrne	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Greg Thompson	
Odina Desrochers	Sophia Leung			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Scott Reid
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Scott Brison	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Chuck Cadman	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Myron Thompson
Bill Casey	John Herron	Brian Pallister	Vic Toews
Rick Casson	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Denis Paradis	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Ted White
Stockwell Day	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Bev Desjarlais			

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION

Président:	John Williams	Vice-président:		
Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Monte Solberg
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Monique Guay	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Tony Ianno	Anita Neville	Alan Tonks	
Reed Elley	Gurbax Malhi	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Dale Johnston	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Ken Epp	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Peter Adams	Brian Fitzpatrick	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Paul Forseth	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Christiane Gagnon	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Marcel Gagnon	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Gerry Ritz
Carolyn Bennett	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Jean-Yves Roy
Leon Benoit	John Godfrey	Peter MacKay	Carol Skelton
Rick Borotsik	Yvon Godin	Preston Manning	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Richard Marceau	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Chuck Strahl
Scott Brison	Gurmant Grewal	Keith Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Deborah Grey	Pat Martin	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Art Hanger	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Larry McCormick	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Grant McNally	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Réal Ménard	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	Val Meredith	Elsie Wayne
John Cummins	Jay Hill	Rob Merrifield	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Bob Mills	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	James Moore	John Williams
Norman Doyle	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Lynne Yelich
Antoine Dubé			

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Larry Spencer	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Madeleine Dalphond-Guiral	Raymonde Folco	Wendy Lill	Greg Thompson	(9)
Reed Elley	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Marcel Gagnon

John Herron
Gar Knutson
Rick Laliberte

Gary Lunn
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:**

Sue Barnes

Vice-présidents:Nick Discepola
Richard HarrisCarolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Yvan Loubier
Grant McNallyMaria Minna
Shawn Murphy
Lorne Nystrom
Charlie PensonPauline Picard
Gary Pillitteri
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Hedy Fry
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Bev Desjarlais

Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold

Serge Marcil
Andy Savoy
Brent St. Denis

Paddy Torsney
Joseph Volpe
Susan Whelan

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers

Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette

Charlie Penson
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	Paul Harold Macklin	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Ivan Grose	John Maloney	Vic Toews	
Bill Blaikie	Jay Hill	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Denis Paradis		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Paul Forseth	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jim Gouk	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Richard Harris	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Loyola Hearn	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	John Herron	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Grant Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

LIAISON

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Peter Adams	Raymond Bonin	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(19)
Jean Augustine	Bonnie Brown	Charles Hubbard	David Pratt	
Sue Barnes	Charles Caccia	Ovid Jackson	Andy Scott	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	
Carolyn Bennett				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Charles Hubbard			(4)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Clifford Lincoln	Judi Longfield	John Williams	(7)
Bonnie Brown				

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	Loyola Hearn	Caroline St-Hilaire	(16)
Sarmite Bulte	Roger Gallaway	Betty Hinton	Chuck Strahl	
Rodger Cuzner	John Harvard	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Stan Keyes	James Rajotte
Rob Anders	Antoine Dubé	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	John Duncan	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Reed Elley	James Lunney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ken Epp	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Hélène Scherrer
Bernard Bigras	Paul Forseth	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bill Blaikie	Cheryl Gallant	Serge Marcil	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Diane Bourgeois	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Andy Burton	Art Hanger	Rob Merrifield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Deepak Obhrai	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	Dick Proctor	Lynne Yelich
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ DU SPORT

Président: Dennis Mills

Vice-président:

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Jacques Saada

Rick Borotsik	Yvon Godin	Paul Harold Macklin	John Reynolds	(16)
Garry Breitkreuz	Michel Guimond	Carolyn Parrish	John Richardson	
Pierre Brien	Joe Jordan	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Marlene Catterall				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	James Lunney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Reed Elley	Peter MacKay	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	John Maloney	Werner Schmidt
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Carol Skelton
André Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Keith Martin	Kevin Sorenson
Sue Barnes	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Michel Bellehumeur	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Bill Blaikie	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Andy Burton	John Harvard	Dennis Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	John Herron	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
David Chatters	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Clark	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Madeleine Dalphond-Guiral	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Stockwell Day	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gary Lunn	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Garry Breitkreuz	Pierre Brien	Yvon Godin	Jay Hill	(5)
------------------	--------------	------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Bill Blaikie	Michel Guimond	Val Meredith	Tony Tirabassi	(6)
Rick Borotsik				

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldAndré Bachand
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda ChamberlainStan Dromisky
James Lunney
Réal MénardHélène Scherrer
Judy Sgro
Carol SkeltonBob Speller
Yolande Thibeault
Judy Wasylycia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman DoyleJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim JafferDale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe PeschisolidoPauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Reg Alcock	Bev Desjarlais	André Harvey	Gerry Ritz	(16)
Gerry Byrne	Norman Doyle	Mario Laframboise	Alex Shepherd	
John Cannis	Jim Gouk	Ghislain Lebel	Paul Szabo	
Joe Comuzzi				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Dale Johnston	Joe Peschisolido
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Dick Proctor
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Dominic LeBlanc	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Preston Manning	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Peter Goldring	Serge Marcil	Larry Spencer
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Inky Mark	Darrel Stinson
Scott Brison	Deborah Grey	Keith Martin	Peter Stoffer
Andy Burton	Monique Guay	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Grant McNally	Greg Thompson
Serge Cardin	Richard Harris	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Bob Mills	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Brian Pallister	Randy White
Paul Crête	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Betty Hinton	Bernard Patry	John Williams
Stockwell Day	Charles Hubbard	Charlie Penson	Lynne Yelich
Odina Desrochers	Rahim Jaffer		

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand	Hedy Fry	Derek Lee	Jacques Saada	(13)
Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	
Libby Davies	Dominic LeBlanc			

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Carolyn Bennett
Vivienne Poy

Vice-coprésident: Deborah Grey

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jane Marie Cordy

Donald Oliver

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Ken Epp
Marcel Gagnon
Grant Hill

Jim Karygiannis
Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Andrew Telegdi

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Bill Casey
Christopher Henderson
Mobina Jaffer

Noël Kinsella
Wilfred Moore
Greg Thompson

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Michel Guimond
Gar Knutson

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Scott Reid
Greg Thompson
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Joe Peschisolido
James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jean-Robert Gauthier
Viola Léger

Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
John Herron
Jason Kenney
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(22)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
L'hon. Paul Martin	ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. John McCallum	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Steve Mahoney	du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Serge Marcl	du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 3 mai 2002

Les travaux de la Chambre

Le vice-président 11161

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi de 2002 sur la sécurité publique

Projet de loi C-55. Deuxième lecture 11161
 Mme Dalphond-Guiral 11161
 Mme Meredith 11163
 Mme Davies 11164
 M. Gouk 11165

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Festival des orchestres jeunesse

M. LeBlanc 11166

Le hockey

M. Fitzpatrick 11166

Les Pays-Bas

M. O'Reilly 11166

La sensibilisation au diabète

Mme Karetak-Lindell 11166

Le multiculturalisme

M. Tirabassi 11166

Les Pays-Bas

Mme Gallant 11167

La Charte des droits et libertés

M. Assad 11167

La Marche Bell pour les jeunes

Mme Dalphond-Guiral 11167

Le multiculturalisme

M. Richardson 11167

Woodrow Lloyd

M. Proctor 11167

Transparency International

M. Wilfert 11167

Le premier ministre de l'Ontario

M. Herron 11168

Les communautés culturelles

M. Harvey 11168

L'Église de la Nativité

M. Kenney 11168

Le Mois du patrimoine asiatique

Mme Leung 11168

La Journée mondiale de la liberté de la presse

M. Desrochers 11169

Les dépenses gouvernementales

M. Penson 11169

QUESTIONS ORALES

Le commerce

M. Reynolds 11169
 M. Rock 11169
 M. Reynolds 11169
 M. Rock 11169
 M. Reynolds 11169
 M. Rock 11170

L'agriculture

M. Penson 11170
 M. Vanclief 11170
 M. Penson 11170
 M. Vanclief 11170

Le bois d'oeuvre

Mme St-Hilaire 11170
 M. Rock 11170
 Mme St-Hilaire 11170
 M. Rock 11170
 M. Bergeron 11170
 M. Rock 11171
 M. Bergeron 11171
 M. Rock 11171
 Mme Desjarlais 11171
 M. Rock 11171
 Mme Davies 11171
 M. Rock 11171

L'agriculture

M. Borotsik 11171
 M. Vanclief 11171
 M. Borotsik 11171
 M. Vanclief 11172

Le secteur du bois d'oeuvre

Mme Hinton 11172
 M. Rock 11172
 Mme Hinton 11172
 M. Rock 11172

Les affaires urbaines

M. Guimond 11172
 M. Collette 11172
 M. Guimond 11172
 M. Collette 11172

L'agriculture

M. Pallister 11172
 M. Vanclief 11173
 M. Pallister 11173
 M. Anderson (Victoria) 11173

L'immigration

Mme Dalphond-Guiral 11173
 M. Coderre 11173
 Mme Dalphond-Guiral 11173
 M. Coderre 11173

L'Agence des douanes et du revenu du Canada

M. Gouk 11173

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**